

CRMS  
KCML

COMMISSION ROYALE  
DES MONUMENTS ET DES SITES



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Approuvé collégalement en séance plénière du 11/05/2022

*Le patrimoine est multiple. C'est un regard transversal, pluriel et composite que porte la CRMS sur le patrimoine en ne se limitant pas aux bâtiments et sites classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde mais en prenant en compte le territoire, la ville, les quartiers, les espaces publics, les ordonnancements, le relief...*

# Table des matières

<b>I. LE MOT DE LA PRESIDENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Avis sur les biens protégés .....</b>	<b>4</b>
Avis sur permis unique .....	4
Avis formulés dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà émis .....	8
Avis de principe .....	10
Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale et de plans de gestion nature .....	12
<b>2. Avis sur les biens non protégés (zone de protection, inventaire, avant 1932) .....</b>	<b>14</b>
Avis sur permis d'urbanisme .....	14
<b>3. Avis relatifs à des plans d'urbanisme .....</b>	<b>18</b>
Les plans stratégiques .....	18
Les plans réglementaires.....	19
Les PAD (Plans d'Aménagement Directeur) .....	19
<b>4. Avis relatifs à des règlements d'urbanisme .....</b>	<b>22</b>
<b>5. Avis sur des propositions de protection (classement ou sauvegarde) .....</b>	<b>23</b>
<b>6. Avis relatifs à des aspects législatifs .....</b>	<b>26</b>
<b>7. Recommandations et études .....</b>	<b>27</b>
<b>8. Accompagnement de projets, visites, réunions, groupes de travail .....</b>	<b>28</b>
<b>9. Délais légaux .....</b>	<b>29</b>
<b>III. EN QUELQUES CHIFFRES.....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau de synthèse des différents types d'avis émis par la CRMS en 2021 .....</b>	<b>30</b>
<b>IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT .</b>	<b>31</b>
<b>1. 18 membres pluridisciplinaires .....</b>	<b>31</b>
Travaux effectués par les membres de la CRMS .....	35
Observateurs en 2021 .....	35
<b>2. Secrétariat permanent .....</b>	<b>36</b>
Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2021 .....	36
<b>V. BUDGET .....</b>	<b>37</b>
<b>VI. ANNEXES .....</b>	<b>38</b>
<b>1. Tableau des demandes de permis unique soumises à la CRMS en 2021 .....</b>	<b>38</b>
<b>2. Tableau des avis préalables émis en 2021 .....</b>	<b>42</b>
<b>3. Tableau des demandes de compléments d'informations de 2021 .....</b>	<b>43</b>
<b>4. Tableau des dossiers traités dans le cadre du suivi d'avis conformes .....</b>	<b>43</b>
<b>5. Tableau des demandes d'avis sur la mise en place d'un plan de gestion .....</b>	<b>44</b>
<b>6. Tableau des demandes de permis d'urbanisme .....</b>	<b>44</b>
<b>7. Tableau des demandes de certificat d'urbanisme .....</b>	<b>55</b>
<b>8. Tableau des avis émis dans le cadre des procédures de protection .....</b>	<b>56</b>
<b>9. Tableau des avis émis sur des plans urbanistiques et des aspects législatifs .....</b>	<b>57</b>
<b>10. Tableau des réunions avec représentation de la crms .....</b>	<b>58</b>

## I. LE MOT DE LA PRESIDENCE

L'année 2021, la Commission Royale des Monuments et des Sites a vu un renouvellement important de sa composition<sup>1</sup> qui se caractérise par sa pluridisciplinarité. Le mandat de 8 membres, sur les 18 que compte la CRMS, arrivait à échéance. Selon les dispositions de l'art. 11 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) et de l'AGRBC du 4 juillet 2019 relatif à la CRMS, 6 membres ont été nommés sur proposition du Parlement et 2 sur proposition de la CRMS. Parmi ces 8 nominations, 3 anciens membres ont été renouvelés tandis que 5 nouveaux membres ont rejoint l'Assemblée.

Le mandat du Président, Christian Frisque, est également arrivé à échéance en 2021. Après une procédure interne et sur proposition de la CRMS, le Gouvernement a, en décembre 2021, renommé M. Frisque (AGRBC du 16/12/2021) comme Président pour un mandat dont le terme prend fin à l'horizon de septembre 2023, en même temps que celui du Vice-Président, Steven de Borger.

En 2021, la CRMS s'est dotée d'un nouveau site web [www.crms.brussels](http://www.crms.brussels) offrant un souffle nouveau mais surtout une navigation plus fluide, et une ergonomie revue pour un accès à l'information plus intuitif et plus aisé. La recherche des avis<sup>2</sup> est désormais possible selon différents moteurs de recherche et notamment par adresse, par appellation et par cartographie.

En termes de fonctionnement, l'année 2021 est restée perturbée par la pandémie. Les travaux de la CRMS n'ont cependant jamais été interrompus et ont pu se poursuivre grâce à un important travail et une adaptation à la digitalisation. Après de longs mois de travail à domicile et de séances plénières et réunions virtuelles, dès septembre 2021, les membres ont pu retrouver la convivialité des débats en présentiel (via des réunions en co-modal permettant aussi une participation en ligne).

Dans la foulée de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019 de la réforme du CoBAT, le Gouvernement régional a procédé à une évaluation de cette réforme. Consultée en 2021 comme d'autres instances, la CRMS a attiré l'attention sur certaines difficultés organisationnelles préexistantes et que la réforme a amplifié, notamment en ce qui concerne les nouveaux délais de rigueur, et les difficultés de réunir le quorum de la CRMS pendant les congés scolaires, particulièrement en été. La CRMS a formulé quelques propositions constructives<sup>3</sup> et espère qu'elles seront accueillies favorablement et surtout suivies d'effet.

Ces difficultés n'ont cependant pas empêché la CRMS de poursuivre la mise en œuvre de son Mémoire 2019-2024 : impliquer davantage le patrimoine dans la planification, élargir et adapter les outils de la reconnaissance du patrimoine, viser une gestion intégrée du patrimoine et de la durabilité, favoriser le dialogue en amont des grands projets architecturaux et urbanistiques, garantir la cohérence du Quartier Royal, reconnaître et mieux protéger le patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est dans ce cadre que la CRMS a lancé une étude relative à la gestion du patrimoine néoclassique et formulé des recommandations pour une future campagne de protection raisonnée. Nous en reparlerons l'an prochain !



Christian FRISQUE  
*Président de la Commission  
royale  
des Monuments et des Sites*

Steven DE BORGER

*Vice-Président de la Commission  
royale des Monuments et des  
Sites*



<sup>1</sup> La composition de la CRMS est reprise en pages 33 et 34

<sup>2</sup> les avis depuis 2004 sont en ligne

<sup>3</sup> L'intégralité de cet avis est consultable sur le site internet de la CRMS :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL60033\\_667\\_LEG\\_EvaluationCoBAT.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL60033_667_LEG_EvaluationCoBAT.pdf)

## II. MISSIONS ET QUELQUES EXEMPLES EN 2021

La CRMS est un organe d'avis qui conseille le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative, en matière de protection et de conservation du patrimoine immobilier. La principale mission de la Commission consiste à émettre des avis collégiaux tant sur des propositions de protection que sur des demandes de travaux à des biens, qu'ils soient ou non protégés. La Commission peut également prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière. L'article 11 du CoBAT, assorti de l'arrêté d'application du 4 juillet 2019, fixe les missions, les compétences et la composition de la Commission. Son organisation interne est cadrée par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement le 3 juin 2004.

### 1. AVIS SUR LES BIENS PROTÉGÉS

#### Avis sur permis unique

Dans le cas d'un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde (en cours de procédure d'enquête ou protégé définitivement), tous les travaux à exécuter sont soumis à permis d'urbanisme unique. En Région bruxelloise, le permis unique est un permis qui traite à la fois des aspects urbanistiques et patrimoniaux. La demande est introduite auprès de l'administration régionale (Urban.brussels). La CRMS est interrogée officiellement dans le cadre de la procédure d'instruction. Pour ce qui concerne les parties protégées, son avis a un caractère conforme (c'est-à-dire contraignant) pour le Fonctionnaire délégué qui délivre, au nom du Gouvernement, le permis unique. En cas de litige, un recours peut être introduit contre le permis unique auprès du Gouvernement. Le Gouvernement peut établir la liste des actes et travaux, qui en raison de leur minime importance, sont dispensés de cet avis de la CRMS.

#### **Quelques exemples :**

- **BRUXELLES. Av. Louise, 224 - Hôtel Solvay. Restauration de la façade avant**



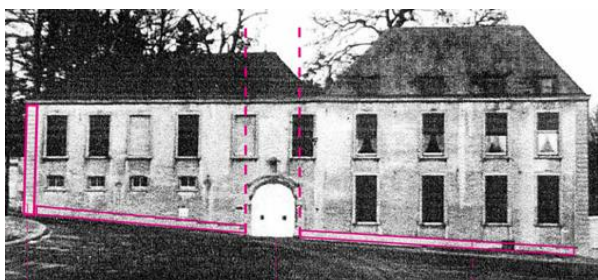
*Photo de la façade et des menuiseries extérieures de l'hôtel. Photos extraites du dossier de demande*

En séance du 12/02/2021, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions sur le projet de restauration de la façade de l'Hôtel Solvay, œuvre majeure de Victor Horta classée comme monument et inscrite sur la liste du patrimoine mondial. Les travaux de restauration concernaient notamment la stabilité des bow-windows. Les pathologies et l'origine des dégradations ayant fait l'objet d'études exhaustives, concluant à la nécessité de démonter ces éléments, la CRMS a souscrit à cette opération et a également approuvé les systèmes d'étaçonnement, permettant d'assurer la stabilité de la façade ainsi que de

maintenir en place les menuiseries durant les travaux tout en demandant que le système de levier puisse être ajusté et rééquilibré en fonction de l'avancement des travaux. La CRMS demandait par ailleurs de préciser certains détails, tels que l'intégration du nouveau vitrage structuré dans la porte d'entrée, et de soumettre les essais et échantillons préalablement à l'approbation de la DPC qui assure le suivi du chantier. L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/BXL20055\\_673\\_PUN\\_Louise\\_224\\_Solvay.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/BXL20055_673_PUN_Louise_224_Solvay.pdf)

➤ **UCCLE. Avenue V. Gambier, avenue de la Princesse Paola, rue de Stalle. Parc Raspail. Restauration du jardin historique et évocation de l'ancienne bâtisse Raspail**



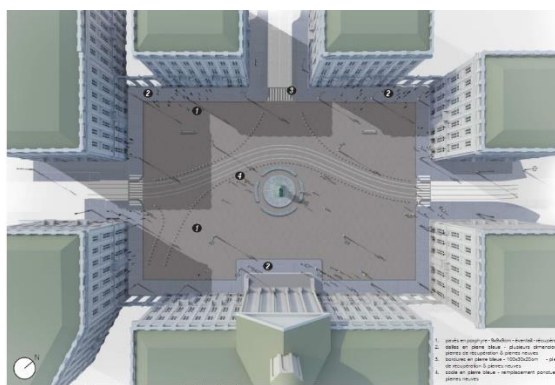
Ancienne maison Raspail (démolie) et proposition d'évocation de la porte cochère – extraits du dossier de demande

En sa séance du 25/08/2021, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions sur la restauration du parc Raspail qui est classé comme site en raison de sa valeur scientifique, historique et esthétique. A l'origine exploitation agricole rachetée au XIX<sup>ème</sup> siècle par Antoine-Théodore Gambier qui loua son bien à François-Vincent Raspail (chimiste et homme politique français, 1794-1878), la propriété fut transformée par la suite en home pour enfants handicapés avant d'être vendue à l'État en 1966. La maison Raspail fut démolie en 1972 et la propriété convertie en parc à partir de 1981. La CRMS s'est réjouie du projet qui permettra de mettre en valeur le parc Raspail. Sa restauration et son ouverture au public permettront de redonner vie au quartier et de mieux intégrer le parc dans son environnement. En ce qui concerne l'évocation de l'ancienne maison Raspail au moyen d'une structure en acier type

CorTen, supportée par les pilastres restaurés, et sur laquelle des plantes grimpantes pourront se développer, la CRMS a approuvé le principe de l'intervention mais a demandé de proposer un matériau plus adéquat et plus sobre que l'acier Corten. Elle a également demandé que la lecture du mur à restaurer soit la plus 'fluide' possible, se rapprochant de la notion de ruine (éviter de donner un aspect trop rectiligne à la tête de mur). Enfin, elle a encouragé l'aménagement de la zone hors périmètre classé en zone d'accueil, ce qui permettra une transition adéquate et conviviale entre le quartier et le parc.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/UCL30015\\_677\\_PUN\\_Raspail.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/UCL30015_677_PUN_Raspail.pdf)

➤ **BRUXELLES. Place Royale, rue Royale, rue Montagne de la Cour, rue du Musée, place du Musée et Coudenberg. Réaménagement de la place Royale, renouvellement de l'éclairage public et mise en lumière de la place et des espaces publics attenants, travaux d'étanchéité des vestiges archéologiques présents en sous-sol**



Projet de réaménagement, mouture 2021, document extrait de la demande de permis

En sa séance du 25/08/2021, la CRMS a rendu un avis conforme favorable sous conditions sur le projet de réaménagement de la place Royale, en cours depuis 2017. Classé pour les façades et portiques qui l'entourent, intégrant des vestiges archéologiques classés en sous-sol et situé dans un contexte hautement patrimonial, ce lieu forme un témoin exceptionnel à l'échelle nationale et internationale de la typologie des places royales du Siècle des Lumières. En respectant la géométrie symétrique et l'implantation de la statue centrale, l'aménagement proposé s'accorde aux principes de composition néoclassiques de la place et respecte ses formes urbaines

traditionnelles. La CRMS a donc marqué son accord sur la demande moyennant certaines conditions. Celles-ci concernaient principalement la configuration des trottoirs pour lesquels elle a préconisé la variante « surélevée » (et non le plain-pied), interrompus à hauteur des portiques, ainsi qu'un revêtement le plus homogène possible se référant aux grandes dalles posées au XIX<sup>ème</sup> siècle. Une même homogénéité des revêtements étant de mise pour le centre de la place, y compris entre les rails de trams. Au sujet de l'éclairage scénographique proposé pour la place et ses abords, la Commission a insisté sur un

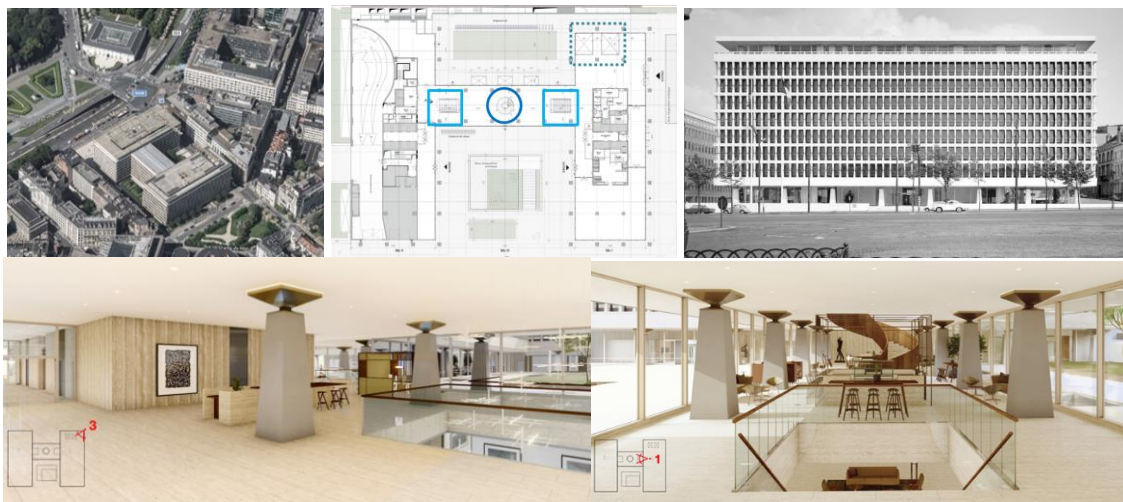
éclairage enveloppant doux, en évitant au maximum les effets dramatiques.

Enfin, des garanties supplémentaires ont été demandées quant à la stabilité de la dalle de couverture des vestiges archéologiques classés, étant donné que le trafic motorisé serait dévié vers la zone nord de la place avec comme option éventuelle d'aiguiller les voies vers la rue Montagne

de la Cour. Des études complémentaires s'imposent au sujet des vibrations générées suite à la concentration du charroi à cet endroit.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/BXL30022\\_677\\_PUN\\_PlaceRoyale.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/BXL30022_677_PUN_PlaceRoyale.pdf)

➤ **BRUXELLES. Avenue Marnix, 24 / rue du Trône, 1 – Ancien siège de la BBL (actuel ING). Restauration, rénovation et reconstruction**



Images extraites du dossier de demande

Le projet s'inscrit dans une démarche de rationalisation des implantations d'ING. Cette opération va de pair avec une campagne de rénovation/restauration globale de l'immeuble iconique de l'architecte Bunshaff dans le respect de son architecture et de son esthétique d'origine tout en l'adaptant aux exigences actuelles de durabilité.

La demande de permis unique a été accompagnée en amont, notamment par la CRMS qui avait, en 2020, participé à une visite et à des réunions de projet et qui a rendu un avis principe sur un avant-projet en sa séance du 03/02/2021. La demande de permis unique formulait des réponses à cet avis de principe. Jugées satisfaisantes pour la CRMS, notamment pour ce qui concerne les nouveaux percements des structures intérieures du bâtiment (revus et considérablement réduits par rapport aux versions antérieures du projet),

la CRMS a émis en séance du 11/08/2021 un avis favorable sur le projet qu'elle a assorti d'une série de conditions portant essentiellement sur le traitement architectural et la matérialité de certaines interventions, ainsi que sur des aspects techniques. En ce qui concerne les nouveaux aménagements intérieurs et en particulier pour le Marnix I (bâtiment originel), la CRMS estimait par ailleurs que le projet devait davantage s'inspirer du concept d'origine de Gordon Bunshaff qui se fondait notamment sur une recherche poussée de la continuité et fluidité des espaces, de leur caractère épuré, de la sobriété des matériaux, de la qualité du mobilier et de l'intégration d'œuvres d'art.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/BXL20247\\_677\\_PUN\\_ING\\_Marnix.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/BXL20247_677_PUN_ING_Marnix.pdf)



raison de l'impact que ce type d'installation aurait sur la valeur patrimoniale (architecturale, esthétique, urbanistique, paysagère) d'un tel ensemble. Les toitures en tuiles rouges participent pleinement à la scénographie de cet ensemble classé et de nombreux détails soignés ajoutent à leur cohérence d'ensemble : modèles de tuiles, lucarnes pittoresques, tabatières, détails de rive, cheminées...

Consciente des enjeux énergétiques actuels, la CRMS encourage dans un premier temps pour le recours aux

mesures d'optimisations énergétiques prévues dans le PGP, interventions compatibles avec le caractère historique et esthétique de l'ensemble classé. S'il est souhaité d'aller au-delà, la CRMS invite les acteurs responsables à rechercher des solutions à l'échelle de l'ensemble de la cité.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/675/WMB20020\\_675\\_PUN\\_Coucou\\_15\\_panneauxPV.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/675/WMB20020_675_PUN_Coucou_15_panneauxPV.pdf)

### ➤ **AUDERGHEM/ UCCLE. Drève de Lorraine, 17. Construction d'un mur anti-bruit le long de la drève de Lorraine**

En sa séance du 20/10/2021, la CRMS a émis un avis conforme défavorable sur le projet de construction d'un mur anti-bruit le long de la drève de Lorraine, en bordure du domaine Wittouck (château de la Fougeraie). Le tracé prévu pour ce mur se situe dans le site classé de la Forêt de Soignes (AR du 02/12/1959),

englobant la drève de Lorraine. De plus, l'ensemble du domaine privé se situe en ZICHEE et en zone « Natura 2000 », et est repris à l'Inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'à l'Inventaire légal des Sites.



Implantation en bordure de la Forêt de Soignes (© Brugsis), vue du domaine de la Fougeraie et vue depuis la drève de Lorraine (extr. du dossier de demande)

La construction d'un mur anti-bruit est projetée dans la propriété, afin d'amoindrir l'impact sonore du trafic de la drève de Lorraine. Long de 300 m, il aurait la forme soit d'un écran massif (structure métallique rempli de matériaux pierreux ou terreux) soit, comme solution alternative, d'un écran à paroi fine (panneaux préfabriqués fixés dans le sol), avec la possibilité de créer des tunnels ou passages pour la petite faune.

Le domaine Wittouck se situe à la lisière de la forêt dont il constitue une prolongation. La construction d'un tel écran accentuerait la coupure entre la zone de la forêt et ses abords, au détriment de la porosité ou d'une transition douce entre la forêt, la drève et la propriété. L'impact paysager sur un si long tracé serait réellement trop important, et risquerait de faire jurisprudence. Enfin, il y a un réel danger pour les

arbres et leur système racinaire, vu la charge résultante sur les racines.

La CRMS a préconisé de prévoir des dispositifs végétaux, accompagnés d'une construction anti-bruit dans ce massif planté, situés de manière intermédiaire, entre le château et la lisière arborée, afin d'éviter une rupture trop abrupte dans le paysage, et d'intégrer ce principe dans un projet de jardin.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/680/AUD30001\\_680\\_PUN\\_DrèveLorraine\\_17\\_mur-antibruit.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/680/AUD30001_680_PUN_DrèveLorraine_17_mur-antibruit.pdf)

## **Avis formulés dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà émis**

Certains avis de principe s'inscrivent dans le cadre de suivis d'avis conformes déjà rendus. Ces avis répondent généralement à des demandes formulées par le département Travaux de la DPC lorsque des modifications ou des imprévus surviennent en cours de chantier

### **Exemples :**

#### ➤ **IXELLES. Rue de la Natation – Piscine d'Ixelles. Reconstruction de la margelle de la cuve et renforcement de la coursive**





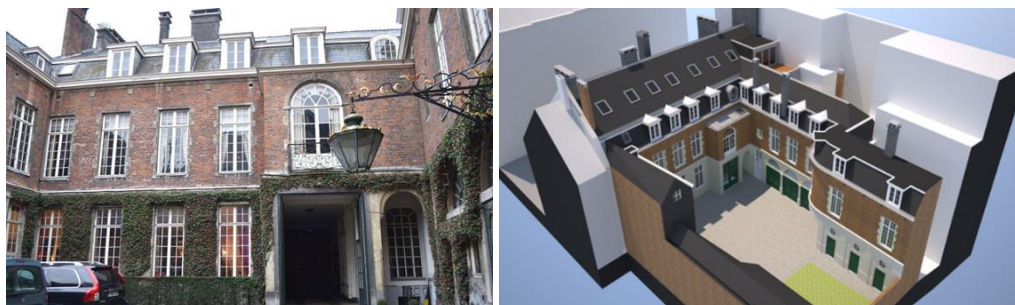
Plan d'archive, photo de la coursive et détail en coupe. Images extraites du dossier de demande.

La demande d'avis cadrait dans le projet de restauration et rénovation de la piscine communale d'Ixelles et intervenait en cours d'exécution. Suite à de nouveaux constats et découvertes faits pendant le chantier, certaines adaptations du projet s'imposaient, notamment au niveau du traitement de la cuve et du renforcement de la coursive. Tenant compte de l'état de la margelle et pour des raisons de sécurité, la CRMS a approuvé la proposition de ne pas reconstituer la margelle d'origine mais de la reconstruire dans le prolongement des parois latérales existantes, cette intervention étant compatible avec la stabilisation de la cuve Hennebique. Pour le renforcement de la coursive, la CRMS estimait certains des travaux envisagés particulièrement lourds et fastidieux en termes d'exécution et qu'ils pourraient fortement impacter les ouvrages qu'on cherche à maintenir (ajout de ca. 80 poutrelles HEA 100 qui devraient être encastées dans les murs de fond, sur une profondeur

de 20cm). Elle demandait de revoir cette proposition, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre des poutres HEA100. Un scénario moins impactant, présentant un meilleur équilibre entre la conservation du patrimoine et les contraintes liées à l'exécution semblait en effet possible. Celui-ci consisterait en la démolition des cloisons du niveau haut et le remplacement par des cloisons en bois, le maintien de la dalle de la coursive et son renforcement au moyen de plats de carbone et colonnes complémentaires au droit des têtes des cloisons du niveau bas. La CRMS estimait ce 'sacrifice' admissible car, outre le fait qu'il permet la mise en œuvre d'une solution moins impactante, il concerne des éléments ayant une valeur patrimoniale relative (cloisons datant de la campagne de transformation de 1925).

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/668/IXL203\\_71\\_668\\_SUIVI\\_Natation\\_Piscine.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/668/IXL203_71_668_SUIVI_Natation_Piscine.pdf)

➤ **BRUXELLES. Rue aux Laines, 13. Hôtel de Lannoy. Demande de suivi de chantier portant sur la réfection de la toiture et des lucarnes**



Vue de la façade arrière du corps principal et vue du projet tel que proposé en 2020 (extr. du dossier de demande)

La CRMS a émis un avis en sa séance du 13/01/2021, concernant le suivi de chantier portant sur la réfection de la toiture et des lucarnes de l'Hôtel de Lannoy. Cet hôtel de maître, érigé en 1762, a vu sa façade avant restaurée récemment. La phase de travaux suivante a eu pour objet de renouveler et d'isoler la toiture.

En cours de chantier, suite au constat du mauvais positionnement des châssis des lucarnes côté cour (plus bas que le bord extérieur du chéneau) et, vu leur état dégradé et leur hétérogénéité, le remplacement des châssis des lucarnes a été proposé au lieu de leur restauration initialement prévue. Les nouveaux châssis

seraient retravaillés au niveau de leurs proportions et seraient équipés de petits bois et de double vitrage mince avec feuille extérieure étirée. La Commission a accepté la demande mais a formulé plusieurs prescriptions concernant leur réalisation. Elle a également formulé des questions sur la nécessaire isolation des combles et le futur comportement de ces espaces.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/BXL21\\_015\\_682\\_SUIVI\\_Laines\\_13\\_H%C3%B4teldeLannoy.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/BXL21_015_682_SUIVI_Laines_13_H%C3%B4teldeLannoy.pdf)

## Avis de principe

Afin de favoriser le bon cheminement des demandes de travaux aux biens protégés, la CRMS encourage les demandeurs à l'interroger dès le stade de l'esquisse sur les principes d'intervention qu'ils comptent mettre en œuvre et dès lors, à introduire des demandes d'avis préalable dès le début de l'élaboration de leur projet. L'expérience montre que **les avis de principe**, combinés à des réunions préparatoires, permettent d'aboutir à de bons résultats tant au niveau de la qualité des interventions que du bon déroulement du projet.

Ces avis permettent, le cas échéant, d'orienter (voire réorienter) rapidement certaines options et de dégager des solutions adéquates avant l'introduction d'un dossier complet de permis unique. Lorsque les projets incluent un volet urbanistique, le recours à la réunion de projet (voir point 8) est cependant préférable.

### **Quelques exemples :**

#### ➤ **SCHAERBEEK. Place Princesse Elisabeth – Gare de Schaerbeek. Restauration des quais et des auvents**



*Vue de la gare de Schaerbeek, état des auvents en 1942 et aujourd'hui (portiques rognés suite à l'électrification des lignes) et proposition de reconstitution des salles d'attente, images extraites de la demande d'avis de principe*

En sa séance du 2/06/2021, la CRMS a rendu un avis de principe favorable sous conditions sur le projet de restauration des auvents de la gare de Schaerbeek, réalisés entre 1924 et 1930 et intégrés au classement comme monument du site. La Commission a approuvé la méthode de restauration en atelier des portiques, justifiée par le mauvais état des structures. Il a été demandé d'en profiter pour rendre aux auvents (une partie de) leur ampleur originelle, entamée lors de l'électrification des lignes de chemin de fer, et pour requalifier les revêtements de sol des quais. Puisque le concept originel d'auvents avec verrières n'avait existé que quelques années et uniquement sur une partie des quais, la CRMS a conseillé d'opter pour des couvertures opaques, dans un souci de

cohérence d'ensemble ainsi que pour des raisons d'usage et de gestion.

La reconstitution de salles d'attente selon le principe constructif d'origine a été encouragée. En revanche, la Commission s'est interrogée sur le bien-fondé d'une réinterprétation historisante pour les futurs ascenseurs, vu ses conséquences visuelles au regard de leur nouvelle implantation, sous les auvents et placés entre les trémies d'escaliers. Enfin, la Commission a approuvé l'avant-projet des garde-corps posés sur murets ainsi que la signalétique lumineuse et sonore.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/SBK20040\\_674\\_PREAL\\_GareSchaerbeek\\_auvents.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/SBK20040_674_PREAL_GareSchaerbeek_auvents.pdf)

#### ➤ **BRUXELLES. Avenue Palmerston, 2-4. Mise en lumière de l'hôtel Van Eetvelde dans le cadre de la convention conclue entre Urban et Sibelga**



*Façades de l'hôtel Van Eetvelde, réalisé en plusieurs phases © Urban.brussels*

En séance du 15/12/2021, la CRMS a examiné le projet de mise en lumière de l'hôtel Van Eetvelde (Victor Horta, 1895), classé comme monument et comme

patrimoine mondial. La demande d'avis faisait suite à une convention conclue entre Urban Brussels et Sibelga en vue de la mise en lumière du patrimoine en

Région bruxelloise, en commençant par les illuminations programmées pour 2023, année de l'Art nouveau.

La CRMS estime qu'il y a là une belle opportunité pour homogénéiser l'éclairage scénographique patrimonial à l'échelle régionale. Elle a cependant insisté pour que cette opération s'inscrive dans une approche d'ensemble, et non sur des biens séparément, pour contribuer à une réelle requalification du paysage urbain nocturne et remédier aux problèmes de scénographies trop invasives de plus en plus nombreux.

Pour l'illumination de l'hôtel van Eetvelde, la CRMS a préconisé un éclairage des trois façades composant l'ensemble au moyen d'un léger voile de lumière blanche, sans introduire d'accents ponctuels, ni de contrastes trop importants. L'éclairage historique de la maison pourrait être évoqué en éclairant certaines pièces intérieures.

➤ **MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Boulevard du Jubilé - Pont du Jubilé. Restauration du pont de chemin de fer faisant la jonction entre le boulevard du Jubilé à Molenbeek et le boulevard Emile Bockstael à Bruxelles et réaménagement de la voirie**

En sa séance du 15 décembre 2021, la CRMS a émis un avis favorable sur les interventions de restauration visant la remise aux normes de la stabilité et de la portance de l'ouvrage d'art et défavorable sur toutes

Au sujet du cahier des charges global lié à la convention, la Commission a formulé des conseils sur le pilotage, les aspects techniques et physiques de la lumière ainsi que sur la gestion des opérations sur le long terme. Comme pour tous les projets d'éclairage qu'elle est amenée à évaluer, la CRMS a demandé de respecter les normes élaborées par la Commission internationale de l'éclairage (CIE) et en particulier des normes CIE 150:2017 « *Guide on the limitation of the effects of obtrusive light from outdoor lighting installations* ». Ceci permet de mener les projets d'éclairage selon une méthodologie objective et des critères chiffrés et d'objectiver l'impact des installations.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/BXL2010\\_683\\_PREA\\_VanEetvelde\\_eclairage.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/BXL2010_683_PREA_VanEetvelde_eclairage.pdf)



Carte postale du pont du Jubilé, non datée



Vue projetée du pont du Jubilé (extrait du dossier)

Le pont du Jubilé, appelé à l'origine « pont monumental », est un pont métallique enjambant la ligne ferroviaire de Tour & Taxis. Il a été construit en 1905 sur base des plans de F. Bruneel, l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'époque. Le pont, est classé comme monument par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19/04/2007, en ce compris les balustrades en pierre bleue bordant les trottoirs y menant, ainsi que l'ensemble des éléments de décor et en particulier les luminaires et leur support, en raison de sa valeur artistique, esthétique, historique, scientifique, technique et urbanistique.

La CRMS s'est réjouie de la mise en conformité du pont du Jubilé qui améliorera la mobilité du quartier et permettra à nouveau son utilisation pour les usagers tant piétons, cyclistes qu'automobilistes ou en transports en commun. Les travaux de restauration de la structure portante métallique (remplacements ponctuels, réparations locales, renforcements structurels, etc.) sont indispensables. En cela, la Commission a souscrit au remplacement de la structure du tablier pour des raisons techniques indiscutables et à la réparation et consolidation des

poutres portantes et des éléments structurels sous-jacents. En revanche, elle s'est fermement opposée à la modification de la forme du nouveau tablier qui se caractériserait par une largeur plus importante qu'auparavant (en porte-à-faux de part et d'autre des consoles existantes) et variable dans le sens de la longueur résultant en une forme organique en plan. Elle s'est aussi opposée aux interventions proposées en voirie car elles ne témoignent en rien de l'identité historique et patrimoniale du pont. Le langage architectural contemporain « standard » suggéré, sans lien avec son histoire, son architecture ou ses matériaux, banalise le pont. La restauration du pont du Jubilé représente une réelle opportunité pour le rendre à nouveau majestueux et ces éléments participent pleinement à l'intérêt patrimonial de l'ouvrage d'art qui lui ont valu d'être classé. Enfin, la CRMS a demandé de préciser les modalités de la simplification nécessaire des espaces aux alentours du pont (réorganisation de la signalisation, abribus, etc.) qui sont compris dans la zone de protection de l'ouvrage d'art.

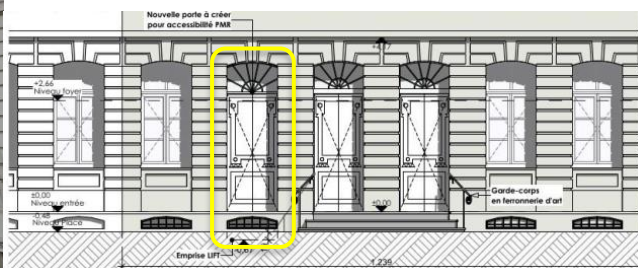
L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/MSJ2010\\_683\\_PREA\\_Jubile\\_Pont.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/683/MSJ2010_683_PREA_Jubile_Pont.pdf)

## ➤ BRUXELLES. Place des Martyrs, 22. Théâtre des Martyrs. Aménagement d'un accès PMR au Théâtre

En sa séance du 14/07/2021, la CRMS a formulé des remarques sur un projet d'installation d'un dispositif d'accès PMR en façade du Théâtre des Martyrs. L'arrêté royal du 10/06/1963 classe comme monument en raison de leur valeur historique et artistique les façades et toitures de toutes les constructions bordant la place des Martyrs ainsi que le monument des Martyrs situé sur la même place. Inspiré des places royales françaises, le projet Fisco (1774) opte pour le style néoclassique en vogue à l'époque.

La CRMS s'était prononcée en 2016 sur une première demande d'avis de principe concernant un projet d'installation d'un dispositif d'accès PMR en façade du Théâtre des Martyrs (placement d'une rampe en acier noir de 4,2 m de long devant la façade du théâtre, dont le garde-corps aurait servi de support à un logo (lettre M) évoquant le nom de celui-ci). Si elle avait soutenu pleinement le principe de permettre l'accès au théâtre par les PMR, elle n'était, en

revanche, pas favorable à ce que la rampe serve de support au logo du théâtre sur cette remarquable place d'autant que ce principe risquait de faire « jurisprudence » et d'être reproduit par les institutions et/ou établissements voisins. Elle invitait alors à mener une réflexion générale, concertée avec les différents établissements et institutions présents sur la place. Une nouvelle proposition avait fait l'objet d'une deuxième demande d'avis de principe de la CRMS qui avait été examinée en séance plénière du 06/02/2020. Cette nouvelle proposition consistait à installer un lift encastrable dans le sol, contre la façade et donnant sur une baie actuellement de fenêtre qui serait modifiée en porte. A l'examen de cette nouvelle proposition, la CRMS avait décidé de postposer son avis à l'issue d'une rencontre avec les représentants de la DPC, du théâtre, des auteurs de projet ainsi que du SIAMU et d'Access and Go (anciennement asbl ANLH).



Situation existante (© Google maps) et projetée de l'entrée du Théâtre des Martyrs (extrait du dossier)

Cette rencontre s'est tenue le 23/04/2021. Après un temps d'échanges, les représentants sur place s'étaient accordés qu'une troisième porte était effectivement nécessaire et que la possibilité la moins préjudiciable était la solution consistant à intégrer une plateforme élévatrice encastrable dans le sol au droit de la fenêtre située à gauche des deux portes d'entrée et de transformer celle-ci en porte. La CRMS

a souscrit à cette intervention et a demandé de la détailler pour garantir sa bonne intégration dans le remarquable ensemble historique et homogène classé de la place des Martyrs.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/676/BXL20\\_043\\_676\\_PREA\\_Martyrs\\_22\\_Theatre\\_PMR.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/676/BXL20_043_676_PREA_Martyrs_22_Theatre_PMR.pdf)

### **Avis dans le cadre de plans de gestion patrimoniale et de plans de gestion nature**

Le CoBAT prévoit la possibilité d'élaborer des plans de gestion patrimoniale pour la gestion de sites ou de grands ensembles de biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde. Le plan de gestion patrimoniale est un instrument de gestion globale dont les dispositions ont valeur réglementaire. Il vise la gestion cohérente, harmonieuse et homogène de biens relevant du patrimoine immobilier.

L'article 242 du CoBAT permet au Gouvernement de fixer, soit d'initiative, soit à la requête d'un tiers, un plan de gestion patrimoniale afin d'assurer la conservation harmonieuse d'un bien protégé. Le plan fixe les objectifs de conservation à atteindre, les moyens et les travaux pour y parvenir ainsi que les conditions de gestion globale du bien. Cet outil permet notamment de dispenser de permis d'urbanisme les travaux qui y sont décrits à condition d'avoir prévenu l'Administration afin que celle-ci puisse en vérifier la conformité.

Dans le cadre des plans de gestion patrimoniale, la CRMS est interrogée une première fois préalablement à l'élaboration du plan (art.242/4), sur l'intérêt d'établir un plan de gestion patrimoniale, puis une deuxième fois sur le projet de plan (art.242/8).

L'article 32 § 3 de l'Ordonnance relative à la conservation de la Nature du 01/03/2012 prévoit la possibilité d'interroger la CRMS lorsque le plan de gestion Nature concerne un site classé.

### Quelques exemples :

- **ANDERLECHT – Site du Vogelzang. Plan de gestion Nature (avis demandé en application de l'art. 32 de l'ord. Nature) : avant-projet d'arrêté prolongeant et étendant la réserve naturelle et avant-projet du plan de gestion pour la future réserve naturelle du Vogelzangbeek**



Le site classé du Vogelzang (© Urban.brussels)

En séance du 12/05/2021, la CRMS a émis un avis favorable concernant les deux avant-projets d'AGRBC, d'une part celui prolongeant et étendant la réserve naturelle et, d'autre part, celui du plan de gestion pour la future réserve naturelle du Vogelzangbeek.

La CRMS approuve le projet d'extension de la réserve naturelle, ce qui renforcera les maillages vert et bleu et sera bénéfique pour les riverains immédiats et la Région bruxelloise. Elle demande cependant que les documents cartographiques soumis dans le dossier soient plus précis et plus lisibles. Quant à l'avant-projet du plan de gestion, elle marque son accord sur les objectifs présentés en insistant sur l'entretien des

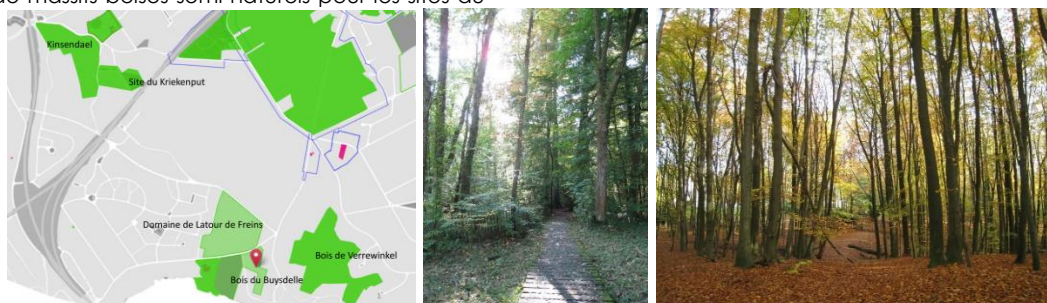
rangées de saules têtards et des haies historiques, le maintien et la valorisation du paysage bocager, la gestion voire l'élimination des espèces envahissantes et la mise en œuvre de mesures d'assainissement et d'épuration des eaux de surface. Elle demande d'avoir une vision commune pour le site - en associant l'ensemble des gestionnaires - en croisant le plan de gestion de la réserve naturelle avec les projets, notamment d'agriculture urbaine, qui sont à l'étude autour de la réserve et au sein de celle-ci.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/AND3\\_0011\\_673\\_PGP\\_Vogelzang.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/AND3_0011_673_PGP_Vogelzang.pdf)

- **UCCLE. Elaboration d'un plan de gestion mixte nature/patrimoine (phase 1) relatif aux Bois de Buysdelle, Bois de Verrewinkel, Domaine de Latour de Freins et Kinsendael-Kriekenput, en application des art. 242/3 et 242/4 du CoBAT**

Ces 5 sites Natura 2000 sont classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde. Situés aux confins de la commune d'Uccle, ces sites très proches géographiquement présentent des similitudes quant à leur composition : il s'agit de massifs boisés semi-naturels pour les sites du

bois de Buysdelle, du bois de Verrewinkel et du Domaine de Latour de Freins, tandis que les sites du Kinsendael-Kriekenput présentent un habitat de forêt alluviale.



La proximité géographique de ces 5 sites (extr. de Brugis), vues du Kinsendael et du bois du Verrewinkel (© Urban.brussels)

Le gestionnaire des lieux (Bruxelles Environnement) souhaite élaborer un plan de gestion mixte (nature et patrimoine) pour l'ensemble des sites afin d'en faciliter l'entretien et de dispenser de permis d'urbanisme l'essentiel des interventions. Leur gestion à but conservatoire a déjà permis d'engranger de beaux résultats, tant sur le plan du patrimoine paysager que naturel.

En sa séance du 02/06/2021, la Commission s'est prononcée favorablement sur l'intérêt d'établir un tel plan qui devrait permettre de développer une vision d'ensemble et un cadre de travail clair et précis, tout en insistant sur la nécessité de traiter chacun des 5 sites de manière spécifique en créant un cahier particulier propre à chacun des lieux. Elle souligne également le nécessaire équilibre à trouver entre les volets nature et

patrimoine. Pour mener à bien ce projet de plan, nécessitant de conjuguer vision stratégique et études, la Commission assortit son avis favorable des recommandations suivantes :

- Réaliser plusieurs études (historique, faunistique, phytosociologique...)
- Inclure, dans le plan de gestion, les objectifs de conservation (nature et patrimoine),

- identifier les zones prioritaires d'intervention, cartographier chacune des unités de gestion et déterminer clairement les limites géographiques du plan de gestion.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/UCL30038\\_674\\_PGP\\_Buysdelle\\_Verrewinkel\\_LatourdeFreins\\_Kinsendael\\_Kriekeput.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/UCL30038_674_PGP_Buysdelle_Verrewinkel_LatourdeFreins_Kinsendael_Kriekeput.pdf)

## 2. AVIS SUR LES BIENS NON PROTÉGÉS (ZONE DE PROTECTION, INVENTAIRE, AVANT 1932)

Une partie importante des avis émis par la Commission concerne des travaux à des immeubles, des sites qui ne sont ni classés, ni inscrits sur la liste de sauvegarde. Ils ne sont pas contraignants mais indicatifs. Ils sont énoncés sous forme de recommandations utiles à la bonne conservation du patrimoine non protégé et de l'environnement immédiat de biens protégés. Ces demandes d'avis émanent des Communes ou de l'Administration régionale. La décision de suivre ou non ces recommandations incombe à la Commune ou au Fonctionnaire délégué.

Les demandes de permis d'urbanisme relatifs à des actes et travaux sur un bien situé dans une zone de protection sont soumis à l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites s'ils sont de nature à modifier les perspectives vers et à partir de ce bien. (CoBAT, art. 228 et art. 237 §1). S'agissant des biens inscrits à l'inventaire (CoBAT, art. 207), la commission de concertation peut solliciter l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites. Le Gouvernement peut établir la liste des actes et travaux, qui en raison de leur minime importance, sont dispensés de cet avis de la CRMS.

### Avis sur permis d'urbanisme

#### Quelques exemples :

- **SAINT-JOSSE. Rue de la Pacification, 29-35. Démolition de trois immeubles et reconstruction d'un immeuble de 24 logements**



Vue actuelle de la rue de la pacification et des immeubles n°29, 31, 33 et 35.



*Images extraites du dossier de demande*



La CRMS a rendu un avis très défavorable à un projet visant à démolir 3 immeubles néoclassiques et à reconstruire un immeuble de 24 logements comprenant une salle polyvalente et un parking de 26 emplacements. Elle a jugé que le projet était trop dense, peu environnemental mais surtout qu'il détruirait plus encore des quartiers déjà malmenés par l'urbanisme de la deuxième moitié du 20ème siècle et altérerait des paysages historiques encore préservés. Elle a invité la Commune à assortir le

réaménagement de la place Cudell d'une revalorisation de son environnement architectural, avec une politique de préservation du paysage historique du 19ème siècle, et à ne pas accueillir des projets immobiliers détruisant plus encore l'homogénéité de ces paysages.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/670/SJN20130\\_670\\_PU\\_Pacification\\_35.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/670/SJN20130_670_PU_Pacification_35.pdf)

➤ **SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 356. Transformation intérieure et extérieure du bien**



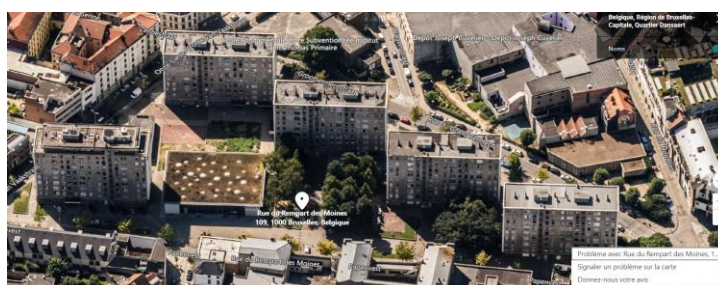
Façade avant @ Urban.brussels

En sa séance du 10/11/2021, la CRMS a rendu un avis défavorable sur le projet de transformation de cette maison bourgeoise datant de 1889. Son caractère néoclassique monumental extérieur assorti d'intérieurs remarquables, associant une esthétique éclectique voire historisante au confort moderne pour l'époque, en font un témoin d'exception de l'architecture bourgeoise de la fin du XIXe siècle. Le bien présente un excellent état de conservation (hormis quelques démolitions opérées début 2022).

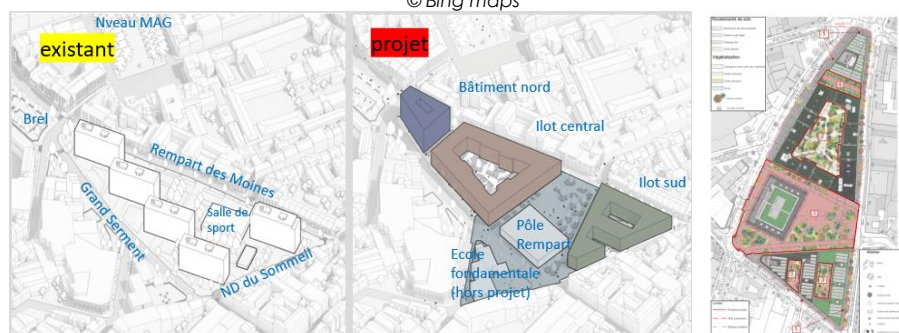
Si l'utilisation de la maison comme un ensemble de logements communs a semblé acceptable, ce programme était malheureusement envisagé par le biais de la démolition ou la suppression d'un grand nombre d'éléments de valeur résultant en un projet fort destructeur pour le patrimoine : modifications inadéquates de l'organisation en plan, disparition des

décors et des menuiseries intérieurs (manteaux de cheminées, plafonds moulurés, portes vitrées), menuiseries extérieures inadaptées à l'intérêt des façades, disparition des annexes et des entresols, etc. Constatant que la prise en compte de l'intérêt patrimonial de la maison n'était pas à la hauteur de son caractère d'exception, la Commission a donc demandé de réorienter l'approche vers une opération de restauration et de remise en valeur, tant au niveau de son enveloppe extérieure qu'à l'intérieur du bien. Elle a également décidé de proposer la totalité de la maison au classement, en raison de son intérêt historique, architectural, artistique et esthétique (demande officialisée en séance du 19/01/2022). L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/681/SBK20356\\_681\\_PU\\_Haecht\\_256.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/681/SBK20356_681_PU_Haecht_256.pdf)

➤ **BRUXELLES. Rempart des Moines. Rue Notre-Dame du Sommeil. Rue du Grand Serment. Rue du Houblon. Square Brel. Reconfiguration du site du « Rempart des Moines »**



© Bing maps



Implantation existante et projetée. A droite, plan paysager (extraits du dossier)

En sa séance du 1/12/2021, la CRMS a examiné une demande, introduite par le Logement Bruxellois S.C.R.L., visant la démolition de cinq blocs de logements sociaux devenus vétustes et divers équipements pour y reconstruire un vaste complexe de 333 logements répondant aux normes actuelles. Cet ensemble a été conçu en 1964-1966 par le Groupe Structures, dans le cadre d'une vaste opération de rénovation urbaine faisant elle-même table rase des immeubles existants. Le projet consiste en l'implantation de trois ensembles de logements (*bâtiment Nord, îlot central, îlot Sud*) et d'un nouvel immeuble abritant divers équipements publics (*pôle Rempart*).

Le projet s'inscrit dans un quartier particulièrement dense, aux typologies déjà fort variées et dans un contexte patrimonial (proximité de l'ancienne Brasserie Van Dooren, des anciennes papeteries Haseldonckx, des bâtiments de L'Echo de la Bourse, de la place du Nouveau Marché aux Grains, de plusieurs biens inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural et de cinq ormes remarquables). Dans ce contexte, la Commission a estimé que ce type d'opération n'était pas raisonnable en raison de l'ampleur des démolitions et du préjudice à l'encontre

des habitants et occupants, qui discrédite l'intention formulée de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Elle a regretté que le rapport d'incidences n'ait pas mis davantage sur les potentialités et opportunités qu'offrait le bâti existant (malgré les défauts inhérents à l'urbanisation et aux constructions des années 70) pour procéder aux améliorations énergétiques, légitimes et nécessaires des logements et contribuer ainsi à l'effort énergétique que la Région bruxelloise entend relever en incluant le maintien du bâti existant. Néanmoins, si le parti général ne peut être revu à la faveur d'une plus grande conservation (avec amélioration) du complexe actuel, la CRMS a formulé une série de remarques et de recommandations à prendre en compte pour l'améliorer (implantation et chromatique des constructions, réduction de leur gabarit, conservation d'un maximum d'arbres existants, révision du projet d'aménagement paysager des cœurs d'îlot trop peu qualitatif, maintien de la salle de sport à son emplacement actuel).

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/BXL22\\_818\\_682\\_PU\\_RempartdesMoines\\_0.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/BXL22_818_682_PU_RempartdesMoines_0.pdf)

➤ **ETTERBEEK. Cours Saint-Michel, 40-60. Rénovation d'un immeuble de bureaux avec rafraîchissement du parc, construction de nouveaux logements avec sous-sol donnant sur la rue Père de Deken**



Vue du bâtiment existant © urban.brussels



Projet – photomontage extrait du dossier de demande

En sa séance du 02/06/2021, la CRMS se prononçait sur un vaste projet de rénovation lourde de l'ancien siège de la banque BBL (actuellement ING) à Etterbeek, construit en 1974-76 par l'architecte Jacques Wybauw dans un style brutaliste, ainsi que sur la démolition de certaines autres constructions, le réaménagement des abords, la requalification du parc existant et l'aménagement d'une promenade urbaine ainsi que la construction d'un nouvel ensemble de logements. La CRMS estimait l'intervention sur les façades, à savoir le remplacement des façades existantes caractérisées par la présence des garde-corps en béton par des façades entièrement vitrées, trop impactante car elle ferait disparaître le caractère brutaliste de l'immeuble. Elle demandait d'explorer des pistes d'intervention plus subtiles ou même des

solutions intermédiaires et inventives (modulées éventuellement en fonction de la visibilité et/ou l'orientation des façades, et permettant de réconcilier la préservation de l'essentiel du langage architectural d'origine et l'adaptation aux exigences actuelles d'utilisation. La CRMS formulait par ailleurs une série de recommandations au sujet de l'aménagement paysager et plaidait pour une opération de construction de logements moins dense et plus à l'échelle du quartier, permettant de créer un meilleur équilibre entre le bâti existant du côté Est de la rue et le site de l'ancien siège ING.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne :

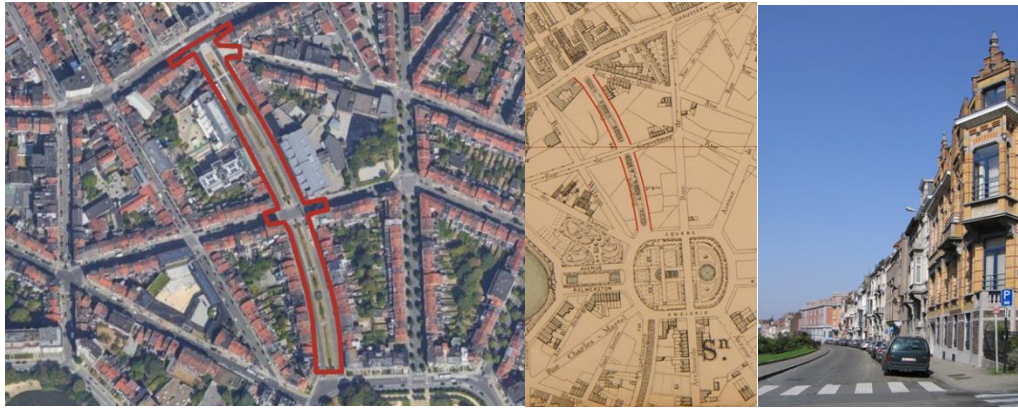
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/ETB20\\_240\\_674\\_PU\\_Cours\\_St\\_Michel.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/ETB20_240_674_PU_Cours_St_Michel.pdf)

➤ **BRUXELLES. Boulevard Clovis. Réaménagement de l'espace public du boulevard, de façade à façade**

En sa séance du 13/01/2021, la CRMS a analysé le projet de réaménagement du boulevard Clovis. Repris en espace structurant et en ZICHEE au PRAS, cet axe se situe dans la zone de protection de plusieurs monuments et sites classés. Ouvert suivant le plan

d'aménagement du quartier Nord-Est, il a été dessiné par l'architecte G. Bordiau et approuvé par l'arrêté royal du 20/12/1875, comme pendant symétrique du boulevard Charlemagne.





L'emprise du projet (extr. du dossier de demande), plan du boulevard Clovis en 1894 (© Bruxelles et ses environs, Institut cartographique militaire AVB/TP 16767) et vue en 2007 (© Urban.brussels)

La demande s'inscrit dans le contexte du renouvellement des tabliers d'une partie du tunnel ferroviaire « Berlaymont » (ligne 161, Bruxelles-Namur), à hauteur du boulevard Clovis, n°s 2 à 85, ainsi que l'aménagement de deux issues de secours, travaux d'envergure terminés fin 2020 avec le réasphaltage de la voirie.

Afin de rendre le boulevard plus convivial, répondant aux enjeux de mobilité, la Ville envisage son réaménagement : modifier le profil et les revêtements de la voirie (trottoirs, pistes cyclables, zones de dégageement, bandes de stationnement, bandes de voirie, berme centrale piétonne), modifier la circulation, abattre 3 arbres et replanter des arbres, arbustes et bacs de plantes, installer des aires de jeux et du mobilier urbain.



Vue du boulevard Clovis en décembre 2020 (© ARAU) et esquisse du projet de réaménagement du boulevard avec le détail de la berme centrale projetée (extr. du dossier de demande)

Tout en comprenant les souhaits de sécuriser les circulations piétonne et cycliste, de réduire la circulation de transit, de simplifier le trajet des bus, de réduire les nuisances sonores, de végétaliser et de perméabiliser la zone d'intervention, ainsi que de connecter les différentes zones vertes environnantes, la Commission a rendu un avis défavorable sur la manière dont ces intentions se traduisent dans le projet.

Le contexte patrimonial du quartier n'a pas été pris en compte : ni étude historique, ni analyse patrimoniale des espaces publics du boulevard et du quartier des Squares qu'il prolonge. Le profil traditionnel et cohérent de la voirie a été ignoré. Le projet introduit des reliefs et des formes variés, ainsi que des rythmes différents, rompant avec la sobriété et l'homogénéité existantes. Une vision utilitaire de l'espace est mise en

avant et la berme centrale perd une large part de sa couverture végétale, bien que des plantations soient prévues dans ces bacs, avec la minéralisation de sa promenade centrale.

La Commission a demandé de revoir le projet et de valoriser les caractéristiques fondamentales de l'artère : linéarité, courbure, revêtements, profil, perspectives, sobriété, simplicité... en étant convaincue que les intentions du projet peuvent être rencontrées, tout en respectant les priorités patrimoniales du boulevard.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL40\\_186\\_667\\_PU\\_Clovis\\_espace-public.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL40_186_667_PU_Clovis_espace-public.pdf)

➤ **WOLUVE-SAINT-LAMBERT. Rue de la Rive, 77 (arch. F. et G. Simons, 1936). Démolition de la villa et de deux serres et réalisation d'un complexe résidentiel de 29 appartements**

En sa séance du 21/04/2021, la CRMS a émis un avis défavorable sur ce projet. Cette propriété, reprise à l'inventaire légal des sites, possède trois arbres (catalpas à feuilles d'or) inscrits à l'inventaire des arbres remarquables. La villa est reprise à l'inventaire du patrimoine architectural. L'ensemble borde la Woluwe et le chemin du Vellemolen, qui est un site

sauvegardé (AG du 12/02/1998) et relève du réseau Natura 2000 (dont la zone tampon de 60 m couvre une partie de la propriété). Implantée en retrait de la rue, dans un vaste jardin descendant vers la Woluwe, cette villa monumentale de style moderniste, avec des éléments Art Déco et de style paquebot, est un projet des frères architectes F. & G. Simons, en 1936.



Vue aérienne (source Urbis) annotée du périmètre concerné par la demande, vues actuelles de l'étang (extr. du dossier de demande) et de la façade arrière de la villa (© Urban)

La demande porte sur la démolition de la villa et des deux serres/abris, afin de construire à la place un complexe résidentiel de 29 appartements répartis en deux immeubles A et B, d'un gabarit R+3 sur un sous-sol commun avec parking. Le jardin serait également réaménagé : préservation des cheminements, restauration de l'ancien abri de jardin, abattage de 16

arbres à haute tige, plantation d'une trentaine d'arbres, accès au jardin et à la berge de la Woluwe par des dalles en béton architectonique (gradin-escalier), installation de citernes et de noues paysagères, plantation de lisières naturelles au niveau des mitoyens, curage de l'étang, ...



Implantation projetée des immeubles et réaménagement des abords - Coupe transversale projetée (extr. du dossier de demande)

La CRMS émet un avis défavorable sur la démolition de la villa, au vu de son intérêt patrimonial, et demande de réétudier le projet en fonction de sa conservation et de sa revalorisation. Elle insiste sur la nécessaire modération de l'ambition du programme,

en misant sur la préservation de l'intérêt paysager de l'ensemble du site.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/672/WSL20141\\_672\\_PU\\_Rive\\_77.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/672/WSL20141_672_PU_Rive_77.pdf)

### 3. AVIS RELATIFS A DES PLANS D'URBANISME

La CRMS figure parmi les instances consultatives et émet dès lors des avis sur certains plans à l'échelle de la Région, des Communes et/ou d'une zone territoriale.

#### Les plans stratégiques

Ces plans visent à établir et représenter la stratégie territoriale à développer en Région bruxelloise. Leurs grandes orientations deviennent les principes de base de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas force de loi, leur respect et leur mise en œuvre reposent sur le pouvoir politique, à l'origine de leur élaboration.

- Le Plan Régional de Développement (PRD) couvre la totalité du territoire régional.
- Les Plans Communaux de Développement (PCD) couvrent la totalité du territoire communal.
- Les schémas directeurs, conçus dans le cadre du PRD de 2002, sont les outils de développement des zones stratégiques d'intérêt régional : des ZIR (Zones d'Intérêt Régional, définies par le PRAS), des zones-leviers (définies par le PRD), des PIR (Périmètres d'Intérêt Régional).

## Les plans réglementaires

Ces plans déterminent et spatialisent les fonctions (habitat, bureau, espaces verts, ...) qui peuvent s'implanter dans les différents quartiers. Ils comportent des prescriptions graphiques (zones) et littérales (ce qui peut être fait dans chaque zone). Les dispositions figurant aux plans sont contraignantes et conditionnent la délivrance des permis d'urbanisme.

### Niveau régional : le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)

Le Plan Régional d'Affectation du Sol, appelé PRAS, constitue le plan de référence pour l'aménagement du territoire dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le PRAS couvre toute la Région, il est unique et définit un zonage général. Cet important outil de planification spatiale s'inscrit dans les orientations du PRD et peut indiquer les modifications à apporter aux Plans Communaux de Développement (PCD) et aux Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS).

### Niveau communal : les Plans Particuliers d'Affectation du Sol (PPAS)

Les Communes élaborent les PPAS pour préciser l'aménagement de certaines zones. Ces PPAS ne couvrent qu'une partie du territoire. Ils précisent les affectations du PRAS, définissent des zones constructibles et des zones non constructibles, délimitent les espaces publics des espaces privés, ... Ils sont accompagnés de prescriptions sur le site : constructions admissibles, hauteurs, matériaux, ... Les Communes tiennent à jour une carte situant les différents PPAS sur leur territoire.

## Les PAD (Plans d'Aménagement Directeur)

Le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) est l'outil d'aménagement de compétence régionale qui permet de définir en un seul mouvement les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine. Cet outil occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux. Dans le périmètre qu'il couvre, un PAD abroge les dispositions réglementaires des autres plans qui lui sont contraires. Le PAD se compose de deux volets :

- Un volet stratégique, à valeur indicative, qui décrit la vision et les ambitions
- Un volet réglementaire, à force obligatoire, avec des plans et prescriptions qui s'imposent



© Perspective.brussels



biodiversité, des recensements effectués sur la friche faisant état de très nombreuses variétés d'insectes, d'oiseaux et de plantes.

La CRMS avait été consultée pour une première version de ce projet de PAD en 2019 et avait remis son avis en date du 18/11/2019. A l'issue de l'enquête publique et après consultation des instances, le Gouvernement avait annoncé que des modifications seraient apportées au projet de PAD et que le RIE serait complété. C'est suite à ces modifications qu'une nouvelle demande d'avis est sollicitée à la CRMS.

Concernant le patrimoine vert, la CRMS a estimé que les nouveaux aménagements et changements apportés aux espaces verts et différents « parks », n'étaient pas suffisamment conséquents et ne répondaient pas de manière satisfaisante aux remarques formulées par la CRMS dans son premier avis, ni aux ambitions et principes du PAD qui se veut durable, écologique et à hauteur du défi climatique, ni à ceux qui avaient été avancés par le PRDD pour la zone Josaphat. Elle s'interrogeait aussi sur la pertinence d'une zone « à haute valeur écologique » restreinte et accessible, l'important niveau de biodiversité ne pouvant être conservé et préservé que si de vastes espaces verts, inaccessibles, sont maintenus. Elle a préconisé de firer davantage parti des caractéristiques naturelles et paysagères du site et a émis une série de recommandations

A propos du maillage vert, la CRMS a préconisé de diminuer la surface couverte et d'utiliser l'ouverture des arches du pont existant, pour maintenir la continuité du maillage vert afin d'éviter sa fragmentation et d'en maintenir la continuité vers le nord du site.

Sur le volet paysager et d'intégration urbaine, la CRMS a invité à une meilleure articulation entre les quartiers homogènes et cohérents bordant le périmètre du PAD, et le futur quartier dans le respect et en continuité avec la trame et le dessin des rues environnantes existantes, en particulier pour ce qui concerne les entrées du nouveau quartier. Sur l'émergence « repère » de 20 étages prévue sur la nouvelle place de gare, la CRMS a réitéré ses profondes réserves déjà formulées en 2019, et a rappelé qu'il est indispensable de fournir des simulations visuelles dans le RIE pour évaluer l'impact des gabarits.

Les avis de la CRMS sur le projet du PAD « Josaphat » sont disponibles en ligne :

Avis du 18/11/2019 :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/646bis/SBK40040\\_646bis\\_PAD\\_Josaphat\\_1.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/646bis/SBK40040_646bis_PAD_Josaphat_1.pdf)

Avis du 10/11/2021 :

[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/681/SBK40040\\_681\\_PAD\\_Josaphat\\_2021.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/681/SBK40040_681_PAD_Josaphat_2021.pdf)



Carte du paysage bâti : projet de 2019 à gauche et projet amendé de 2021 à droite. Volet stratégique du projet de PAD © perspective.brussels

#### **4. AVIS RELATIFS A DES REGLEMENTS D'URBANISME**

La CRMS peut être interrogée, par la Région ou par une Commune, sur les règlements d'urbanisme. Le CoBAT prévoit la possibilité d'édicter des règlements d'urbanisme. Ils sont de deux types :

- les Règlements Régionaux d'Urbanisme (RRU)
- les Règlements Communaux d'Urbanisme (RCU / RCUZ)

Les règlements d'urbanisme contiennent des dispositions relatives aux caractéristiques urbanistiques des bâtiments et de leurs abords (ex : gabarit, volume, esthétique, solidité des constructions). Ils dictent également des règles relatives à l'aménagement de l'espace public.

Le RRU est hiérarchiquement supérieur aux RCU, de sorte qu'il abroge les dispositions des RCU qui ne lui sont pas conformes.

Les travaux projetés doivent respecter les prescriptions des règlements d'urbanisme. Néanmoins, il est possible d'obtenir certaines dérogations.

## 5. AVIS SUR DES PROPOSITIONS DE PROTECTION (CLASSEMENT OU SAUVEGARDE)

En matière de **protection**, la Commission est interrogée par la Direction du Patrimoine Culturel sur l'opportunité de classer ou d'inscrire un bien sur la liste de sauvegarde, qu'il s'agisse d'une construction ou d'un

site naturel. A la fin de la procédure, la CRMS est interrogée après les remarques ou objections éventuelles des propriétaires et des Communes. La Commission peut aussi, de sa propre initiative, proposer un bien au classement ou à l'inscription sur la liste de sauvegarde. La décision finale de protéger ou non un bien est une prérogative du Gouvernement.

### Exemples :

- **IXELLES Avenue Armand Huysmans, 198. Proposition de classement comme monument de l'immeuble intégrant l'habitation personnelle de l'architecte Henri Montois**



A gauche photo du bien en 1956 extraite de 'La Maison, 12<sup>e</sup> année, n° 10, octobre 1956'.  
A droite vue © Google street view, 2021.

En sa séance du 01/12/2021, la CRMS s'est prononcée favorablement sur la proposition de classement introduite par la Commune d'Ixelles de l'immeuble des architectes belges Henri Montois et Robert Courtois situé Avenue Armand Huysmans, 198. Outre le fait qu'il s'agisse d'une œuvre de deux architectes majeurs de de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la CRMS a estimé que l'immeuble était particulièrement représentatif de la tendance du rationalisme strict de la première génération des modernistes de l'après-guerre et présentait des caractéristiques architecturales et stylistique de grand intérêt comme la sobriété, la

rationalité et le soin apporté au choix des matériaux. Elle soulignait aussi l'originalité du plan d'origine des trois appartements qui occupent chacun un niveau et demi, et sont organisés avec le demi-étage de l'appartement inférieur ou supérieur. La CRMS écrivait aussi espérer que la phase d'enquête permettra de confirmer l'intérêt de l'intérieur, qui n'a pas pu être visité, mais qui est documenté dans des revues d'architecture des années '50 .

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/IXL20649\\_682\\_PROT\\_Armand-Huysmans\\_198\\_0.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/682/IXL20649_682_PROT_Armand-Huysmans_198_0.pdf)

➤ **WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Rue Vervloesem, 36. Proposition de classement comme monument de l'école Vervloesem**



L'école vers 1935. Collection du Musée communal de Woluwe-Saint-Lambert



L'école en 2021. Photo CRMS

Suite à une proposition de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert pour classer l'école Vervloesem, la CRMS, après visite des lieux, a émis un avis favorable au classement en sa séance du 24/02/2021. L'école est de la main du célèbre architecte Henri Jacobs, qui a non seulement construit l'école originelle, inaugurée en 1909, mais est également l'auteur des transformations et extensions opérées en 1923-25. La visite des lieux a confirmé l'intérêt historique et artistique du bien, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Elle a par ailleurs permis de voir les immeubles annexes, notamment l'ancienne maison de l'Instituteur, située

au n°38 de la rue Vervloesem et la maison qui pourrait avoir été la maison du Concierge. La CRMS a estimé que la mesure de protection devait porter sur la totalité de l'école et que le classement pourrait par ailleurs être étendu à l'enveloppe extérieure de la maison de l'Instituteur qui, tant au niveau historique que de son architecture extérieure est indissociablement liée à l'école.

L'intégralité de l'avis sur cette proposition de classement est consultable en ligne via : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/WSL20026\\_669\\_PROT\\_Vervloesem.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/669/WSL20026_669_PROT_Vervloesem.pdf)

➤ **UCCLE. Rue de Foestraets, 63. Maison personnelle de l'architecte Pierre Humblet. Proposition de classement comme monument de la totalité de la maison et de son jardin**



A gauche, la façade avant de la maison donnant sur le jardin principal.



A droite, la façade latérale gauche de la maison avec son entrée sous auvent (photos CRMS)

Après l'avoir visitée le 24/03/2021, la CRMS a émis, en sa séance du 31/03, un avis favorable au classement de la totalité de la maison en raison de son intérêt, esthétique, culturel et scientifique. Considérant l'étroite relation et l'harmonie entre la maison et le jardin, l'Assemblée a estimé que le classement de la maison devait s'étendre également à son jardin.

Il s'agit d'une maison d'habitation de style moderniste construite en 1960 par l'architecte Pierre Humblet à des fins personnelles. Située en fond de parcelle, elle présente la forme d'un 'L' et épouse le relief du terrain. Couverte d'une toiture à l'oblique, la maison se distingue par sa structure parfaitement lisible de l'extérieur, une surface essentiellement vitrée organisée selon une habile composition de châssis côté jardin principal et une façade latérale majoritairement pleine (briques) dans laquelle l'entrée de l'habitation est marquée par la présence d'un auvent en béton. Le jeu de matériaux sobres comme la brique, le béton et le bois exotique (Iroko et bois de kambala) anime l'ensemble des façades.

Cette matérialité de grande qualité est aussi présente à l'intérieur à travers l'ensemble des finitions et parements. De très nombreux détails d'intérieur d'origine subsistent : cloisons coulissantes, quincailleries (poignées de portes),

garde-corps en forme de V de l'escalier, cuisine Cubex, absence de câblage apparent grâce au dédoublement des cloisons pour permettre leur passage de manière invisible. Les portes intérieures métalliques et leurs encadrements assurent le rôle structural de linteau. Emplie de lumière et tournée vers l'extérieur tout en bénéficiant d'une certaine intimité, la maison, qui a subi peu de transformations, est restée très cohérente et témoigne avec brio du style architectural moderne des années '60 encore trop peu reconnu.

Pierre Humblet est un architecte et urbaniste belge dont le travail est peu documenté. Entre 1951 et 1959, il travailla à l'Office des cités africaines au Congo belge. Revenu en Belgique dès 1960, il est intervenu sur des projets de grande ampleur comme notamment des bâtiments universitaires au Sart-Tilman et à Louvain-la-Neuve. Il réalisa aussi plusieurs maisons particulières mais sur lesquelles on dispose de peu d'informations. Son œuvre architecturale est marquée par le modernisme belge empreint d'influences africaines. L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne :

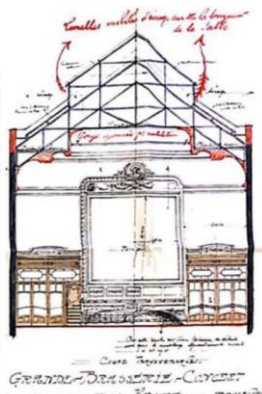
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/671/UCL20407671\\_PROT\\_Foestraets\\_63.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/671/UCL20407671_PROT_Foestraets_63.pdf)



➤ **BRUXELLES. Rue Haute 81-85A / Rue Blaes 34-38 – Proposition de classement à l'initiative de la CRMS de la Salle de spectacle « Salle Elisabeth »**

Lors de son Assemblée du 12/05/2021, la CRMS a formulé la proposition de classement comme monument de la salle de spectacle dite « Salle Elisabeth » et de sa toiture, située dans le bâtiment sis rue Haute 81-85A. En effet, suite à une réunion de projet du 19/09/2020 ainsi qu'à deux visites des lieux les

08/10/2020 et 05/02/2021 en présence d'une délégation de la CRMS, la Commission a convenu que la salle mérite une reconnaissance officielle de sa haute valeur patrimoniale sur base de plusieurs intérêts:



A gauche : Carte postale ancienne (Circa 1935) illustrant la salle de spectacle<sup>4</sup>  
A droite Plan du rez-de-chaussée de la « Salle Elisabeth » de la demande de permis de 1911. Archives de la Ville de Bruxelles

**Intérêt historique :** le quartier populaire et très densément peuplé des Marolles ne comptait pas moins de six cinémas et salles de spectacles qui ont ouvert leurs portes entre 1907 et 1938. La « Salle Elisabeth », est un exemple subsistant dans les Marolles, avec le cinéma « Rialto ». Entre 1909 et 1911, l'immeuble est inoccupé, en vue de l'installation programmée d'une brasserie et d'une salle de spectacle. L'établissement est pourvu d'une grande salle pour 'cinéma et concert' en intérieur d'îlot construite en 1911 selon les plans de l'architecte Jean

van Hall. Le café-brasserie « Elisabeth » ouvre ses portes en 1912. En 1920, la dénomination « salle de danse Elisabeth » apparaît dans les Almanachs du Commerce et de l'industrie<sup>5</sup>. D'après une carte postale et une réclame publicitaire des années '30<sup>6</sup>, l'établissement affiche alors aussi le nom de « Dancing Rodeo ». Les bâtiments et la salle sont réaffectés en établissement commercial dans les années '70. Les archives de la Ville de Bruxelles disposent encore d'une série de plans documentant le bâtiment et permettant de retracer son évolution.

**Intérêts artistique et esthétique :**

La volumétrie de la salle, le plafond mouluré en staff/stuc et la charpente métallique constituent les éléments architecturaux les plus remarquables de cette salle. Son plafond conserve une importante partie des décors moulurés d'inspiration Louis XV présentant des motifs de coquilles et d'entrelacs. Au

centre du plafond, la salle conserve aussi la trace de la grande verrière. La toiture de la salle de spectacle présente une charpente métallique de qualité. L'association de ces deux ouvrages (structure métallique et plafond en staff/stuc qui y est suspendu) se distingue comme un ensemble remarquable.



Plafond de la salle de spectacle Elisabeth. Photo CRMS Charpente métallique de la toiture de la salle. Photos CRMS

Considérant qu'il y a là un précieux et rare témoin d'une salle de spectacle du début du XXème siècle, intégrée au sein d'un îlot dense et bâti dans les Marolles, et qu'il a conservé sa volumétrie, la richesse de ses décors et nombre d'éléments structurels et de

dispositifs anciens, la CRMS a proposé le classement de la totalité de la salle comme monument. L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/BXL22744\\_673\\_PROT\\_Haute\\_81\\_85.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/673/BXL22744_673_PROT_Haute_81_85.pdf)

<sup>4</sup> DUBREUCQ JACQUES, *Bruxelles 1000. Une histoire Capitale. Volume 1*. Bruxelles, s.n. 1996.

<sup>5</sup> Archives de la Ville de Bruxelles, Archives en ligne, Almanachs du commerce et de l'industrie, AC\_1912, p.103. ; AC\_1920, p.97. Disponible en ligne : [www.archives.bruxelles.be/almanach](http://www.archives.bruxelles.be/almanach)

<sup>6</sup> DUBREUCQ JACQUES, *op. cit.*

## 6. AVIS RELATIFS À DES ASPECTS LÉGISLATIFS

La CRMS se préoccupe des conséquences, sur le plan juridique, des propositions faites par le Gouvernement par exemple.

### Exemples :

- **Projet d'arrêté du GRBC déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du Fonctionnaire délégué, de la Commune, de la Commission royale des Monuments et des Sites, de la Commission de concertation ainsi que des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte**

En séance du 02/06/2021, la CRMS a rendu un avis sur le projet d'arrêté déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis des administrations ou instances requis en application du CoBAT, des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte. La CRMS avait déjà rendu un avis en sa séance du 21/08/2019 sur un premier projet de texte. Le projet s'inscrit dans un mouvement de simplification et de rationalisation administrative et d'allègement des procédures de permis. Il s'agit d'un objectif auquel la CRMS s'est bien évidemment rallié. Mais elle a jugé le texte complexe, amplifiant ainsi les complexités administratives qui conditionnent déjà le traitement des dossiers de

permis d'urbanisme et requièrent, dans le chef des agents de l'administration et des demandeurs, une expertise très pointue en termes de procédure, au détriment parfois d'une gestion urbanistique et patrimoniale cohérente et compréhensible pour le citoyen. Elle a ensuite formulé des remarques, recommandations et suggestions sur toutes les nouvelles modifications proposées, pour une gestion cohérente et soucieuse du patrimoine.

L'avis complet de la CRMS est disponible en ligne :  
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/BXL60\\_033\\_674\\_Dispanse.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/674/BXL60_033_674_Dispanse.pdf)

- **Evaluation de la mise en œuvre de la dernière réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT)**

L'ordonnance du 30 novembre 2017 réformant le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes est entrée en vigueur le 1er septembre 2019. Dans le cadre de sa déclaration de politique générale commune 2019–2024, le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale s'est engagé à réaliser une évaluation de la mise en œuvre de la réforme du CoBAT un an après l'entrée en vigueur du texte. Le cas échéant, sur base de cette évaluation, le Gouvernement proposera des adaptations réglementaires visant à simplifier les procédures.

Dans ce cadre, la CRMS a été invitée à rendre un avis sur l'application du nouveau CoBAT. La CRMS a rendu son avis en sa séance du 13/01/2021. Elle a consacré un volet important de cet avis à l'évaluation des

nouveaux délais de rigueur, et a fait des propositions d'adaptations de ces délais, plus en phase avec ceux des collèges d'urbanisme et d'environnement, composés également d'experts indépendants et tenant compte des difficultés de quorum pendant certaines périodes de l'année mais aussi la complexité et le volume des dossiers qu'elle a à traiter. Elle a également recommandé de procéder à une évaluation de la nouvelle disposition des réunions de projet, tant sur le plan du processus de l'instruction des permis et de la participation que sur le volet plus organisationnel. Telles qu'actuellement organisées, il n'est pas toujours possible pour la CRMS d'y porter une position collégiale.

Les autres remarques sont reprises dans l'avis ici disponible :  
[https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL60\\_033\\_667\\_LEG\\_EvaluationCoBAT.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/BXL60_033_667_LEG_EvaluationCoBAT.pdf)

## 7. RECOMMANDATIONS ET ÉTUDES

La commission peut prendre l'initiative de soumettre au Gouvernement ses réflexions sur diverses thématiques liées au patrimoine. Elle peut formuler des recommandations sur des sujets d'actualité méritant une attention particulière.

En approfondissant certaines problématiques (performance énergétique, techniques de restauration, aménagement d'espaces publics, etc.) et en les faisant progresser, la Commission souhaite contribuer à une meilleure connaissance générale de ces questions et à la sensibilisation tant des demandeurs et auteurs de projet que du grand public.

### Exemple :

#### ➤ RÉGION BRUXELLOISE. Etude en vue d'une campagne de protection du patrimoine néoclassique



Localisation des biens néoclassiques protégés et quelques exemples relevés lors de l'étude en cours. Images extraites du rapport intermédiaire. © Sarah Huart

En 2021, la CRMS a suivi et accompagné, avec la Direction du Patrimoine Culturel, l'étude qu'elle a commandée au Centre de recherches de l'ULB en Archéologie et Patrimoine (Créa-Patrimoine – ULB) en décembre 2020 et dont l'approbation est prévue début 2022. Cette étude vise à définir les contours d'une meilleure protection du patrimoine néoclassique et à proposer un outil intégré pour une future campagne de classement, sur base d'un bilan des protections déjà effectuées et sur des critères

actualisés permettant une sélection représentative d'immeubles et de sites. Elle n'a pas vocation à rendre compte d'un listing définitif et exhaustif des biens (encore) à protéger, mais devra plutôt être comprise comme un cadre de réflexion et de référence évolutif, ouvrant un champ d'analyse de l'outil de protection qu'est le classement face à ce patrimoine représenté par toutes les typologies de biens. L'étude pourra de la sorte servir de grille d'évaluation des futures demandes de protection du patrimoine néoclassique.

## 8. ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS, VISITES, RÉUNIONS, GROUPES DE TRAVAIL

Outre les avis à proprement parler, une partie importante des travaux de la CRMS consiste en l'accompagnement, en collaboration avec la Direction du Patrimoine Culturel, des demandeurs dans l'élaboration de leur projet, ainsi qu'en la participation à différentes visites et réunions avec les demandeurs et/ou partenaires publics ou privés et les conseils (architectes, bureaux d'études, ...).

Pendant les réunions et visites, les représentants de la CRMS prennent connaissance des informations fournies par les participants, informent ceux-ci des principes généraux défendus par la Commission et expliquent le contenu des avis rendus. Ils ne sont toutefois pas autorisés à engager la Commission sur de futures décisions : ils respectent rigoureusement le principe de la collégialité des avis. Après chaque réunion ou visite, ces membres font rapport devant l'Assemblée lors de la séance plénière suivante. Ces rapports sont intégralement repris dans les procès-verbaux des séances.

L'accompagnement des projets, étalés parfois sur plusieurs années, s'avère particulièrement utile pour la bonne évolution du dossier. Organisées le plus tôt possible dans la procédure, dès l'entame des études préalables ou dès la rédaction des cahiers des charges, depuis la rencontre avec le demandeur jusqu'aux modifications éventuelles sur chantier, ces réunions et visites permettent en effet de suivre efficacement l'évolution des projets.

La Commission considère ces visites et réunions comme une tâche très importante, nécessaire pour sensibiliser, informer et accompagner les demandeurs ainsi que les instances publiques.

Préalablement au dépôt d'une demande de permis d'urbanisme, un porteur de projet peut solliciter la tenue d'une réunion de projet auprès de l'autorité délivrante (commune ou Région). Lors de cette réunion, le porteur de projet rencontre le ou les représentants de l'autorité délivrante et, le cas échéant, d'autres instances concernées, parmi lesquelles la CRMS peut participer. La réunion de projet a pour objectif de discuter des grandes orientations d'un projet, et ce sans préjuger de la décision de l'autorité délivrante dans le cadre de la procédure d'instruction du permis.

La participation d'un membre de la CRMS en réunion de projet ne dispense donc pas de la demande d'avis réglementaire selon les dispositions du COBAT et n'anticipe pas la décision finale qui sera prise collégalement par la CRMS. Au cas où la CRMS a déjà rendu un avis sur ce projet, cet avis constitue le fil conducteur pour présenter et expliquer la position de la CRMS. Au cas où la CRMS n'a pas encore rendu d'avis, les documents préparatoires des réunions de projet seront, dans la mesure du possible, brièvement présentés et débattus lors de la séance plénière de la CRMS qui précède la réunion de projet. Ainsi, l'Assemblée peut déjà donner une certaine orientation que le membre pourra exprimer lors de la réunion.

Pour des raisons pratiques (notamment quand il n'y a pas séance entre la réception de l'invitation / des documents préparatoires et la réunion de projet) cette manière de procéder n'est cependant pas toujours praticable.

## 9. DELAIS LÉGAUX

Avis de la CRMS rendus sur :

- les demandes de permis relatives à un bien protégé / avis conforme : **30 jours** à dater de la demande. Passé ce délai, la procédure est poursuivie sans qu'il doive être tenu compte d'un avis transmis hors délai, à moins que la Commission ait décidé (dans ce délai) de faire mener une étude complémentaire auquel cas elle dispose d'un délai complémentaire de **60 jours**. Si ce délai n'est pas respecté, la procédure est poursuivie sans qu'il doive être tenu compte d'un avis transmis hors délai (art. 177, §2, 2° et § 3, b) du CoBAT) ;
- les demandes de permis d'urbanisme pour les biens situés en zone de protection, inscrits à l'inventaire du patrimoine immobilier et/ou datant d'avant 1932 : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 125, art ~~176~~ 126 et art. 177, §1 du CoBAT) ;
- les demandes de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 222, §3 du CoBAT) ;
- l'examen des dossiers de fin d'enquête dans le cadre de la procédure de classement : **45 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 225, §2 du CoBAT) ;
- les demandes d'inscription d'un bien sur la liste de sauvegarde soumis à l'avis de la CRMS si le Gouvernement l'estime utile : **90 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 210, §2, 3° du CoBAT) ;
- les demandes émanant d'un tiers pour élaborer un plan de gestion patrimoniale : **45 jours** pour ce qui concerne l'avis (non conforme) sur la demande portant sur l'intérêt d'établir un PGP. A défaut, la procédure est poursuivie (art. 242/4) ; **45 jours** pour ce qui concerne l'avis conforme sur le projet de PGP, à défaut de quoi la procédure est poursuivie. La CRMS peut par ailleurs décider dans ce délai (de 45 jours), de faire mener une étude complémentaire, auquel cas, elle dispose d'un délai supplémentaire de **60 jours** pour remettre son avis. À défaut, la procédure est poursuivie, sans qu'il doive être tenu compte d'un avis notifié au-delà du délai (art.242/8 du CoBAT) ;
- les projets de PRD : **60 jours**. A défaut de la réception de l'avis à l'échéance, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 18, §4 du CoBAT) ;
- les projets de PRAS : **60 jours**. À défaut, la procédure est poursuivie (art. 25, §4 du CoBAT) ;
- les projets de PCD et de PPAS : **30 jours**. À l'échéance, les avis qui n'auraient pas été émis sont réputés favorables (art. 35, §1 et art. 48, §3 du CoBAT) ;
- les projets de PAD : **30 jours**. Passé ce délai, la procédure est poursuivie (art. 30/5, §1 du CoBAT) ;
- les projets d'arrêtés de désignation et de plans de gestion relatifs aux réserves naturelles régionales, lorsqu'ils concernent un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 29, §2, 4° de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature) ;
- les projets d'arrêtés de désignation et de plans de gestion relatifs aux réserves naturelles agréées, lorsqu'ils concernent un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 32, §3 de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature) ;
- les projets de plan de gestion relatifs aux stations Natura 2000 lorsqu'il concerne un site classé : **45 jours**. A défaut de l'envoi de l'avis des instances consultées endéans ce délai, il est passé outre et la procédure est poursuivie (art. 50, §3, 4° de l'Ordonnance relative à la conservation de la nature).

### III. EN QUELQUES CHIFFRES

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES D'AVIS ÉMIS PAR LA CRMS EN 2021**

AVIS CRMS	Nombre en 2019	Nombre en 2020	Nombre en 2021
<b>avis sur biens protégés</b>	<b>145</b>	<b>146</b>	<b>156</b>
avis conformes dans le cadre des procédures de PUN	102	99	113
<i>avis conformes favorables</i>	8	8	11
<i>avis conformes favorables sous conditions</i>	76	76	81
<i>avis conformes défavorables</i>	18	15	21
<i>Remarques non traités</i>	/	/	/
avis indicatifs préalable-PUN	36	35	29
demandes de compléments d'informations	4	5	3
suivi après avis conformes	3	5	9
avis sur demandes de PGP	2	2	2
autres	/	/	/
<b>avis sur biens non protégés</b>	<b>283</b>	<b>267</b>	<b>329</b>
avis sur demandes de PU	129	110	301
demandes non instruites	143	154	23
avis sur demandes de CU	/	1	1
avis sur demandes de PLOT	/	/	/
avis sur demandes de PPAS	/	/	/
avis sur d'autres plans d'urbanisme : RRUZ, Plan Nature, PRDD, PCD, CQD, PRAS, RCU, RCUZ, PAD	8	/	3
avis préalable-PU	3	3	1
communications / avis émanant de la CRMS sur des biens non protégés	/		/
<b>TOTAL : avis sur demandes de travaux (biens protégés et non protégés)</b>	<b>428</b>	<b>413</b>	<b>485</b>
<b>avis sur aspects législatifs</b>	<b>5</b>	<b>/</b>	<b>2</b>
<b>avis dans le cadre de réflexions générales</b>	<b>1</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
<b>nombre d'avis émis dans le cadre des procédures de protection</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL : demandes traitées (travaux et protection)</b>	<b>444</b>	<b>429</b>	<b>517</b>
<b>nombre de séances plénières (+ extraordinaires)</b>	<b>17 +3</b>	<b>20</b>	<b>17 (+2)</b>
<b>nombre de visites et de réunions</b>	<b>180</b>	<b>171</b>	<b>117</b>

Signification des abréviations :

PUN = permis unique  
 PU = permis d'urbanisme  
 CUN = certificat unique  
 CU = certificat d'urbanisme  
 PLOT = permis de lotir  
 PPAS = plan particulier d'aménagement du sol  
 RRUZ : Règlement régional d'urbanisme zoné  
 PRDD : Plan régional de développement durable  
 PCD : Plan communal de développement  
 CQD : Contrat de quartier durable  
 PRAS : Plan régional d'affectation du sol  
 RCU : Règlement communal d'urbanisme  
 PAD : Plan d'Aménagement Directeur

## IV. UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE MEMBRES ET SON SECRETARIAT PERMANENT



CRMS après son renouvellement en octobre 2021 © urban.brussels

### 1. 18 MEMBRES PLURIDISCIPLINAIRES

La Commission est composée de dix-huit membres nommés sur base de leurs compétences notoires en matière de conservation du patrimoine dans différentes disciplines. Elle regroupe des architectes et des ingénieurs, ainsi que des spécialistes en matière de patrimoine naturel et de jardins historiques, en techniques de restauration et en archéologie. Elle comprend également des historiens et des historiens de l'art, des urbanistes et des spécialistes en matière juridique et économique.

Parmi ces dix-huit membres, tous nommés par le Gouvernement, douze sont désignés sur proposition du Parlement bruxellois, après appel à candidatures, et six sur celle de la Commission, et ce pour un mandat de six ans, renouvelable deux fois. La Commission est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Toutes les trois semaines, la Commission se réunit en séance plénière afin d'examiner les demandes provenant des différentes administrations régionales ou communales. En 2021, la CRMS a tenu 17 séances plénières et 2 séances extraordinaires. Jusqu'en août 2021 et suite aux mesures sanitaires prises dans le cadre de la crise du COVID-19, les séances plénières de la CRMS se sont tenues en ligne/à distance. A partir de septembre, les séances ont été organisées au BIP (Brussels Info Point) afin de permettre de respecter les règles de distance et l'organisation de séances en mode hybrides, c'est-à-dire permettant une participation en présentiel ou en virtuel.

Les séances sont dirigées par la présidence, assistée dans sa tâche par la vice-présidence. Chaque demande est instruite par un ou plusieurs membres et présentée devant la Commission. Ceci suppose, de la part du rapporteur, une analyse du dossier, une visite sur place, des contacts éventuels avec les administrations ou autres parties, des recherches, etc. Le secrétariat de la

CRMS se tient à la disposition des membres pour les aider dans leurs démarches et recherches et assure une présentation objective et digitale du dossier permettant l'affichage des projets examinés par l'Assemblée durant les séances plénières.

Suite à ces exposés, et après délibération, la CRMS émet ses avis collégalement. En ce qui concerne les débats, les membres de la Commission respectent un code de déontologie strict précisé par un règlement d'ordre intérieur approuvé par le Gouvernement en date du 24/06/2021. Par exemple, tout membre lié de près ou de loin à un dossier quitte l'Assemblée durant l'examen de ce point. Au-delà des demandes réclamant un avis de la CRMS, l'ordre du jour de la séance peut également réserver une place aux débats concernant des thèmes généraux ou d'actualité.

### **Composition de la CRMS en 2021**

En 2021, la CRMS a été renouvelée pour moitié selon les dispositions de l'art. 11 §2 3-4 du COBAT :

- dans un premier temps, 6 nouveaux membres ont été nommés par le Gouvernement (AGRBCdu 16/09/2021), sur proposition du Parlement, après un appel à candidatures publié au Moniteur belge du 07/05/2021.
- ensuite 2 nouveaux membres ont été nommés par le Gouvernement (AG du 16/12/2021), sur proposition de la CRMS, après un appel à candidatures lancé par la CRMS.

M. Frisque étant membre sortant, son mandat de Président de la CRMS a également pris fin. Son mandat de membre a été renouvelé par l'arrêté du 16/12/2021. Dès cette date, M. Steven De Borger, Vice-Président, a présidé les séances de la CRMS.



### Composition de la CRMS jusqu'au 01/10/2021

Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation du Parlement / 1</b> AG du <b>29.06.2017</b> – parution Moniteur 12.07.2017 – prise d'effet 15.09.2017	
1.	<b>Steven DE BORGER (NL) (Vice-Président - AG du 29.11.2018)</b> Architecte
2.	<b>Stefaan VAN ACKER (NL)</b> Architecte
3.	<b>Cécile MAIRY (FR)</b> Ingénieur-architecte, DES en Étude et Gestion du Patrimoine Culturel, Professeur à l'UCL
4.	<b>Benoît SCHOONBROODT (FR)</b> Licencié en urbanisme
5.	<b>Christophe LOIR (FR)</b> Docteur en Histoire, Professeur à ULB
6.	<b>Arnold CZERWONOGORA (FR)</b> Ingénieur Civil des constructions
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation de la CRMS / 1</b> AG du <b>23.11.2017</b> – parution Moniteur 30.11.2017 – prise d'effet 01.01.2018	
7.	<b>Quentin DE RADIGUES (FR)</b> Licencié en droit
8.	<b>Isolde VERHULST (NL)</b> Architecte
9.	<b>Catherine DE ZUTTERE (FR)</b> Licenciée en droit et urbanisme
10.	<b>Christine SOMMEILLIER (FR)</b> Architecte-agronome
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation du Parlement / 2</b> AG du <b>21.05.2015</b> – parution Moniteur 24.06.2015 – prise d'effet 01.09.2015 – <b>mandats arrivés au terme le 01/10/2021</b>	
11.	<b>Jérôme BERTRAND (FR)</b> Licencié en histoire de l'art
12.	<b>Filip DESCAMPS (NL)</b> Ingénieur-architecte, Professeur à la VUB
13.	<b>Vincent HEYMANS (FR) (démissionnaire depuis le 10.07.2018)</b> <i>Docteur en histoire de l'art</i>
14.	<b>Lise NAKHLE (FR) (démissionnaire depuis le 05.09.2020)</b> <i>Licenciée en histoire</i>
15.	<b>André TOUSSAINT (FR)</b> Agronome, Hortonom, bio-ingénieur Professeur honoraire à l'ULg
16.	<b>Ann VERDONCK (NL)</b> Docteur architecte, professeur
Membres nommés par le Gouvernement <b>sur présentation de la CRMS / 2</b> AG du <b>22.10.2015</b> – parution Moniteur 27.10.2015 – prise d'effet 01.11.2015 – <b>mandats arrivés au terme le 01/12/2021</b>	
17.	<b>Ann VOETS (NL)</b> Licenciée en histoire de l'art et archéologie – architecte paysagiste
18.	<b>Christian FRISQUE (FR) (Président jusqu'au 16/12/2021 - AG du 29.11.2018)</b> Architecte - urbaniste

### Composition de la CRMS à partir de 01/10 2021

Le mandat des membres 1 à 10 du tableau précédent se poursuit jusqu'en septembre 2023.  
La Commission a vu l'arrivée des 8 membres suivants :

<b>Membres nommés par le Gouvernement sur présentation du Parlement / 2</b> AGRBC du 16.09.2021 — prise d'effet 01.10.2021	
11.	<b>M. Francis METZGER (FR)</b> Architecte
12.	<b>Mme Marieke JAENEN (NL)</b> Licenciée en histoire de l'art et archéologie
13.	<b>M. Benoît MORITZ (FR)</b> Architecte - Urbaniste
14.	<b>Mme Odile DE BRUYN (FR)</b> Docteur en Histoire
15.	<b>M. Filip DESCAMPS (NL)</b> Ingénieur-architecte, Professeur à la VUB.
16.	<b>Mme Bénédicte DEL MARMOL (FR)</b> Licenciée en histoire de l'art et archéologie
<b>Membres nommés par le Gouvernement sur présentation de la CRMS / 2</b> AGRBC du 16.12.2021 — prise d'effet 01.12.2021	
17.	<b>Ann VOETS (NL)</b> Licenciée en histoire de l'art et archéologie – architecte paysagiste
18.	<b>Christian FRISQUE (FR)</b> Architecte - urbaniste

## **Travaux effectués par les membres de la CRMS**

### A. Travaux effectués dans le cadre des séances plénières

- visites de biens en vue de l'instruction des dossiers ;
- participation aux séances plénières ;
- instruction de certains dossiers, rapport et proposition d'avis à l'Assemblée ;
- participation aux débats préalables aux avis collégiaux ;
- rapports sur les réunions de travail et des groupes de travail qui se sont réunis.

### B. Travaux effectués par les membres de la CRMS dans le cadre de la préparation et du suivi des dossiers

- participation aux réunions et réunions de projet;
- participation aux comités d'accompagnement mis sur pied dans le cadre de certains grands projets de restauration.

### C. Travaux de réflexion et recommandations générales

La CRMS prend régulièrement l'initiative de mettre sur pied des groupes de travail pour étudier des sujets d'actualité liés à la conservation du patrimoine en Région bruxelloise. Ceci implique :

- la participation à des réunions ;
- la documentation et l'étude des sujets traités ;
- la rédaction des textes de référence et leur présentation à l'Assemblée en séance plénière.

### D. Activités diverses

- pilotage et accompagnement des études commandées et pilotées par la CRMS ;
- représentation de la CRMS au sein de différentes instances et information du public sur les missions et travaux de la CRMS ;

### E. Missions spécifiques de la présidence et de la vice-présidence

- préparation des séances plénières avec le secrétariat ;
- présidence des séances : introduction et conclusion des débats, résumé des avis ;
- approbation et signature des avis dans les délais légaux ainsi que de la correspondance générale ;
- approbation des ordres du jour et des procès-verbaux des séances plénières ;
- attention au respect du règlement d'ordre intérieur de la CRMS, des dispositions légales et des procédures en vigueur lors des séances de la CRMS.

## **Observateurs en 2021**

Prendent également part aux séances, en qualité d'observateurs, des représentants de la Direction du Patrimoine Culturel et de la Direction de l'Urbanisme - directions relevant toutes deux d'Urban.brussels, l'administration régionale qui délivre les permis.

<b>POUR LA DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL (D.P.C.)</b>	
M. Thierry WAUTERS	Directeur - fonctionnaire délégué
Mme Manja VANHAELEN	1 <sup>er</sup> Ingénieur – responsable du département Restauration
Mme Catherine LECLERCQ	Responsable du département Sites
M. H. LELIÈVRE	Responsable du département Identification et Protection

## 2. SECRETARIAT PERMANENT

La CRMS est assistée dans ses tâches quotidiennes par un secrétariat permanent (art.11§4 du CoBAT), dirigée par la secrétaire et sa secrétaire-adjointe. Le secrétariat de la CRMS est un Département de la DPC. En accord avec la présidence, le secrétariat établit les ordres du jour et les procès-verbaux des séances. Il documente les demandes qui sont soumises à l'avis de la CRMS, prépare une présentation illustrée de chaque dossier visant à documenter et à permettre la compréhension du dossier en séance plénière, prend note des avis rendus, les rédige et les soumet à l'approbation de la Commission et les transmet au demandeur. Il organise les visites d'immeubles et de sites, les réunions de travail et des groupes de réflexion. Il tient à jour les dossiers de la CRMS, assure leur archivage et tient à jour les instruments de travail (base de données, photos, ...) et le registre de ces dossiers et des avis rendus. Il veille à publier les avis de la CRMS sur le site internet ([www.crms.irisnet.be](http://www.crms.irisnet.be)). En 2020, un projet de révision et d'optimisation du site internet de la CRMS a été préparé et lancé par le secrétariat afin de rendre le site plus ergonomique et plus accessible.

Outre l'encadrement administratif et logistique, les agents du secrétariat de la CRMS mettent également leur formation et leur expérience dans le domaine du patrimoine immobilier bruxellois à disposition des membres de la CRMS. Ils gardent « la mémoire » de la CRMS et permettent aux membres de baser leurs réflexions sur une connaissance approfondie de l'historique des dossiers et des avis rendus et d'appuyer ainsi les débats et décisions sur base d'un cadre de réflexion connu et partagé. Le secrétariat assure, en ce sens, la continuité des travaux et des avis de la CRMS.



© urban.brussels

### **Composition du secrétariat permanent de la CRMS en 2021**

Aurélie AUTENNE	Secrétaire permanente, Architecte, Master en Conservation (FR)
Griet MEYFROOTS	Secrétaire-adjointe, Licenciée en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation (NL)
Maxime BADARD	Attaché, Historien (FR)
Bénédicte de GHELLINCK	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie, Master en Conservation (FR)
Karin DEPICKER	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (FR)
Ann HEYLEN	Attaché, Licenciée en histoire de l'art et archéologie (NL)
Carine VANDERSMISSEN	Adjointe (FR)

## V. BUDGET

La CRMS dispose d'un budget annuel qui lui permet de remplir ses missions de manière flexible et autonome. Contrôlé et assisté par les ordonnateurs et par les gestionnaires des dossiers, l'agent du secrétariat responsable de la comptabilité met en œuvre les décisions de la CRMS à cet égard. Le budget régional est régi par l'Ordonnance organique portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle. Sa gestion est intégrée dans le système informatique SAP (*Service Advertiser Protocol*), ce qui permet aux instances concernées de consulter, à tout moment, son évolution.

Les crédits mis à disposition de la CRMS sont destinés à mettre en œuvre les décisions et projets de la Commission et à rémunérer, via des jetons de présence, ses membres pour leurs prestations lors des séances plénières, les réunions et les visites ainsi que les groupes de travail créés au sein de la Commission. Ils couvrent également les dépenses relatives à l'organisation des séances et des réunions.

En 2021, le budget de la CRMS s'élevait à 173.000 €, à savoir 163.000 € en budget de fonctionnement et 10.000 € en moyens d'investissement. Le tableau suivant reprend les dépenses de 2021, comparées à celles des années précédentes.

<b>Budget total CRMS</b>	2021	2020	2019	2018	2017
	173.000 €	173.000 €	172.000 €	172.000 €	172.000 €

<b>Budget de fonctionnement</b> (crédits d'engagements – allocations 330050803 1211 / 330050701 1112)					
BUDGET DISPONIBLE	163.000 €	163.000 €	162.000 €	162.000 €	162.000 €
jetons de présence des membres	56.475 €	48.450 €	71.525 €	67.000 €	66.625 €
études et recherches	26.220 €	4.356 €	/	35.595 €	39.000 €
autres frais de fonctionnement	18.952 €	61.744 €	24.516 €	26.412 €	23.722 €
<b>TOTAL</b>	<b>101.647 €</b>	<b>114.550 €</b>	<b>96.041 €</b>	<b>129.007 €</b>	<b>129.347 €</b>
pourcentage d'engagement	63 %	70 %	59 %	79 %	75 %

<b>Budget d'investissement</b> (crédits d'engagements – allocation 330051101 7422)					
BUDGET DISPONIBLE	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>	<b>000 €</b>
pourcentage d'engagement	00 %	00 %	00 %	00 %	00 %

Pour 2022, le budget de la CRMS reste inchangé par rapport à 2021 ; les crédits initiaux s'élèvent à 173.000 € au total.

## VI. ANNEXES

### 1. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS UNIQUE SOUMISES À LA CRMS EN 2021

	séance	Avis	n° dossier	Adresse	objet de la réunion
1	13-01-21	D	UCL30038	UCL. Rue Engeland, 555 – Domaine de Latour de Freins	aménagement d'une couverture sur un terrain de sport existant
2	13-01-21	FSC & D	BXL22767	BXL. Petite rue des Bouchers, 21	restauration d'un immeuble avec horeca au RDC et logements aux étages
3	13-01-21	Fav	MSJ10003	MSJ. Parvis Saint-Jean-Baptiste – Eglise St-Jean Baptiste	réaliser une séparation vitrée entre le narthex et la nef principale et un rideau de séparation entre l'entrée et la salle de fête
4	13-01-21	FSC & D	FRT20123	FRT. Rue Meyerbeer, 33-35 – Villa Danckaert	démolition de la maison n°35 ; construction de 2 immeubles avec 30 logements, parking souterrain, plantation de 21 arbres à haute-tige et restauration d'une partie du jardin de la villa Danckaert
5	13-01-21	FSC	WMB20044	WMB. Avenue Léopold Wiener, 20-22 – Couvent des Sœurs de l'Eucharistie	rénover et agrandir la bergerie installée sur le site
6	13-01-21	FSC	BXL30017	BXL. Place des Martyrs, 6-8, 19. / rue d'Argent, 26-36 /rue des Boiteux, 2	Rénovation complète de 3 immeubles avec restauration des façades protégées
7	13-01-21	Fav	FRT30014	FRT. Avenue Jupiter - Parc Jupiter	restauration et réaménagement du parc
8	13-01-21	FSC	AUD30001	WMB. Drève de Bonne Odeur	aménagement d'un accès cyclable au tunnel piétonnier existant sous le ring de Bruxelles R0
9	13-01-21	Fav & recom	WMB20019	WMB. Rue des Renoncles, 24 (arch. J.J. Eggerix).	régularisation de plusieurs interventions aux abords de la maison, dont le renouvellement des escaliers d'accès, des murets de soutènement
10	13-01-21	Fav	SGL20074	SGL. Parvis de Saint-Gilles, 19	remplacer les châssis et les vitrages des vitrines commerciales (voir aussi l'avis conforme rendu le 5/02/2020)
11	13-01-21	FSC	BXL20825	BXL. Boulevard Anspach, 61 (arch. G. Bordiau, 1872).	extension de la pharmacie et restauration de la façade du rez-de-chaussée – demande de permis modificatif
12	3-02-21	FSC	ETB20235	ETB. R. Père de Deken, 38 – Maison Verhaegen (arch. W. Van der Meeren, L. Palm, 1962)	restauration et rénovation des éléments protégés, y compris les menuiseries extérieures, rénovation de l'intérieur, réaffectation du RDC.
13	3-02-21	D	BXL30006	UCL. Chaussée de Waterloo, 782 / Bois de la Cambre	régularisation / modification de la terrasse arrière, rénovation des façades et pose d'une enseigne en façade avant (voir également l'avis CRMS du 25/02/2015)
14	24-02-21	FSC	AUD30001	AUD. Forêt de Soignes - Drève des Bonniers	pose de deux escaliers d'accès à la plateforme ferroviaire
15	10-03-21	FSC	BXL20168	BXL. Grand-Place, 28 – Aux Armes du Brabant ou La chambrette de l'Amman	installation d'une terrasse sur la Grand-Place
16	10-03-21	D	BXL21324	BXL. Rue au Beur, 46	régularisation de travaux effectués depuis 2007
17	10-03-21	FSC	BXL21165	BXL. Rue du Marché aux Herbes, 50.	régularisation d'une enseigne
18	10-03-21	Fav	BXL30062	BXL. Square Prins Charles / rue des Artistes – Ecole maternelle "Het Plantzoentje"	régularisation des classes conteneurs (autorisées par permis provisoire arrivé à terme) et de 2 auvents
19	31-03-21	FSC	WMB20005	WMB. Bd du Souverain, 25. Ancien siège de la Royale Belge, suivie par AXA (Arch. R. Stapels, J. Delogne; arch.-pays. C. Rebold, P. Dufau, 1965-70)	Réhabilitation de l'ancien siège de la Royale Belge-AXA. Réaménagement, restauration et rénovation du bâtiment; restauration et réaménagement des abords et du parc
20	31-03-21	FSC	UCL20341	UCL. Avenue de Floride, 125-127– Propriété Pirenne	rénover la villa et ses dépendances, construire 3 villas à appartements, abattre 120 arbres
21	31-03-21	FSC	BXL21175	UCL. Passage du Nord, 19.	transformation et changement d'affectation des étages du Passage du Nord en coworking et co-living (64 chambres) ; restitution de certains éléments patrimoniaux.
22	31-03-21	FSC	UCL20075	UCL. Rue Victor Allard, 256 – Gare d'Uccle-Stalle	Modification du permis 16/PFU/463388. Réalisation du sous-sol semi enterré par reprise en sous-cœuvre au lieu de voiles en béton
23	31-03-21	FSC	SBK40035 / 30029	SBK. Avenue Louis Bertrand	réaménagement de l'espace public
24	31-03-21	FSC	FRT20019	FRT. Rue du Curé, 2 – Maison communale de Foerst	installation de portes coupe-feu
25	31-03-21	FSC	SBK20163	SBK. Rue du Noyer, 282 – Pavillon français	remplacer les châssis en PVC fermant le balcon 2.13.A par des châssis en acier.
26	31-03-21	D	BXL20803	BXL. Rue des Chapeliers, 12	Régulariser une tente solaire et des spots lumineux en façade
27	31-03-21	FSC	WMB20019	WMB. Rue des Trois Tilleuls, 32.	Isolation de la façade latérale droite.

28	31-03-21	FSC	SGL20074	SGL. Parvis de Saint-Gilles, 19 – Grande triperie saint-gilloise	Placement d'une enseigne
29	21-04-21	FSC & D	WMB20202	WMB. Chaussée de La Hulpe, 185 – Bâtiment CBR	adaptation de la signalétique, réalisation d'un parking à vélos, plantation d'un tilleul (voir également l'avis de principe émis le 18/11/2020).
30	21-04-21	FSC	WSP20084	WSP. Avenue de Tervueren, 305	nettoyage et restauration de la façade ; réparation de l'étanchéité des terrasses ; reconstruction de la main courante au R+2 ; remise en peinture des menuiseries extérieures, de la corniche et des ferronneries
31	21-04-21	FSC	FRT30002	FRT. Parc Duden.	installation d'une guinguette pour une durée de 5 mois par an du 1/05 au 31/09.
32	21-04-21	FSC	UCL30038	UCL. R. Engeland 545-555 – Domaine de Latour de Freins (arch. H. Maquet, 1899-1903)	régulariser des travaux effectués en façades et toitures ainsi qu'aux abords du château : chiens-assis, remplacement de châssis, revêtements des terrasses, caméras, luminaires, suppression de la fontaine centrale
33	21-04-21	FSC	WMB20019	WMB. Cité-jardin Floréal : maisons situées rue des Pétunias 2, 4, 10 et 12 rue des Scabieuses 13 et 15, rue des Ellebores 3, rue des Funkias 45, rue des Salvias, 3 et 5, rue des Gloxinias 16 et rue des Renoncules 14	rénovation intérieure de 8 logements et restauration des parties classées.
34	21-04-21	FSC	IXL20035	IXL. Boulevard Général Jacques / Rond-point de l'Etoile – Palais de la Folle Chanson (arch. A. COURTENS, 1928).	rénover les terrasses du niveau +8
35	21-04-21	FSC	BXL21470	BXL. Rue de Tabora, 14-16	conservation de la porte vitrée et des barres d'enseigne (régularisation).
36	21-04-21	D	BXL20823	BXL. Boulevard Adolphe Max, 34 (arch. Vanderheggen, 1875)	régulariser la devanture en PVC gris et remplacer les anciens châssis en bois du 1er étage
37	21-04-21	D	BXL21471	BXL. Rue du Marché aux Herbes, 44	modification de la devanture commerciale (régularisation) et pose d'une tente solaire
38	21-04-21	FSC	BXL21521	BXL. Rue des Eperonniers, 49	transformation et division d'un logement aux étages d'un commerce en deux studios
39	12-05-21	Fav	BXL21028	BXL. Rue du Houblon, 47 – Ancien siège de "L'Echo de la Bourse"	ajouter des terrasses aux 1er et 2e étages de la façade ouest.
40	12-05-21	D	IXL20077	IXL. Place du Luxembourg, 13.	mettre en conformité la rénovation et l'extension d'un établissement horeca, dont la construction de deux vérandas, une en façade avant et une à l'arrière
41	12-05-21	FSC	BXL20055	BXL. Av. Louise, 224 - Hôtel Solvay (arch. V. Horta, 1894)	restauration de la façade avant.
42	2-06-21	FSC & rem	SBK40041	SBK. Pl. PoggePogge/ rue Verwée/pl. d'Houffalize/ rue de Jérusalem	réaménagement de l'espace public (voir aussi l'avis du 18/11/2020)
43	2-06-21	Fav	IXL20255	IXL. Pl. Georges Brugmann, 29 (1905. Arch. J-B. Dewin) - Institut chirurgical du Dr A. Depage	remplacement des châssis des lucarnes hautes en façades avant et arrière.
44	2-06-21	FSC	BXL21472	BXL. Rue du Marché aux Herbes, 109.	restauration de la façade avant et de la toiture
45	2-06-21	FSC	BXL22791	BXL. Rue Royale, 29-31 (arch. A. Dumont, 1878).	rehaussement de deux étages pour créer deux logements supplémentaires.
46	23-06-21	FSC	BXL21733	BXL. Rue au Beurre, 21	transformation et restauration, changement d'affectation de la surface commerciale, transformation des deux derniers étages en logements, rénovation de la devanture
47	23-06-21	D	WMB20019/20020	WMB. Rue du Coucou, 15 (cité-jardin Le Logis).	installation de panneaux photovoltaïques sur le toit
48	23-06-21	FSC	BXL22768	BXL. Rue du Vieux Marché aux Grains, 8-12.	démolition et reconstruction de l'immeuble donnant sur la place, transformation et réorganisation des constructions donnant sur l'impasse et en intérieur d'îlot, mise en valeur des vestiges de l'enceinte, changement d'affectation
49	23-06-21	FSC	BXL21109	BXL. Rue de Rollebeek, 7-9 et 13	régulariser l'utilisation du commerce en restaurant et le placement d'une tente solaire
50	23-06-21	FSC	WSL20055	WSL. Avenue des Deux Tilleuls, 8 – anc. propriété Lindthout	transformer le bâtiment B en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'école par une réorganisation intérieure, mettre en conformité incendie une partie des bâtiments du fondamental (bâtiments A, B et C), dont le bâtiment C qui est classé
51	23-06-21	D	BXL21292	BXL. Porte d'Anderlecht, 1-2 – Anciens pavillons d'octroi	sécurisation du portail d'entrée du pavillon d'octroi (régularisation)
52	14-07-21	FSC	UCL30026	Chaussée de La Hulpe, 53a. Hippodrome de Boitsfort	réaménager et modifier le parcours du Brussels Drome Golf Club (modifier un trou, en déplacer deux, implanter de nouveaux filets de protection des usagers, agrandir des zones humides et planter des arbres à haute tige)
53	14-07-21	FSC	BXL30008	Rue Belliard, 135a – Lycée Emile Jacqmain dans le Parc Léopold	installer plusieurs enseignes pour signaler le lycée Emile Jacqmain
54	14-07-21	FSC	SGL20004	Avenue de la Jonction, 1 – Hôtel Hannon	Restauration du bâtiment dans le cadre de sa transformation en musée ; jardin d'hiver, bow-window, verrière, menuiseries intérieures et ferronnerie extérieure.

55	14-07-21	FSC	IXL20030	Rue Ernest Solvay, 19. (Arch. Ernest Blérot, 1901)	restauration de la façade avant
56	14-07-21	FSC	BXL21448	Nouveau Marché aux Grains, 19	changement d'affectation de logement vers hôtel; rénovation et restauration de la façade avant et de la toiture.
57	14-07-21	FSC	SGL20017	Rue Vanderschrick, 11	restaurer en partie la façade avant et la façade arrière, réaménager et rénover l'appartement
58	14-07-21	FSC	BXL20569	Rue de la régence, 30 - Conservatoire Royal de Musique	démontage et stockage de l'orgue Cavaillé-Coll de la grande salle de concert en vue de sa restauration
59	14-07-21	FSC	SGL20106	Rue de Parme, 69 – Maison Pelgrims (arch. A. Pirenne, 1905)	restauration et rénovation de l'intérieur : plans modifiés
60	14-07-21	FSC	BXL21735	Rue au Beurre, 29 – « la Cigogne »	restaurer le bâtiment et aménager 3 logements une chambre aux étages ; modifier les châssis du rez-de-chaussée commercial et l'accès aux logements ; poser des garde-corps en façade avant ; poser un nouvel escalier central; mise en conformité SIAMU.
61	14-07-21	D	IXL40024/30 034	Avenue Guillaume Gilbert	réaménagement de l'espace public, remplacement des arbres et de l'éclairage
62	14-07-21	FSC & D	WMB20020	Rue du Loriot, 36 – Cité-Jardin 'Le Logis'	Aménager l'intérieur d'une maison unifamiliale
63	14-07-21	FSC	SGL20002	Rue Américaine 23-25 – Musée Horta	Pose d'un papier-peint dans la chambre d'ami
64	14-07-21	D	IXL20077	Place du Luxembourg, 13	Changer l'affectation d'un hôtel en « meublé de tourisme » ; placer un châssis en bois muni de double vitrage en façade avant et doublage des châssis en bois classés
65	14-07-21	FSC	WMB20019	Le Floréal - Rue des Renoncules 29, rue des Nigelles 3, rue des Scabieuses 8, rue des Silènes 6, rue des Salvias 23 – 25, rue des Gardénias 4, rue des Tubéreuses 3, rue des Gloxinias 11, rue des Salvias 16, rue des Salvias 20, rue des Cannas 3	Conserver/restaurer des parties classées et rénover l'intérieur de 12 logements de la cité Jardin "Floréal"
66	11-08-21	FSC	SGL20105	SAINT-GILLES. Rue de Bordeaux, 14-16 – Ecole n°6 J.J. Michel (arch. E. Quéting, 1891).	Remplacement et modernisation de l'installation de chauffage
67	11-08-21	FSC	BXL20008	BRUXELLES. Grand-Place. Hôtel de Ville	Renouvellement de l'éclairage intérieur de la salle gothique, de la salle des mariages, de la salle Maximilien, du bureau du bourgmestre et de l'antichambre, de la salle du gouvernement provisoire, de l'escalier d'honneur et de la salle du conseil municipal (voir aussi le test d'éclairage du 23/11/2020).
68	11-08-21	FSC	BXL21514	BRUXELLES. Rue du Marché aux Fromages, 11.	Placer une enseigne commerciale
69	11-08-21	FSC		BRUXELLES. Place Royale et espaces publics attenants	Réaménagement de l'espace public, renouvellement de l'éclairage public et mise en lumière du bâti – nouveaux plans
70	11-08-21	FSC	MSJ30002	MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Scheutbos	Réaménager un sentier du Scheutbos entre la rue de la Flûte Enchantée et la rue de l'Idylle ainsi que les accès au parc depuis ces rues
71	11-08-21	FSC	BXL20247	BRUXELLES. Avenue Marnix, 24 / rue du Trône, 1 – Ancien siège de la BBL (arch. G. BUNSHAFT 1961-1965, extension de 1987).	Restauration, rénovation et reconstruction (voir réunion de projet du 13/11 et 11/12/2020 et l'avis de principe du 03/02/2021).
72	11-08-21	D	WSP30003/2 0018	WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Edmond Parmentier, 81 - Parc Parmentier	Installer une structure démontable recouvrant 4 terrains de tennis extérieurs existants.
73	11-08-21	FSC	UCL30015	UCCLE. Parc Raspail	Restaurer le jardin historique par l'évocation de l'ancienne bâtisse Raspail : restaurer à l'identique le mur périphérique, le belvédère, la glacière, la pièce d'eau, évocation des promenades, création de clairières, abattages / replantations
74	11-08-21	FSC	BXL20826	BRUXELLES. Boulevard Anspach 76-78 / rue de la Bourse, 2 – Immeuble éclectique et ancien café « Monico-Bourse » (arch E. JANLET, 1874)	installation de tentes solaires et pose d'enseignes (voir l'avis conforme du 20/06/2018 à propos de la restauration des devantures et de l'auvent).
75	11-08-21	FSC	BXL20967/IX L20039	BRUXELLES / IXELLES. Campus du Solbosch / place Flagey, 19 / Campus Erasme	Implanter une nouvelle signalétique sur les sites universitaires de l'ULB
76	11-08-21	FSC	BXL22797	BRUXELLES. Rue aux Laines, 12	Rénover et subdiviser une maison unifamiliale en 4 appartements (interventions limitées aux parties non protégées).
77	25-08-21	FSC	BXL20867	BRUXELLES. Chaussée d'Anvers, 293	Rénover la façade latérale mitoyenne avec la parcelle du bien classé
78	25-08-21	FSC	BXL20824	BRUXELLES. Boulevard Adolphe Max, 142 (arch. L. Van Autgaerden, 1873).	Réaménagement d'un espace commercial, extension par une galerie d'art érotique et pose d'une enseigne parallèle (mise en conformité).
79	25-08-21	FSC	SGL20090	SINT-GILLIS. Antoine Delpoortplein 2. Atelierwoning E. Broerman.	Rénovation de l'habitation et de l'atelier
80	25-08-21	FSC	UCL20068	UCCLE. Chaussée d'Alseberg – Estaminet « Au Vieux Spijgten Duivel ».	Restaurer la façade à l'identique et remplacer le poêle à charbon
81	8-09-21	FSC	SGL20118	SAINT-GILLES. Chaussée de Forest, 20-20A	remplacer les châssis en façade arrière aux 1er, 2e et 3e étages et transformer la fenêtre de la cuisine des 2e et 3e étages en porte donnant sur le balcon



82	8-09-21	FSC	BXL22589	BRUXELLES. Rue de la Bourse, 30-32	placer une enseigne et 4 publicités associées à l'enseigne sur la bordure flottante de la tente solaire.
83	8-09-21	FSC	BXL20799/BXL20800/BXL20936	BRUXELLES. Rue des Chapeliers, 19-21-23 / Petite rue de la Violette	Restaurer et transformer 3 maisons en hôtel de 17 chambres
84	8-09-21	FSC	BXL20668	BRUXELLES. Rue aux Laines, 22	régulariser la division en plusieurs unités d'habitation et la transformation de la façade arrière
85	29-09-21	FSC	BXL22542	BRUXELLES. Rue de la Bourse, 4	Placer une tente solaire et des enseignes
86	29-09-21	D	AND30011	ANDERLECHT. Rue Chant d'Oiseaux, 300.	Aménagement d'un jardin privé.
87	29-09-21	FSC	AND20006	ANDERLECHT. Rue du Docteur Kubom, 6-8-10	Démolir un garage et construire un bâtiment à rue de R+4 / R+5 et un immeuble en intérieur d'îlot de R+1 / R+3 avec un parking souterrain de 81 places et trois abris vélos en intérieur d'îlot, en partie sur le site classé de l'école des Vétérinaires, en vue d'y aménager 87 logements, des surfaces de bureaux et d'équipements
88	29-09-21	FSC	FRT30009	FOREST. Chée de Neerstalle, 315 – 323 – Parc du Bempt / Parc des 3 Fontaines	Aménager un maillage pluie dans le Parc du Bempt, incluant : la rénovation du grand bassin, du pont et des rocailles du Parc des Trois Fontaines, le nettoyage et le reprofilage de l'étang du Bempt l'aménagement d'une noue végétalisée et de deux pontons sur les berges de l'étang ; Aménagement d'un nouveau système d'égouttage à la ferme du Bempt destiné à supprimer le puit perdu existant
89	29-09-21	Fav	BXL21611	BRUXELLES. Rue de l'Etuve, 53	changement d'affectation de commerce à Horeca (vente de gaufres).
90	29-09-21	FSC	BXL21611	BRUXELLES. Rue de l'Etuve, 53	placement de 3 enseignes et d'une tente solaire
91	29-09-21	Fav	BXL21351	BRUXELLES. Rue de la Régence, 2 – Palais du Comte de Flandre.	Remplacer le revêtement de sol existant (moquette) par un parquet massif dans le local A014 du bâtiment occupé par la Cour des Comptes de Belgique
92	20-10-21	FSC	BXL21470	BRUXELLES. Rue de Tabora, 10-12.	changement d'utilisation d'une boulangerie avec consommation sur place en snack (glacier) avec consommation accessoire sur place.
93	20-10-21	FSC	BXL21470	BRUXELLES. Rue de Tabora, 10-12.	restauration des façades ; aménagement d'un logement aux étages
94	20-10-21	FSC	MSJ30002	MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Parc Scheutbos	implanter une zone pour les chiens en liberté dans une zone semi-naturelle du Scheutbos
95	20-10-21	D	AUD30001	UCCLE. Drève de Lorraine, 17	construction d'un mur anti-bruit le long de la drève de Lorraine.
96	10-11-21	D	BXL21511	BRUXELLES. Rue de la Tête d'Or, 9-11 - "De Valck" (maison XVIIe s, transformée par les architectes Similton, A. Malfait et L. Govaerts en 1919, 1938 et 1943).	réaffecter, restaurer et transformer le bien pour y aménager le « Musée de la Frite ».
97	10-11-21	FSC	IXL20094	IXELLES. Rue Vautier, 62 – Musée Wiertz	Rénovation de l'entrée du musée et de la maison du concierge, amélioration de l'accessibilité pour les personnes PMR et aménagement d'une sortie de secours.
98	10-11-21	D	BXL21316	BRUXELLES. Rue Jules Van Praet, 2-4 et 8-10 / boulevard Anspach, 71 - Pub O'Reilly's	transformer les façades, réunir deux surfaces commerciales, régulariser la terrasse couverte sur l'espace public, réaménager les bureaux et logements, aux étages - nouveaux plans
99	10-11-21	FSC	BXL21470	BRUXELLES. Petite rue au Beurre, 3-5.	restaurer les maisons, créer un logement aux étages avec entrée séparée
100	10-11-21	Fav	BXL21175	BRUXELLES. Passage du Nord, 29.	Changement d'affectation du commerce et installation d'une terrasse dans la galerie (régularisation).
101	10-11-21	FSC	BXL20067	BRUXELLES / IXELLES. Abbaye de la Cambre.	mise en conformité du local des jardiniers : extension d'une annexe et reconstruction à l'identique d'une cabane en bois.
102	10-11-21	FSC	WMB20019	WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Archiducs, 73.	remplacer la véranda en façade arrière
103	10-11-21	D	BXL30006	BRUXELLES. Bois de la Cambre	installer des toilettes sèches autonomes
104	10-11-21	D	BXL30024	BRUXELLES. Square Prince Léopold.	installer des toilettes sèches autonomes
105	1-12-21	D	AND40026/20170	ANDERLECHT. Place de la Vaillance	aménagement d'un parking souterrain et démontage du monument
106	1-12-21	FSC	AND30007	ANDERLECHT. Place du Repos - Parc Forestier	restauration du mur de clôture et abattage d'arbres
107	1-12-21	Fav	BXL21608	BRUXELLES. Rue de l'Etuve, 43-45.	changer l'utilisation d'un commerce existant (chocolatier) en Horeca (crêperie) avec placement d'un conduit d'évacuation de hotte le long du mur mitoyen du fond
108	15-12-21	FSC	WMB20005	WATERMAEL-BOSVOORDE. Boulevard du Souverain, 25. - Ancien siège de la société Royale Belge.	Modification du permis du 04/08/2021

109	15-12-21	<b>FSC &amp; D</b>	BXL20921	BRUXELLES. Rue de la Colline, 24 - La Balance.	changer l'utilisation du bien, intégrer un ascenseur, poser une plateforme technique extérieure et restaurer la toiture
110	15-12-21	<b>D</b>	BXL30001	BRUXELLES. Parc de Bruxelles	Installation d'un mât de caméra pour l'extension du réseau de caméras CCTV (sites 30 et 31)
111	15-12-21	<b>FSC</b>	WMB10001	WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Loutrier - Eglise Saint-Clément	Restauration de la maçonnerie de la tour romane, du portail d'entrée et des tourelles du XIXe siècle de l'église ; installation de gouttières et de descentes d'eau.
112	15-12-21	<b>D</b>	BXL50037	BRUXELLES. Quai des Yachts/ Rue Claessens/ chaussée de Vilvorde/ square J. De Trooz	création d'une piste pour les cyclistes et les piétons et réaménagement de l'espace public
113	15-12-21	<b>FSC</b>	BXL22823	BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 116 - Galerie Horta	Modifier partiellement l'affectation de la Galerie Horta avec travaux intérieurs non structurels (régularisation)

**Fav : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / Rem : remarques et recommandations**

## 2. TABLEAU DES AVIS PRÉALABLES ÉMIS EN 2021

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	3-02-21	<b>Rem</b>	BXL20247	BXL. Av.Mamix, 24 /rue du Trône, 1 - Ancien siège de la BBL (arch. G. Bunshaft 1961-1965, extension en 1987)	restauration, rénovation et reconstruction (voir aussi les réunions de projet des 13/11 et 11/12/2020)
2	3-02-21	<b>Rem</b>	SBK30012	SBK. Av. Huart Hamoir (paysag. Galoppin et Houssa, 1908)	rénover l'espace public, réduire le nombre de places de stationnement, rénover et agrandir les aires de jeux
3	3-02-21	<b>Rem</b>	BXL20150	BXL. pl. Jean Jacobs, 17 - Maison Vanderborcht (arch. J. Brunfaut, 1895)	restauration et reconversion en bureaux ('Maison de l'Avocat').
4	24-02-21	<b>Rem</b>	BXL30033	BXL. Impasse Van Hoeter, 8	reconstruction d'une maison unifamiliale
5	24-02-21	<b>Rem</b>	UCL20007	UCL. Parc du Wolvendael - pavillon Louis XV	restauration de la terrasse et de l'escalier extérieur
6	10-03-21	<b>Rem</b>	BXL20645	BXL. Place Poelaert. Palais de Justice (arch. J. Poelaert, 1862)	Avant-projet Plan Lumière
7	21-04-21	<b>Fav</b>	BXL20645	BXL. Place Poelaert – Palais de Justice (arch. J. Poelaert, 1866-1883)	installation de grilles d'un côté de la pl. Poelaert - nouveaux plans
8	24-02-21	<b>Rem</b>	IXL20108	IXL. Place Fernand Cocq / chaussée d'Ixelles / rue du Collège – Maison communale « La Malibran ».	restauration globale ; connexion entre le nouveau centre administratif et la maison communale classée, surhausse du garde-corps de l'atrium
9	24-02-21	<b>FSC</b>	BXL21187	BXL. rue Defacqz, 14 – Hôtel Wielemans	changement d'affectation du rez-de-chaussée et du 1e étage et réalisation d'un accès dans le mur du jardin vers la tour Louise ; diverses modifications (monte-charges, porte-fenêtre pour accéder à la terrasse,...)
10	12-05-21	<b>Fav &amp; rem</b>	FRT20015	FRT. Av. Van Volxem, 354 – Ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens	transformation en bac à plantes d'une des 3 cuves de brassage
11	12-05-21	<b>Rem</b>	WMB20014	WMB. Pl. Gilson, 1 – Maison communale.	réaménagement du sous-sol et du grenier, mise en place d'un accès PMR
12	2-06-21	<b>Rem</b>	UCL30001	UCL. Parc de Wolvendael	mise à ciel ouvert de l'Ukkelbeek dans le bas du Wolvendael
13	2-06-21	<b>Rem</b>	SBK20040	SBK. Place Princesse Elisabeth – Gare de Schaerbeek	restauration des auvents et des quais
14	23-06-21	<b>Rem</b>	SJN20118	SJN. Rue Royale, 288 - Hôtel Boël	réaménagement en brasserie et hôtel de la maison de maître et de son annexe. Surhausse du bâtiment rue de la Poste
15	14-07-21	<b>Rem</b>	BXL20043	Place des Martyrs, 22 – Théâtre des Martyrs	aménagement d'un accès PMR
16	14-07-21	<b>Rem</b>	BXL20067	Eglise Notre-Dame de la Cambre	pose d'une vitrine de protection et de mise en valeur du tableau d'Albrecht Bouts « ECCE HOMO » dans une des niches située dans la nef de l'Eglise Notre-Dame de la Cambre.
17	14-07-21	<b>D</b>	BXL21152	Cantersteen – Gare Centrale.	réaménager la zone des guichets et du Travel Center
18	8-09-21	<b>Rem</b>	IXL30027	IXELLES. Rue du Bourgmeistre, 15 – Hôtel Canonne (arch. J.L. Desmettre).	restauration de l'enveloppe, aménagement des combles, modification de l'ascenseur et amélioration des performances énergétiques
19	8-09-21	<b>Fav</b>	SJN30002	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Royale, 236 – Jardin Botanique	intégration de deux portes de secours supplémentaires au droit de l'orangerie ouest.
20	29-09-21	<b>FSC</b>	BXL20177	BRUXELLES. Quai des Usines 156-157 – Familistère Godin	Remplacer les châssis des façades extérieures, augmenter le nombre de fenêtres de toiture, restituer la grille et le portail le long du Quai des Usines

21	29-09-21	Rem	WMB20014	WATERMAEL-BOITSFORT. PL. Gilson, 1 – maison communale	réaménagement du sous-sol et du grenier, mise en place d'un accès PMR
22	29-09-21	Rem	BXL30005	BRUXELLES. Parc d'Osseghem	plan de gestion concernant les œuvres d'art, le petit pont, l'étang et l'avenue centrale,
23	29-09-21	Rem	IXL20094	IXELLES. Rue Vautier, 62 – Musée Wiertz.	Aménagement de la « Maison des Citoyens » et ouverture de son jardin au public. Utilisation à des fins culturelles liées à sa nouvelle affectation
24	20-10-21	Rem	BXL20401	BRUXELLES. Boulevard de l'Empereur - Tour Anneessens	renforcement des fondations et mise en place d'une rigole provisoire de récupération des eaux de pluie au droit de l'arrachement ouest
25	20-10-21	Rem	BXL20106	BRUXELLES. Rue des Riches-Claires, 23/ St-Christophe, 32 - Couvent des Riches-Claires	accessibilité et agrandissement du portail d'entrée.
26	1-12-21	Rem	SBK30012	SCHAERBEEK. Avenue Huart Hamoir (arch.-pays. Galoppin en Houssa, 1908)	réaménagement de la plaine de jeux
27	15-12-21	Rem	BXL20598	BRUXELLES. Rue du Marché aux Poulets, 32-34 - Grande Maison de Blanc	Modification du permis unique octroyé en 2018 (04/PF/657371). Maintien des structures portantes principales et leur adaptation minimale afin de pouvoir accueillir les éléments architecturaux prévus au permis de 2016
28	15-12-21	Rem	BXL20010	BRUXELLES. Avenue Palmerston, 2-4 - Hôtel Van Eetvelde	Directives pour l'éclairage de l'hôtel Van Eetvelde
29	15-12-21	Fav & D	MSJ20101	MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Pont du Jubilé (1905).	restauration du Pont du Jubilé

Fav : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable  
Rem : remarques et recommandations

### 3. TABLEAU DES DEMANDES DE COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS DE 2021

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	23-06-21	CI	SGL20105	SGL. Rue de Bordeaux, 14-16 – Ecole n°6 J.J. Michel	remplacement et modernisation de l'installation de chauffage
2	29-09-21	CI	BXL20060	BRUXELLES. Avenue Louise, 346 (arch. V. Horta).	Régulariser l'aménagement intérieur du salon de famille de l'Hôtel Max Hallet.
3	10-11-21	CI	BXL20101	BRUXELLES/HAREN. Rue du Pré aux Oies – Ferme du Castrum	Modification de la toiture et ajout de lucarnes

CI : demande de compléments d'informations

### 4. TABLEAU DES DOSSIERS TRAITÉS DANS LE CADRE DU SUIVI D'AVIS CONFORMES

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	13-01-21	FSC	BXL21015	BXL. Rue aux Laines, 13 - Hôtel de Lannoy	réfection de la toiture et des lucarnes
2	3-02-21	Rem	IXL20371	IXL. Rue de la Natation – Piscine d'Ixelles	reconstruction de la margelle de la cuve et renforcement de la coursive
3	3-02-21	Fav	BXL21583	BXL. Grand Sablon, 6. Ancienne Cristallerie De Backer-Van Camp	restauration des façades : traitement des menuiseries extérieures
4	24-02-21	Fav	BXL30017	BXL. Place des Martyrs.	Mise en couleurs de façades classées de la place. Teintes des façades – nuance de la teinte des menuiseries extérieures (v. aussi avis du 17/04/2020)
5	21-04-21	Fav	BXL21015	BXL. Rue aux Laines, 13 – Hôtel de Lannoy	suppression d'une lucarne et remplacement par une fenêtre de toiture.
6	12-05-21	Fav et D	BXL21517/ BXL22508	BXL. Rue Chair et Pain, 7-9	restaurer et réaménager 2 immeubles : intégrer du double vitrage dans les fenêtres des étages au n°7, et adaptation des plans pour la porte d'entrée de l'horeca du n°9
7	2-06-21	Fav et rem	WMB20019	WMB. Rue des Passiflores, 18.	demande de modification d'une véranda (PU du 03/06/2020)
8	20-10-21	FSC	BXL20508	BRUXELLES. Rue Royale, 101 - Hotel Astoria (Arch. H. Van DIEVOET, 1910).	Stabilité des sols des parties protégées au rez-de-chaussée.
9	1-12-21	Fav	BXL21015	BRUXELLES. Rue aux Laines, 13 . Hotel de Lannoy	Modification des lucarnes sur la façade de l'aile principale

Fav : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / Rem : Remarques

## 5. TABLEAU DES DEMANDES D'AVIS SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE GESTION

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	12-05-21	Fav & rem	AND30011	AND - Site du Vogelzang	avant-projet d'arrêté prolongeant et étendant la réserve naturelle / avant-projet du plan de gestion pour la future réserve naturelle du Vogelzangbeek (avis demandé en application de l'art. 32 de l'ord. Nature)
2	2-06-21	Fav & rem	UCL30038	UCL. Plan de gestion mixte relatif aux Bois de Buysdelle, Bois de Verrewinkel, Domaine de Latour de Freins et Kinsendaël-Krienkenput	établissement d'un plan de gestion - en application des art. 242/3 et 242/4 du Cobat - relatif aux Bois de Buysdelle, Bois de Verrewinkel, Domaine de Latour de Freins et Kinsendaël-Krienkenput

## 6. TABLEAU DES DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	13-01-21	D	BXL40186	BXL. Boulevard Clovis	réaménager l'espace public de façade à façade
2	13-01-21	Rem	MSJ20228	MSJ. Rue du Comte de Flandre, 40.	rénovation et transformation d'une maison de rapport
3	13-01-21	Rem	FRT20174	FRT. Avenue Brugmann, 170	Modification du nombre d'unités de logement, réaffectation du RDC, ajout de lucarnes et d'une terrasse à l'arrière.
4	13-01-21	Rem	UCL40037	UCL. Chaussée d'Alseberg 413-861	permis modificatif en vue d'étendre l'aménagement de plain-pied en pierre naturelle, du noyau d'Uccle-Centre au croisement Floréal/Bens (cf. avis de la CRMS du 02/10/2019)
5	13-01-21	Rem	SGL20456	SGL. Chaussée de Charleroi, 212	modifier le nombre de logements, le volume et la façade, aménagements intérieurs avec travaux structurels
6	13-01-21	Rem	BXL22772	BXL. Square Marie-Louise, 48	transformation d'une habitation unifamiliale en une garderie, remplacement des menuiseries extérieures en façade avant, remplacement de la véranda en façade arrière, installation d'un escalier de secours et d'un ascenseur
7	13-01-21	Rem	BXL22769	BXL. Quai à la Houille, 5-7	regrouper 2 commerces au RDC en une unité et changer son utilisation en un snack, transformer le commerce à l'entresol en un logement et supprimer l'escalier intérieur, changer les menuiseries des 2 devantures et couvrir principalement les 2 cours (régularisation).
8	13-01-21	Rem	AUD20104	AUD. Avenue Jean Van Horenbeek, 254	démolir une maison située en intérieur d'îlot, pour la construction d'une maison unifamiliale, abattage de 29 arbres
9	13-01-21	NIS	BXL22770	BXL. Rue du Lac, 24	transformation d'une maison unifamiliale en un immeuble de rapport de trois logements
10	13-01-21	NIS	UCL20404	UCL. Avenue Winston Churchill, 153	réaménager un appartement au R+2, rehausser le mur mitoyen arrière avec l'immeuble n°155 et mettre en conformité l'escalier hélicoïdal vers le jardin (non conforme au PU16-35745)
11	13-01-21	NIS	FRT20176	FRT. Avenue Molière, 143-145	mise en conformité d'un équipement en bureau au RDC du n°143
12	13-01-21	NIS	FRT20175	FRT. Avenue Albert, 180	mise en conformité de la modification de la répartition des logements
13	13-01-21	NIS	BXL2771	BXL. Avenue des Arts, 44-45 / angle rue Belliard	transformer les façades des 2 premiers niveaux et en modifier la destination de commerce en bureau ; mettre en lumière les façades ; et diminuer le nombre d'emplacements de parking de 37 à 33 unités
14	13-01-21	NIS	IXL20362	IXL. Rue de la Paix, 24	transformation de la façade et pose d'une enseigne et d'une tente solaire (régularisation), placement d'une tente solaire et d'une pergola en façade arrière
15	13-01-21	NIS	AND20272	AND. Rue Brogniez, 2	transformation d'un immeuble de rapport avec RDC commercial
16	13-01-21	NIS	UCL20403	UCL. Place de Saint-Job, 37	changement d'utilisation d'un bar en restaurant, changement de couleur du châssis en façade avant, changement de matériau au RDC en façade avant
17	13-01-21	NIS	MSJ20204	MSJ. Rue du Comte de Flandre, 41	Changement d'affectation du commerce au premier étage en deux logements, régularisation de la façade avant
18	13-01-21	NIS	WSL20137	WSL. Rue Notre-Dame, 51	remplacer la porte de garage et régulariser une annexe en façade arrière et les transformation de la façade
19	13-01-21	NIS	SGL20454	SGL. Rue de Parme, 66	modifier le nombre et la répartition des logements, le volume et le relief du sol, réaliser des travaux structurels et aménagement d'une terrasse
20	13-01-21	NIS	WSL20138	WSL. Rue de la Cambre, 96	pose de stores pare-soleil extérieurs en façade à rue.
21	3-02-21	Rem	WSL30017	WSL. Gulledele – pl. de la Sainte-Famille, chemin des Deux Maisons, av. de la Nielle, du Yorkshire, de la Charmille et Jean Monnet	Restauration de la zone semi-naturelle de la Gulledele et création de la promenade verte entre la place de la Sainte-Famille et l'avenue Jean Monnet
22	3-02-21	FSC	BXL22774 (Demeer) /BXL22775 (Clesse)	BXL. Ponts ferroviaires Clesse et Demeer, au niveau de l'avenue Jean Dubrucq et de la rue Charles Demeer (1903)	rénovation de ponts ferroviaires et aménagement de l'espace public.
23	3-02-21	Rem	AUD20098	AUD. Avenue Pré des Agneaux, 67-71	démolition d'un hangar et construction de trois maisons unifamiliales avec terrasses rentrantes en toiture avant – nouveaux plans

24	3-02-21	Rem	IXL20632	IXL. Rue Ernest Solvay, 8-10 (1905).	rénovation du logement sous combles, création d'une terrasse rentrante dans le versant avant de toiture, régularisation de l'affectation
25	3-02-21	Rem	WMB20227	WMB. Avenue des Gerfauts, 7 – Little Lodge	rénovation et extension d'une maison unifamiliale.
26	3-02-21	D	SJN20129	SJN. Rue Gillon, 62 (entrée et écuries de l'anc. Imprimerie Féron sise rue Traversière, 51)	démolition d'un hangar et d'une construction de style néoclassique, construction d'un immeuble de 8 logements
27	3-02-21	FSC	ETB20238	ETB. Av. de Tervueren, 54 (arch. J.-J. De Wit, 1904).	Réaffectation et réaménagement des 3 niveaux inférieurs de la maison de maître en crèche
28	3-02-21	D	BXL22773	BXL. Boulevard d'Anvers, 46-47.	réaménagement en 8 flats avec RDC commercial, transformation des façades avant et arrière, et remplacement des menuiseries en bois par du PVC, régularisation de la couverture de la cour et de la pose de conduits d'extraction
29	3-02-21	Rem	BXL21811	BXL. Rue de l'Angle, 2-4 / boulevard Baudouin	au n°2, transformer et changer l'affectation d'un hôtel de maître pour accueillir quatre logements, démolir les annexes, remplacer l'ensemble des menuiseries et apporter des transformations structurelles ; au n°4, mettre en conformité la démolition du bâtiment et construire un immeuble R+4+T
30	3-02-21	Rem	ETB20227	ETB. Av. de Tervueren, 6-12 (arch. A. et J. Polak, 1949-1953)	rénovation et surhausse, ajout de balcons, rénovation de la façade arrière et réaménagement des appartements.
31	3-02-21	Rem	MSJ20229	MSJ. Boulevard Léopold II, 182	transformer les appartements du RDC et du R+1 en un duplex, créer un escalier dans la pièce du milieu, déplacer le vitrail en façade arrière dans un « caisson lumineux » décoratif et le remplacer par un verre transparent, régulariser le logement en bâtisse arrière
32	3-02-21	D	BXL21096	BXL. Rue Fossé-aux-Loups, 31	remplacement de 2 panneaux publicitaires par une enseigne numérique
33	3-02-21	Fav	EVR40013	EVR. PPAS N° 101 «Stroobants-Picardie ».	avant-projet de plan modificatif
34	3-02-21	NIS	WSP20261	WSP. Av. Jules de Trooz, 5 / coin av. de Tervueren, 300.	Modification de la porte d'entrée et placement de 2 enseignes sur les façades d'une agence bancaire.
35	3-02-21	NIS	BXL22657	BXL. Rue des Patriotes, 7.	division d'une maison unifamiliale en deux logements, remplacement des châssis avant, construction d'une annexe arrière, aménagements de terrasses et création d'une lucarne arrière (régularisation partielle)
36	3-02-21	NIS	SGL20457	SGL. Place Louis Morichar, 42-43	transformation des façades et modification de volume, modifier le nombre et la répartition des logements des bâtiments avant et arrière avec changement de destination du bâtiment arrière d'entrepôt à logement (dossier de régularisation).
37	3-02-21	NIS	AND20282	AND. Rue Van Lint, 37-39.	mettre en conformité les bâtiments situés en intérieur d'îlot (sorties de secours, portes coupe-feu, ...)
38	3-02-21	NIS	AND20266	AND. Rue de la Clinique, 128.	demande de permis modificatif concernant le réaménagement du logement sous combles autorisé en 2018, portant sur la modification du nombre et des dimensions des fenêtres de toit et des lucarnes ainsi que sur la modification de l'organisation en plan.
39	3-02-21	NIS	SGL20458	SGL. Parvis Saint-Gilles, 26-26A	modifier la répartition et le nombre de logements, poser des fenêtres de toiture et modifier la façade arrière (dossier de régularisation)
40	3-02-21	NIS	SGL20459	SGL. Rue de la Victoire, 63	changer la destination du R+1 de logement en équipement d'intérêt collectif pour agrandir la crèche du RDC, modifier le volume et la façade, aménager une terrasse au R+2 et aménager les combles avec mezzanine pour le logement supérieur (dossier de régularisation).
41	24-02-21	Rem	WMB20219	WMB. Square des Archiducs	construction d'un ensemble de logements décliné en 4 entités, avec parking souterrain
42	24-02-21	D	BSA20053	BSA. Rue Openveld	construction d'un nouveau bâtiment de 5 étages
43	24-02-21	Rem	BXL21624	BXL. Rue des Chartreux, 50-54 / rue Saint-Christophe, 1	démolition et reconstruction de la toiture et ajout d'une 'tourelle', agrandissement des baies en façade arrière, démolition des cheminées, réaménagement intérieur, division logements et bureaux, changement d'utilisation d'une discothèque en restaurant (avec concerts)
44	24-02-21	Rem	BXL22780	BXL. Boulevard Maurice Lemonnier, 119 / rue de la Caserne, 32	réaffectation et transformation de deux immeubles en logements collectifs (étudiants), démolition/reconstruction des toitures sans augmentation de volume, rénovation des façades, pose de nouveaux châssis en PVC sur l'ensemble des façades
45	24-02-21	Rem	IXL20633	IXL. Rue Lens, 26	extension du commerce vers la parcelle voisine, création d'annexes et modifications structurelles intérieures (dossier de régularisation)
46	24-02-21	Rem	BXL22778	BXL. Rue de la Loi, 66 / rue Joseph II, 47 / rue des Deux Eglises, 7.	reconfiguration du RDC du bâtiment Loi et modification des façades, démolition / reconstruction du bâtiment Deux Eglises et rénovation lourde de l'immeuble rue Joseph II, démolition des constructions en intérieur d'îlot et réorganisation des niveaux enterrés
47	24-02-21	Rem	BXL22779	BXL. Boulevard d'Ypres, 13 (arch. A. Van Doren, 1933)	modification de la vitrine (régularisation) et changement d'utilisation d'un commerce en snack
48	24-02-21	Fav	BXL22777	BXL. Rue de Flandre, 167	Changement de destination d'un commerce, remplacement des menuiseries de la façade, démolition partielle de la mezzanine.
49	24-02-21	Rem	SGL20416	SGL. Chaussée de Waterloo, 139	augmentation du volume de toiture, renouvellement des menuiseries en façade avant, transformation de la façade arrière, réaménagement intérieur et modification de la répartition et du nombre de logements

50	24-02-21	Rem	UCL20406	UCL. Avenue de la Chênaie, 85	aménagement du jardin, abattage de 3 bouleaux, construction d'une piscine, installation d'une pergola bioclimatique, extension de la terrasse, placement d'une pompe à chaleur pour chauffer l'eau de la piscine
51	24-02-21	Fav	BSA20052	BSA. Avenue Josse Goffin, 180 / rue de la Cité Moderne – site de l'Hôpital Français	Installation d'un abri à vélos dans la zone arrière de l'Hôpital français
52	24-02-21	Rem	WMB20228	WMB. Place A. Payfa-Fosséprez, 12	Isolation de la façade latérale droite et cimentage de la façade latérale gauche et de la façade arrière.
53	24-02-21	D	MSJ20221	MSJ. Rue de l'Escaut, 131	démolition du bâtiment existant et construction d'un immeuble R+4 comprenant 16 logements, 12 emplacements de stationnement et un rez-de-chaussée commercial
54	24-02-21	Rem	SJN20010	SJN. Place Rogier, 22-24 / rue Gineste, 3 – anc. Palace Hôtel (arch. A. Pompe et A. Lener)	remplacement des enseignes.
55	24-02-21	NIS	WSL20139	WSL. Rue François Debelder, 9	transformer l'immeuble de rapport en une maison unifamiliale : modifier la porte d'entrée, transformer l'intérieur du rez-de-ch. ainsi que la cuisine à l'étage
56	24-02-21	NIS	BXL22776	BXL. Avenue Marnix, 17 / rue du Champ de Mars, 12 et 14.	changer la destination partiellement au rez-de-chaussée de bureau en commerce de détail et transformer l'entrée au moyen de portes coulissantes
57	24-02-21	NIS	ETB20061	ETB. Chaussée de Wavre, 566	agrandir une maison unifamiliale et la diviser en 4 logements.
58	24-02-21	NIS	WMB20096	WMB. Place Léopold Wiener, 2A.	remplacement des enseignes du magasin 'Carrefour Express'
59	10-03-21	Rem	SGL20460	SGL. Place Louis Morichar, 13 (arch. F. Timmermans, 1900).	transformer une maison unifamiliale : modifier le nombre de logements, réaliser des aménagements intérieurs avec travaux structurels, remplacer les châssis et aménager des terrasses
60	10-03-21	Rem	WSL20140	WSL. Avenue Georges Henri, 375.	suppression des corniches, pose d'enseignes, mise en enduit et peinture de la façade du RDC
61	10-03-21	Rem	WSP20261	WSP. Avenue de Tervueren, 118	remplacement de l'enseigne de la Deutsche Bank
62	10-03-21	Rem	WMB20044	WMB. Avenue Léopold Wiener, 28. Couvent des Sœurs de l'Eucharistie	modifier le PU/27750-10 (délivré le 14/03/2012) et créer un appartement duplex (R+2 et R+3) accessoire à la fonction de culte à la place de deux logements.
63	10-03-21	Rem	MSJ20138	MSJ. Rue de la Vieillesse Heureuse, 8	construction d'un centre de jour pour enfants non scolarisés
64	10-03-21	Fav	JET20042	JET. Place Cardinal Mercier, 6-12– Bibliothèque de Jette (arch. Danlee, 1969).	Surélévation de la cage d'ascenseur, transformation des combles en bureaux, installation de fenêtres de toit, remplacement des portes battantes de la façade par des portes coulissantes
65	10-03-21	Rem	BXL22781	BXL. Rue Jenneval, 4	subdiviser une maison unifamiliale en 2 unités de logements et rehausser de 2 étages (travaux partiellement déjà réalisés).
66	10-03-21	D	BXL30052	BXL. Mont des Arts - Palais de la Dynastie (arch. J. Ghobert & H. Houyoux, et arch.pays. R. Pechère, 1954-1969).	Construction d'une terrasse couverte temporaire devant l'entrée principale du Palais de la Dynastie (permis pour une serre, demandé pour 2 ans)
67	10-03-21	Rem	IXL20634	IXL. Avenue Brugmann, 180 (architectes Albert & Alexis Dumont).	mettre en conformité la transformation d'une maison unifamiliale en 4 logements avec création d'annexes, de lucarnes, d'une cour anglaise et la modification de la façade avant
68	10-03-21	Rem	SJN20130	SJN. Rue de la Pacification, 29-35.	démolition de trois immeubles et reconstruction d'un immeuble de 24 logements.
69	10-03-21	Rem	BXL22783	BXL. Square Marie-Louise, 66.	Transformation d'une maison individuelle avec installation d'un ascenseur, extension de l'annexe en façade arrière et modification de la toiture (terrasse) ; changement d'affectation et transformation de l'annexe
70	10-03-21	SIR	ETB20239	ETB. Place Saint-Antoine, 18/ rue Nothomb, 83.	modification de l'affectation d'un RDC commercial en bar à vin et petite restauration, régularisation des tentes solaires
71	10-03-21	SIR	WMB20229	WMN. Jagersveld, 11	remplacer les châssis et de la porte d'entrée par des menuiseries en aluminium.
72	10-03-21	SIR	IXL20494	IXL. Place Fernand Cocq, 20.	placer trois enseignes sur un RDC commercial
73	10-03-21	SIR	BXL22099	BXL. Rue de la Poudrière, 40.	modifier la destination d'un RDC commercial en logement, aménager un logement au RDC (en duplex avec le sous-sol), étendre le sous-sol, modifier la cour et aménager une terrasse, modifier la vitrine commerciale et modifier les baies en façade arrière.
74	31-03-21	Rem	IXL20635	IXL. Chaussée de Boondaal, 481-483	modification de la façade avant, extension de l'espace du commerce et couverture des 2 cours
75	31-03-21	D	WMB20230	WMB. Rue du Loutrier, 65 (arch. V. DAENS).	extension de l'habitation et abattage de 25 arbres
76	31-03-21	Rem	BXL22407	BXL. Rue Haute, 195/ Rue des Capucins, 71 (arch. J. Michaut, 1928-29)	modifier le permis d'urbanisme ref. H2/2014 : changer la destination d'une partie du logement au 1er étage en bureau, modifier les aménagements intérieurs et modifier les façades à rue.
77	31-03-21	reporté	WSP20114	WSP. Av. de Tervueren, 249-255 / Rue du Collège-St-Michel, 17-23	rénovation totale et démolition/reconstruction d'un ensemble de 3 bâtiments de bureaux pour créer un projet mixte résidentiel/bureaux.
78	31-03-21	FSC	SGL20463	SGL. Avenue de la Jonction 35.	Modifier le nombre et la répartition des logements, modifier le volume avec travaux structurels, aménager une terrasse et changer la destination du RDC.

79	31-03-21	D	BXL22785	BXL. Avenue de la Reine, 237	mettre en conformité la devanture du RDC en façade avant (régularisation).
80	31-03-21	FSC	BXL21241	BXL. Rue Jules Van Praet, 3 / Rue Orts, 4.	Transformer et rénover un immeuble de commerce en immeuble de rapport avec commerce et neuf appartements
81	31-03-21	Fav	BXL40098	BXL. Place De Brouckère.	plantation de 4 arbres à haute tige et 14 arbres multi-tronc
82	31-03-21	D	UCL20408	UCL. Avenue Hamoir, 45 (arch. M. POLAK et A. HOCH, 1936).	Démolition de la maison et la construction d'un immeuble de cinq appartements.
83	31-03-21	Fav	BXL22784	BXL. Rue du Marché aux Herbes, 75	modifier la vitrine et créer une porte d'accès aux étages
84	31-03-21	SIR	BXL22687	BXL. Rue d'Egmont, 5 / Rue de Homes, 12.	remplacer les châssis avec une nouvelle division de la façade arrière du bâtiment rue d'Egmont 5, de la façade arrière du bâtiment rue de Homes 6 et de la façade avant du bâtiment rue de Homes 12
85	31-03-21	SIR	BXL22454	BXL. Boulevard Maurice Lemonnier 16-18.	régulariser la pose d'une vitrine et porte d'accès aux logements (structure en aluminium gris), supprimer le bardage en plâtre effet pierre peint en noir.
86	31-03-21	SIR	MSJ20223	MSJ. Rue Scheutbos, 127	démolition d'une maison unifamiliale pour la construction d'un immeuble de rapport comprenant 7 logements et 7 emplacements de parking ainsi que l'abattage de 2 arbres.
87	31-03-21	SIR	BXL20938	BXL. Rue du Poinçon, 49-51	modification des logements du 3e étage d'un immeuble (d'1 appartement 2 ch. et d'1 appartement 3 ch. vers 3 appartements 2 ch.) avec la fermeture d'une terrasse en façade avant (déjà réalisé)
88	31-03-21	SIR	BXL22314	BXL. Rue Saint-Michel, 35.	Modification de la vitrine commerciale, du volet et de la porte d'accès aux logements.
89	31-03-21	SIR	BXL22546	BXL. Rue de Namur 45.	Modification de la vitrine commerciale et placement de spots lumineux.
90	31-03-21	SIR	SGL20462	SGL. Rue Emile Féron, 85	Changer la destination du sous-sol, du RDC et du R+1, de commerce/logement à cabinet médical avec modification du volume, des façades, travaux structurels et aménagement de terrasses
91	31-03-21	SIR	SGL20304	SGL. Avenue Jef Lambeaux, 27	Modifier les aménagements intérieurs, le volume et la structure de la terrasse du rez-de-chaussée d'une maison unifamiliale
92	31-03-21	Rem	BXL70085	BXL. Rue de la Madeleine / square de la Putterie	installer un édicule sanitaire public accessible aux PMR (voir l'avis du 23/09/2020 sur le 'plan toilettes' en Centre-ville)
93	31-03-21	D	BXL22464	BXL. Avenue des Arts, 55-56. Ancien siège de la compagnie Winterthur	installation d'un éclairage (façade) dynamique
94	31-03-21	D	BXL22786	BXL. Rue Emile Waiters, 28 – Maison personnelle de l'arch. Albert Druart, 1907	mettre en conformité la modification de la toiture, l'agrandissement des lucarnes, la fermeture des balcons et le remplacement des châssis en façade avant ainsi que la division d'une maison unifamiliale en 3 logements
95	31-03-21	D	WSL20141	WSL. Rue de la Rive, 77 (arch. F. et G. Simons, 1936).	démolir la villa et ses deux serres pour la réalisation d'un complexe résidentiel de 29 appartements
96	31-03-21	Rem	BXL22549	BXL. Bd Maurice Lemonnier, 223-227	changement d'affectation d'un commerce en horeca
97	31-03-21	Rem	AND20294	AND. Rue des Tournesols, 15B – partie de l'ancienne ferme de Scheut.	Transformation et extension d'une habitation située dans un groupe d'habitations
98	31-03-21	FSC	BXL20297	BXL. Quai au Bois à Brûler, 21-23 / angle rue du Peuplier, 3	Rénovation d'un hôtel et construction d'un immeuble à appartements et rez-de-chaussée commercial
99	31-03-21	Rem	SJN20079	SJN. Chaussée de Haecht, 2-8 / rue de La Comète, 11-13 / rue Traversière, 2 / rue Royale, 165-173 / rue Brialmont, 11 – Hôtel Royal Botanic	rénovation du site de l'église du Gesù et aménagement d'un hôtel de 46 chambres, 136 logements, un marché couvert, des bureaux et un équipement d'intérêt collectif à caractère culturel. Demande de permis modificatif (modifiant le permis du 11/02/2019).
100	31-03-21	D	BXL22027	BXL. Rue des Dominicains, 12	modification de la devanture commerciale
101	31-03-21	Rem	UCL20397	UCL. Chaussée d'Alsemberg, 617-619	rénover et agrandir un immeuble, changer l'affectation du rez en cabinet dentaire et créer un bâtiment dans les anc. écuries en intérieur d'ilot
102	31-03-21	reporté	BXL22787	BXL. Rue Joseph II, 12	transformation d'un immeuble de bureau existant avec démolition, reconstruction du dernier étage et adjonction d'un étage technique, modification de l'enveloppe du bâtiment et son esthétique
103	31-03-21	reporté	FRT20177	FRT. Avenue Molière, 167	modification du volume de la toiture et des annexes ; régularisation du nombre de logements et des modifications de la façade à rue.
104	31-03-21	Rem	FRT20178	FRT. Chaussée de Bruxelles, 296	mise en conformité de la modification des logements et de la façade à rue (renouvellement des menuiseries)
105	31-03-21	Rem	FRT20179	FRT. Rue de Barcelone / chaussée de Bruxelles	installation sur le terrain de parking existant de 6 constructions préfabriquées temporaires (2 ans) affectés au logement à finalité sociale
106	31-03-21	Fav	UCL20409	UCL. Avenue Houzeau, 97	construire une piscine extérieure et une terrasse
107	31-03-21	reporté	SBK20339	SBK. Chaussée de Haecht, 284	réaliser des modifications structurelles, modification de la façade avant, construire une lucarne rentrante et aménager une terrasse en façade arrière – nouveaux plans
108	31-03-21	D	JET40010	JET. Rue Jean-Baptiste Moyens	réaménagement de l'espace public
109	31-03-21	Rem	UCL20330	UCL. Rue des Carmélites, 166	remplacer la porte de garage d'origine
110	31-03-21	SIR	AND20293	AND. Avenue d'Itterbeek, 600 – Veeweyde.	rénover et étendre un refuge animalier

11 1	12-05-21	Rem	BXL22444	BXL. Boulevard Anspach, 2 / rue du Fossé aux Loups / rue de l'Evêque / place de la Monnaie – Centre Monnaie (arch. J. CUISINIER, J. GILSON, M. POLAK et L. SCHUITEN, 1967-1971)	transformer et surhausser l'immeuble : aménager des logements, un hôtel ainsi qu'un équipement collectif ou de service public
11 2	12-05-21	D	BXL40196	BXL. Rue Tacquet, rue du Champ de l'Eglise, rue Princesse Clémentine, av. de la Reine	Rénovation de l'espace vert autour de la gare de Laeken, aménagement d'une piste cyclable, d'un chemin piétonnier et d'une serre dans le cadre du contrat de quartier durable "Bockstael" ..
11 3	12-05-21	Rem	FRT20177	FRT. AV. Molière, 167.	Transformation de la toiture et du bâtiment annexe, régulariser le nombre de logements et les transformations en façade avant
11 4	12-05-21	Rem	BXL22787	BXL. Rue Joseph II, 12	rénovation d'un immeuble de bureaux, transformation de la façade, démolition/reconstruction du niveau supérieur et ajout d'un étage technique
11 5	12-05-21	Rem	BXL22790	BXL. Square Marie-Louise, 65	surhausse et modification de la toiture
11 6	12-05-21	Rem	AUD20081	AUD. Rue du Vieux Moulin, 114	transformation d'une maison unifamiliale : rénovation de la façade à rue, transformation intérieure, extension et surhausse des annexes, installation d'une piscine.
11 7	12-05-21	Fav & rem	SBK20346	SBK. Rue des Ailes, 39 / angle rue Général Eenens	réaliser une fresque sur le mur pignon aveugle
11 8	12-05-21	Rem	BXL21760	BXL. Place de la Vieille Halle aux Blés, 1	modifier l'affectation du rez-de-chaussée commercial en équipement d'intérêt collectif ou de service public, réaménager l'entrée pour la privatiser et la rendre accessible aux PMR.
11 9	12-05-21	Rem	UCL0410	UCL. Avenue du Gui, 5.	surhausse d'une maison unifamiliale, installation d'une piscine dans le jardin et mise en conformité de travaux effectués entre 2008 et 2018
12 0	12-05-21	D	IXL20221	IXL. Chaussée d'Ixelles, 128 (arch. J. Van Kriekinghe, 1926)	transformation de la devanture commerciale (intégration d'un distributeur de lentilles) et renouvellement de l'enseigne parallèle
12 1	12-05-21	Rem	AND20163	AND. Rue Joseph Dujardin, 8-12 – Centre médical de Cureghem.	pose d'écrans solaires intégrés aux baies des façades à rue ainsi qu'au sommet de la façade-écran.
12 2	12-05-21	D	BXL22274	BXL. Rue Sainte-Catherine, 44.	transformer la devanture commerciale, maintenir un logement aux étages, placer une tente solaire et insérer le conduit de hotte dans la cheminée existante (dossier de régularisation)
12 3	12-05-21	Rem	EVR30004	EVR. Parc du Bon Pasteur	construire un pavillon modulaire de deux niveaux en remplacement du local provisoire destiné aux gardiens du parc.
12 4	12-05-21	Rem	BXL21866	BXL. Place de la Vieille Halle aux Blés, 34-35	mise en conformité du logement en duplex situé à l'étage +3 et sous les combles : remplacement de châssis, création de 2 fenêtres de toiture en versant avant, agrandissement des baies en façade arrière
12 5	12-05-21	Rem	BSA40014	BSA. Rue du Chat / rue du Zénith.	réaménagement de la voirie entre l'avenue du Roi Albert et la rue du Zénith.
12 6	12-05-21	D & rem	SBK20347	SBK. Rue de la Poste, 129 (annexe du bien sis 19, rue des Palais)	régulariser le changement d'affectation d'activité productive vers commerce au rez-de-chaussée, percer une porte côté rue, transformer la façade et la toiture, réaliser des travaux structurels intérieurs
12 7	12-05-21	Fav	SBK20264	SBK. Avenue Louis Bertrand, 29	aménager une terrasse rentrante en toiture arrière
12 8	12-05-21	Rem	SGL20464	SGL. Rue de la Bonté, 9. (Arch. H. Maquet – 1872)	modifier le nombre et la répartition des logements, modifier le volume en toiture, aménager une terrasse en façade arrière et placer des panneaux solaires
12 9	12-05-21	Rem	SBK20339	SBK. Chaussée de Haecht, 284	réaliser des modifications structurelles, modification de la façade avant, construire une lucarne rentrante et aménager une terrasse en façade arrière – nouveaux plans
13 0	12-05-21	SIR	FRT20180	FRT. Avenue Molière, 90	modifier la façade à rue et adaptation des garde-corps
13 1	12-05-21	SIR	SBK20345	SBK. Rue Rasson, 23	retour à un logement unifamilial, requalifier la façade avant, mettre en conformité l'annexe du 2e étage, ouvrir une cour au rez-de-chaussée arrière
13 2	12-05-21	SIR	BXL21953	BXL. Rue Notre-Dame du Sommeil, 11-19 / impasse du Réveil	demande de permis modificative : agrandir le 5e et 6e étage et réduire le nombre de logements de 17 à 16 unités
13 3	12-05-21	SIR	AND20295	AND. Rue de Fiennes, 31	augmentation du nombre de logements aux étages de 1 à 2 (régularisation)
13 4	12-05-21	SIR	IXL20476	IXL. Boulevard Général Jacques, 177 / angle avenue des Saisons	réaménager les trois appartements existants de droit, aménager un logement dans les combles, rehausser une toiture plate et construire un balcon arrière
13 5	12-05-21	SIR	AND20150	AND. Rue de Fiennes, 63.	régulariser l'état de fait, créer 2 duplex avec mezzanines en façade avant du bâtiment avant, aménager l'atelier existant en 6 logements
13 6	12-05-21	SIR	AND20151	AND. Rue de Fiennes, 65	régulariser l'aménagement du bien en quatre unités de logement
13 7	2-06-21	recom	SBK30002	SBK. Place de la Reine, 14, 15 et 16	projet d'aménagement d'un pôle étudiant et de quartier et lien avec la Maison des Arts
13 8	2-06-21	Rem & recom	ETB20240	ETB. Cours Saint-Michel, 40-60 (arch. J. Wybauw, 1974)	rénovation d'un immeuble de bureaux avec rafraîchissement du parc, construction de nouveaux logements avec sous-sol donnant sur la rue Père de Deken



139	2-06-21	Fav & rem	BXL22725	BXL. Bd Pachéco, 32 – ancien immeuble de la Monnaie Royale de Belgique	modification de la destination et transformation de l'ancien immeuble de la Monnaie Royale de Belgique en un immeuble mixte comprenant des espaces de bureaux, de logements et commerciaux dont deux Horeca
140	2-06-21	Rem	JET40011	JET. Rue Léon Théodore	réaménagement de la voirie et de l'espace public, modification du profil de la voirie et renouvellement des voies de tram
141	2-06-21	Fav	IXL20559	IXL. Place du Châtelain, 6-7 / rue Simonis, 59-61	augmentation significative du volume de toiture avec la rehausse d'un étage, création d'un logement et modifications en façade avant
142	2-06-21	Rem	IXL20636	IXL. Avenue de la Couronne, 25	transformation d'une école privée (équipement) en quatre appartements avec l'ajout d'une annexe
143	2-06-21	Rem	BXL22297	BXL. Rue Dautzenberg, 70 (imm. remanié en 1939 par l'arch. M. HOUYOUX).	division d'une maison unifamiliale en 3 logements, agrandissement d'une cour anglaise, réalisation d'une extension au 2ème étage en façade arrière, redressement de la toiture au niveau du versant arrière et restauration de la façade avant
144	2-06-21	Rem	BXL40098	BXL. Bd Adolphe Max, rues Saint-Pierre, du Finistère, du Pont Neuf, de la Fiancée et de Malines	réaménagement du boulevard A. Max et des rues adjacentes entre le boulevard A. Max et le boulevard E. Jacqmain
145	2-06-21	Rem	MSJ20231	MSJ. Quai des Charbonnages, 80-82	rénovation d'un commerce et réaffectation partielle
146	2-06-21	Rem	SGL20249	SGL. Avenue Paul Dejaer, 13-15 (arch. H. De KOCK, 1903).	isolation de la toiture par l'extérieur et remplacement des châssis en façade avant aux 2e et 3e étages
147	2-06-21	D	UCL20411	UCL. Dieweg 83	construction d'un immeuble à appartements avec parking en sous-sol, abattage de plusieurs arbres et démolition d'un mur mitoyen
148	2-06-21	SIR	BSA20054	BSA. Rue du Grand-Air, 5	extension et transformation d'une maison unifamiliale
149	2-06-21	SIR	BXL22792	BXL. Rue Emile Delva, 90	isolation de la toiture par l'extérieur et mise en conformité du changement des châssis et de la porte par du PVC
150	2-06-21	SIR	WMB20231	WMB. Rue des Trois Tilleuls, 115	extension d'une maison unifamiliale, rehaussement de la toiture et raccordement d'une descente d'eau au réseau public
151	2-06-21	SIR	SBK20311	SBK. Square Vergote, 47 (arch. Janssens et J. Gustenhoven, 1927)	réaménagement de la zone de recul et de la clôture à l'alignement d'une maison unifamiliale
152	23-06-21	D	FRT20006	FRT. Rue de la Station, 2-6	modification de la destination du rez-de-chaussée de café en magasin et restaurant, transformation de la façade et réaménagement intérieur
153	23-06-21	Rem	FRT20113	FRT. Avenue du Roi, 129.	démolition de la toiture ; rehaussement et extension du logement des combles, aménagement d'une terrasse
154	23-06-21	Rem	SGL20466	SGL. Rue de Rome, 27	Transformation du volume de toiture, aménagement de lucarnes et d'une terrasse
155	23-06-21	Rem	IXL20637	IXL. Rue Franz Merjay, 38	rénovation d'une maison unifamiliale avec modification des façades avant et arrière et aménagement de terrasses
156	23-06-21	Rem	JET20043	JET. Drève de Dieleghem, 83	abattage de quatre arbres à haute tige
157	23-06-21	Rem	BXL22793	BXL. Rue Grétry, 38-46	perçage de baies de porte dans les mitoyens, couverture des plateformes au 1er étage des 44 et 46, modification des devantures commerciales des rez-de-chaussée des 42 et 44 et suppression des tentes solaires et des caissons à volets des 42-44 et 46 (régularisation partielle)
158	23-06-21	D	SBK20348	SBK. Rue Royale Sainte-Marie, 176-178	transformation de la façade avant du commerce (station-service) au rez-de-chaussée
159	23-06-21	Rem	BXL22794	BXL. Rue des Capucins, 16.	rénovation et extension d'une maison unifamiliale
160	23-06-21	Rem	MSJ20233	MSJ. Chaussée de Ninove, 979	agrandissement d'une maison unifamiliale
161	23-06-21	Rem	ETB20227	ETB. Av. de Tervueren, 8-12 (arch. A. et J. Polak, 1949-1953)	rénovation et surhausse, ajout de balcons, rénovation de la façade arrière et réaménagement des appartements : nouveaux plans
162	23-06-21	Fav	IXL20418	IXL. Rue de l'Athénée, 17.	placement d'un panneau immobilier annonçant le futur chantier
163	23-06-21	procédure	SBK20349	SBK. Avenue Huart Hamoir, 33	démolir le hangar arrière, construire un bâtiment avant R+6 et reconstruire un bâtiment arrière ( R-1 et RDC) pour y aménager un couvent
164	23-06-21	SIR	FRT20181	FRT. Rue de Serbie, 85	modification de la destination du rez-de-chaussée de commerce en restaurant, modification de la vitrine commerciale et mise en conformité de l'escalier et des volumes en intérieur d'îlot
165	23-06-21	SIR	SJN20126	SJN. Chaussée de Louvain, 91-93	pose de deux enseignes et de vinyles pour le rez-de-chaussée commercial
166	23-06-21	SIR	SGL20465	SGL. Parvis Saint-Gilles, 49-49A	placement d'une hotte en façade arrière et changement d'utilisation du snack-bar au rez-de-chaussée en restaurant
167	23-06-21	SIR	MSJ20152	MSJ. Chaussée de Gand, 31	aménagement d'une terrasse au 1er étage de la façade arrière (donnant vers le bien classé)
168	23-06-21	SIR	MSJ20232	MSJ. Chaussée de Gand, 52 / rue Fin	régularisation de la couverture de la cour et de la création d'un parking à ciel ouvert
169	14-07-21	D	MSJ20214	Quai des Charbonnages, 88-90 / place Saintelette, 31	démolition d'un entrepôt et construction d'un immeuble d'appartements avec rez-de-chaussée commercial et bureaux au 1er étage – Nouveaux plans
170	14-07-21	Rem	FRT40018	Place Saint-Denis – chaussée de Bruxelles, 1-34 – chaussée de Neerstalle, 1-38	réaménagement des espaces publics du cœur de Forest en zone apaisée et partagée à 20km/h.

17 1	14-07-21	D	BXL70085	Rue du Jardin des Olives, 6	Installer un urinoir public dans le cadre du « Plan Toilettés »
17 2	14-07-21	D	IXL20638	Chaussée de Boondaël, 477-479.	construction d'un studio et d'un atelier d'artiste sur le toit de l'immeuble
17 3	14-07-21	Rem	AND20298	Rue Joseph Dujardin, 22	Transformer une maison unifamiliale
17 4	14-07-21	Rem	IXL20573	Rue Van Elewyck, 51	rehausser l'immeuble d'un étage et créer une terrasse à rue et un volume arrière.
17 5	14-07-21	SIR	BXL20764	Boulevard de Waterloo, 39 – The Hotel	Installer deux mâts en toiture et une station ASTRID avec installations techniques sous abri
17 6	14-07-21	SIR	IXL20640	Chaussée d'Ixelles, 189b / rue de la Croix, 1	changement d'affectation partielle, transformation des façades et réorganisation du rez-de-chaussée de l'immeuble ainsi que pose d'enseignes en vue d'étendre les services communaux
17 7	14-07-21	SIR	SGL20467	Rue de la Croix de Pierre, 81	Remplacement des châssis en PVC par des châssis en bois peint, pose d'un nouvel enduit en façade avant. (régularisation)
17 8	14-07-21	SIR	AND20297	Rue de l'Instruction, 36	Division d'une maison unifamiliale en 3 logements et construction d'annexe en façade arrière (régularisation)
17 9	14-07-21	SIR	IXL20639	Rue Defacqz, 28	Transformer un commerce en centre de bien être avec modification de la façade avant et mise en conformité de l'annexe arrière
18 0	14-07-21	SIR	AUD20102	Chaussée de Wavre, 1748	Repeindre la façade avant et changer les menuiseries
18 1	14-07-21	SIR	WSL20142	Avenue Emile Vandervelde, 155	Changer l'affectation d'une église provisoire en atelier d'artiste (régularisation).
18 2	11-08-21	Rem	IXL40020	IXELLES. Certains tronçons des rues de la Tulipe / de l'Athénée / J. Bouillon / du Conseil / Sans Soucis / Cans / du Conseil / Van Aa et place de Londres	Réaménagement de l'espace public dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Athénée"
18 3	11-08-21	Rem	BXL21758	BRUXELLES. Bd Anspach, 63-69A / pl. de la Bourse / rue P. Devaux 3-7 / Marché aux Poulets, 7-13 – Anciens « Grands Magasins de la Bourse » (arch. E. DE HEU, 1949).	Rénovation, rehausse, extension et transformation en logements, bureaux et commerces - plans modifiés (voir aussi avis CRMS du 27/11/2019).
18 4	11-08-21	Rem	WSP20113	WOLUWE-ST-PIERRE. Av. de Tervueren, 211 / rue du Collège St-Michel, 67-69 - Siège de RIZIV (arch. R. AERTS et P. RAMON, 1968).	Rénovation, amélioration de la performance énergétique, reconstruction du jardin et réaffectation partielle.
18 5	11-08-21	D	IXL20643	IXELLES. Rue du Prince Royal, 94 (arch. Ev. Gouvart, 1916).	rehausse et transformation d'une maison unifamiliale en 3 unités d'habitation, ajout d'une unité d'habitation dans l'immeuble, réaménagement du jardin, abattage de 4 troncs d'arbres
18 6	11-08-21	Rem	IXL20636	IXELLES. Avenue de la Couronne, 25.	transformation d'une école privée (équipement) en quatre appartements avec l'ajout d'une annexe : plans modifiés (voir l'avis CRMS du 21/06/2021).
18 7	11-08-21	SIR	SGL20456	SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 212 (arch. A. Van Roelen)	Modifier le nombre et la répartition des logements, les aménagements intérieurs ainsi que la façade et aménager une terrasse en façade arrière : nouveaux plans (voir l'avis CRMS du 13-01-2021).
18 8	11-08-21	SIR	AND20299	ANDERLECHT. Rue Eloy, 108-112	Aménager un logement dans les combles d'un immeuble de logements
18 9	11-08-21	SIR	SGL20469	SAINT-GILLES. Avenue Jean Volders, 24-28 (arch. P. Meewis, 1908).	Réaménager les chambres de bonnes et le grenier en deux logements, remplacer les tabatières par des fenêtres de toiture, installer une terrasse en toiture de l'annexe arrière.
19 0	11-08-21	SIR	SGL20468	SAINT-GILLES. Rue Africaine, 52	Créer un nouveau volume en façade arrière au 2ème étage.
19 1	11-08-21	SIR	SJN20234	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Chaussée de Louvain, 81-83	Transformer et agrandir le rez-de-chaussée commercial et renouveler les enseignes.
19 2	11-08-21	SIR	IXL20642	IXELLES. Rue de la Paix, 39.	Mettre en conformité l'extension du restaurant à l'entresol ainsi que l'aménagement de 5 logements aux étages ainsi que la pose d'enseignes, rénover la façade arrière, aménager deux balcons et une terrasse à l'arrière
19 3	11-08-21	SIR	AUD20105	AUDERGHEM. Avenue des Mésanges, 6A	Rénover et mettre en conformité une maison unifamiliale (sans augmentation de volume) : remplacement des menuiseries extérieures, mise en peinture des briques de façade.
19 4	11-08-21	SIR	UCL20218	UCCLE. Rue de Stalle, 40 – Domaine de l'ancien Moulin blanc.	Mise en conformité de modifications apportées en cours de projet : ouvertures des façades des bâtiments D, E et F, aménagements intérieurs, ajout d'une logette pour compteurs et d'un emplacement de parking
19 5	25-08-21	FSC	IXL20645	IXELLES. Rue Vautier, 60.	Pose d'un isolant sur la façade avant
19 6	25-08-21	reporté	WSL40024	WOLUWE-ST-LAMBERT. Av. des Iles d'Or	réaménagement de l'espace public et abattage de 3 arbres.
19 7	25-08-21	Fav	SBK20344	SCHAERBEEK. Avenue Gustave Latinis, 69	Surhausse de l'immeuble et mise en conformité de la construction d'une annexe et de certaines modifications apportées en façade à rue.
19 8	25-08-21	reporté	BXL22798	BRUXELLES. Rue au Beurre, 22 / Petite rue au Beurre, 16	Changer l'utilisation de bijouterie en horeca (rez-de-chaussée et 1er étage), aménager des logements aux étages, transformer les façades avant et

					arrière, aménager un accès indépendant au logement ainsi qu'un escalier extérieur et une terrasse en intérieur d'îlot
199	25-08-21	SIR	UCL20413	UCCLE. Chaussée de Saint-Job, 793	Transformation et surhausse d'une maison unifamiliale
200	25-08-21	SIR	UCL20414	UCCLE. Rue du Repos, 111.	Transformation et surhausse d'une maison unifamiliale.
201	25-08-21	SIR	FRT20182	FOREST. Avenue Besme, 117 / avenue Jupiter, 210 (1896).	Mettre en conformité la modification du nombre de logements, le remplacement des menuiseries en façade avant, le traitement de la cour anglaise, l'ajout d'une lucarne en toiture arrière, la transformation des annexes ainsi que l'ajout de terrasses arrière.
202	25-08-21	SIR	IXL20644	IXELLES. Rue Joseph Stallaert, 73	Réaménager un immeuble de 4 logements, agrandir le commerce, modifier la façade arrière et le versant de toiture arrière.
203	25-08-21	SIR	IXL206044	UCCLE. Rue Joseph Stallaert, 73-75.	modifier la répartition des logements au sein d'un immeuble existant avec modifications structurelles, modifier le volume en façade arrière, créer deux lucarnes sur le pan de toiture arrière et modifier les menuiseries en façade avant
204	25-08-21	SIR	SBK20175	SCHAERBEEK. Avenue Louis Bertrand, 52-54 / angle rue Joseph Brand	Mise en conformité de certains aménagements intérieurs et de la modification de l'aspect de la façade à rue donnant sur la rue J. Brand (fermeture du soupirail au moyen de briques de verre).
205	25-08-21	SIR	IXL20641	IXELLES. Rue Caroly, 38	Mettre en conformité des travaux réalisés depuis la construction de l'immeuble en 1970 : ajout d'une véranda, extension d'une terrasse en toiture, menuiseries en façade arrière
206	8-09-21	Rem	WSL40024	WOLUWE-ST-LAMBERT. Av. des Iles d'Or	Réaménagement de l'espace public et abattage de 3 arbres
207	8-09-21	D	BXL22765	BRUXELLES. Quai aux Briques, 38-40, quai au Bois à Brûler, 48-54, rue du Chien Marin, 20-22	démolition du bâtiment existant pour un projet mixte comprenant 20 unités résidentielles, des bureaux et des espaces commerciaux, une toiture verte commune au 1er étage et un parking souterrain
208	8-09-21	Rem	SGL20470	SAINT-GILLES. Rue Américaine, 40 / rue Africaine, 62 (1907).	Régulariser les façades du rez-de-chaussée
209	8-09-21	Rem	BXL22799	BRUXELLES. Rue de la Vallée, 33	rehausser d'un étage un immeuble à appartement; étendre le bâtiment en profondeur au 8e étage; créer un triplex comprenant le 7e, le 8e et le 9e étages (nouvellement créé); créer une terrasse sur toiture
210	8-09-21	Rem	BXL22798	BRUXELLES. Rue au Beurre, 22 / Petite rue au Beurre, 16	Changer l'utilisation de bijouterie en horeca (rez-de-chaussée et 1er étage), aménager des logements aux étages, transformer les façades avant et arrière, aménager un accès indépendant au logement ainsi qu'un escalier extérieur et une terrasse en intérieur d'îlot.
211	8-09-21	Rem	MSJ20236	MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Mommaerts, 20	rénovation et réaménagement d'une maison unifamiliale en une bi-familiale (2 duplex) avec modification de volume
212	8-09-21	Rem	ETB20241	ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 123 (1906).	division en un bureau et 2 logements, rehausser la toiture, aménager 2 terrasses, rénovation
213	8-09-21	D	BXL22801	BRUXELLES. Grand Sablon, 35	rénovation et transformation d'un commerce
214	8-09-21	Fav	SBK20351	SCHAERBEEK. Rue Colonel Bourg	construire le nouveau bâtiment pour la Haute Ecole Libre de Bruxelles (HELB Ilya Prigogine asbl) sur le site Mediapark
215	8-09-21	reporté	BXL22800	BRUXELLES. Rue de la Fourche, 37-39	Transformation de deux immeubles pour usage mixte (commerce et logements)
216	8-09-21	Rem	BXL70086	BRUXELLES. Tunnel Trône	implanter des potences et équipements aux entrées du tunnel Trône, direction Basilique.
217	8-09-21	Rem	WSL70008	WOLUWE-SAINT-LAMBERT/ ETTERBEEK/ WOLUWE-SAINT-PIERRE. Tunnels Georges-Henri et Montgomery	implanter des potences et équipements aux entrées des tunnels Georges Henri et Montgomery, direction La Cambre
218	8-09-21	Rem	WSL20133	WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Boulevard de la Woluwe, 70 - Woluwe Shopping Center	démolir une partie de la construction existante du complexe commercial et construire une extension sur l'angle à la place du parking à ciel ouvert ; créer 95 logements (12.545m2) au-dessus des commerces, sur l'angle ; aménager un nouvel accès au métro (station Roodebeek), un espace vert ouvert au public (placette St-Lambert) et une nouvelle entrée au parking P1 depuis le Cours Paul-Henri Spaak ; réaménager le côté extérieur du Boulevard par la mise en place d'un nouveau compacteur (déplacé). Version amendée du projet suite à l'étude d'incidences
219	8-09-21	SIR	ETB20242	ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 109	changement d'affectation du bâtiment arrière (atelier en logement), construction extension au 1e étage, aménagement de 2 terrasses en façade arrière
220	8-09-21	SIR	ETB20243	ETTERBEEK. Rue des Ménapiens, 27	rénovation d'une maison unifamiliale; régulariser les modifications aux châssis du rez-de-chaussée (façade avant), dans la cour et les terrasses au 2e étage
221	8-09-21	SIR	MSJ20235	MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue Vandermaelen, 20	Transformation d'une maison unifamiliale en maison de rapport.
222	8-09-21	SIR	SBK20348	SCHAERBEEK. Rue Royale Sainte-Marie, 176-178 / rue Rubens, 84	mettre en conformité la modification esthétique de la façade avant et la division du logement au 1er étage en 2 unités, dans un immeuble comprenant une station-service au rez-de-chaussée et 5 logements (voir avis de la séance du 23/06/2021).
223	8-09-21	SIR	IXL20560	IXELLES. Rue du Trône, 36/ square de Meeûs, 8 / rue de Fleurus, 2-8-10	modifier un châssis au rez-de-chaussée

224	29-09-21	D	BXL22683	BRUXELLES. Rue Haute, 209.	transformer et rehausser une maison unifamiliale avec un rez-de-chaussée commercial en un immeuble de trois logements avec un rez-de-chaussée commercial.
225	29-09-21	Rem	BXL22800	BRUSSEL. Rue de la Fourche, 37-39.	Transformation de deux immeubles pour usage mixte (commerce et logements)
226	29-09-21	Rem	SBK20352	SCHAERBEEK. Place Colignon, 11 (1898).	Mise en conformité du nombre de logements (passer de 3 à 4), de travaux structurels intérieurs et de transformations effectuées en façades avant et arrière.
227	29-09-21	Rem	SBK20353	SCHAERBEEK. Place Colignon, 58 (1898)	régulariser deux logements supplémentaires, changer l'affectation du rez-de-chaussée commercial vers un logement en duplex, régulariser les modifications en façade avant et modifier structurellement le bâtiment
228	29-09-21	Rem	BXL22803	BRUXELLES. Square Marie-Louise, 44	diviser une unifamiliale en 3 unités, surhausser de deux niveaux et transformer la façade
229	29-09-21	Rem	BXL22624	BRUXELLES. Rue Saint-Quentin, 28	Supprimer la construction de la cour réalisée sans permis sur 2 niveaux, construire un volume de liaison au rez-de-chaussée entre le volume à rue et le volume arrière, aménager deux terrasses sur cette annexe diviser les étages en 3 logements et remplacer les châssis aux étages.
230	29-09-21	Rem	BXL22693	BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 10.	Remettre la façade dans l'esprit de la conception de 1929 de De Koninck, remplacer les châssis en bois par des châssis en aluminium fin de couleur noire, supprimer la toiture et rehausser l'immeuble de deux niveaux en retrait par rapport à la façade avant.
231	29-09-21	Fav	BXL22567	BRUXELLES. Rue du Pépin, 41.	Rehausser l'immeuble d'un 4e étage pour étendre l'appartement du 3e et aménager un duplex 2 chambres.
232	29-09-21	Rem	UCL20416	UCCLE. Dieweg, 114	transformation et surélévation ; changement d'affectation du RDC de commerce à logement
233	29-09-21	Rem	UCL20417/UCL30025	UCCLE. Avenue Henri Pirenne, 13	construire une extension, une serre et des murs de clôtures à une maison particulière.
234	29-09-21	Rem	AUD20099	AUDERGHEM. Avenue du Pré des Agneaux, 47	Modifier le permis d'urbanisme n°17174
235	29-09-21	SIR	SBK20153	SCHAERBEEK. Rue Renkin 1	mettre en conformité le changement d'affectation du rez-de-chaussée, de commerce en logement, l'extension de l'appartement du 2e étage et les modifications aux façades.
236	29-09-21	SIR	BXL22642	BRUXELLES. Place Emile Bockstael, 5	modifier la devanture commerciale, placer une tente solaire et un volet roulant en façade avant et étendre le rez commercial par la couverture de la cour (mise en conformité) ; changer l'utilisation de commerce (droguerie) en restaurant, aménager le rez-de-chaussée commercial et installer une cuisine avec hotte d'extraction
237	29-09-21	SIR	BXL22805	BRUXELLES. Rue du Champ de l'église, 55	transformer un appartement au 1er étage.
238	29-09-21	SIR	BXL22802	BRUXELLES. Rue Fransman, 70	mettre en conformité l'aménagement d'un commerce de service au rez-de-chaussée à la place du garage et du séjour, modifier la façade avant pour créer une vitrine avec accès séparé, étendre le logement au rez-de-chaussée par la couverture de la cour et étendre le logement au 1er étage avec l'aménagement d'une terrasse.
239	29-09-21	SIR	BXL22806	BRUXELLES. Square Marguerite, 10	Changer la destination de logement en cabinet dentaire, et modifier les châssis en façade avant (mise en conformité).
240	20-10-21	D	BXL20640	BRUXELLES. Place des Martyrs, 1-4 / rue Saint-Michel, 41-47.	placer une terrasse saisonnière d'environ 90m² (plancher amovible) accolée à l'hôtel Juliana sur la place des Martyrs
241	20-10-21	Rem	WSP20197	WOLUWE-ST-PIERRE. Val des Epinettes, 3 – Ecole Joli-Bois	démolition de 2 bâtiments préfabriqués et construction d'une nouvelle école maternelle
242	20-10-21	Rem	AUD20106	AUDERGHEM. Avenue Charles Schaller, 65 (arch. C. TITS, 1924).	construction d'une extension en toiture, remplacement des garde-corps et modification du portillon
243	20-10-21	Fav	AND20301	ANDERLECHT. Rue de Liverpool, 66-66A	démolition des constructions situées sur le tracé du futur parc de la Sennette et reconversion du site industriel en pôle d'activités socio-culturelles dans le cadre du contrat de quartier durable « Compas_Pôle Chimiste-Liverpool »
244	20-10-21	Rem	SGL20471	SAINT-GILLES. Rue de la Source, 58	Modification du nombre de logements, rénovation et gros œuvre, modification de volume, transformation des façades et mise en place de terrasses.
245	20-10-21	Rem	BXL21935	BRUXELLES. Rue de la Loi, 44-52 / rue Joseph II, 21-27.	rénovation lourde et réaménagement partiel en trois immeubles de bureaux distincts
246	20-10-21	Rem	IXL40025	IXELLES. Rue du Viaduc (entre la place Fernand Cocq et la chaussée de Wavre).	réaménagement de la rue du Viaduc.
247	20-10-21	Rem	FRT40019	FOREST. Chaussée de Neerstalle, entre la rue André Baillon et la chaussée de Ruisbroek	réaménagement de la chaussée de Neerstalle entre la rue André Baillon et la chaussée de Ruisbroek.
248	20-10-21	Rem	SGL20472	SAINT-GILLES. Rue de la Croix de Pierre, 34 / rue d'Ecosse.	changement de la destination du rez-de-chaussée (de commerce à logement), modification du nombre et de la répartition des logements, le volume et les façades avant (régularisation partielle).
249	20-10-21	Rem	BXL22809	BRUXELLES. Avenue des Phalènes, 17	remplacement de la porte de garage (régularisation).
250	20-10-21	Rem	SGL20473	SAINT-GILLES. Avenue Dupétioux, 58.	modification du volume arrière et construction des terrasses, rehausse de la toiture et travaux structurels

251	20-10-21	Rem	UCL20418	UCCLE. Rue Victor Gambier, 9-11.	Nouvelle construction avec 2 logements et transformation d'une maison unifamiliale en 2 logements
252	20-10-21	D	AND20300	ANDERLECHT. Avenue Guillaume Melckmans, 68	mise en conformité de la zone de recul.
253	20-10-21	Rem	IXL20646	IXELLES. Rue Lens, 32-32A	transformations structurelles au 3e étage, rehausse de la toiture et construction de volumes avant/arrière, aménagement d'1 terrasse sur la toiture de l'annexe arrière.
254	20-10-21	Fav	BXL22107	BRUXELLES. Rue Haute, 115-117	transformation et réunion de 2 logements existants (régularisation).
256	20-10-21	Rem	SGL20424	SAINT-GILLES. Parvis Saint-Gilles, 51-53-55 (arch. H. De KOCK).	changement d'utilisation du commerce au rez-de-chaussée en restaurant, placement d'une hotte et modification de la façade
257	20-10-21	Rem	BXL22451	BRUXELLES. Avenue Louise, 149 – Tour Generali (arch. A. et J. POLAK)	modification des espaces extérieurs de l'esplanade en zone de recul et des toitures-terrasses aux 1er, 5e et 7e étages (permis modificatif 04/PFD/1720592).
258	20-10-21	procédure PUN	BXL20299	BRUXELLES. Quai au Bois à Brûler, 19/bte3.	adjoindre l'espace sous combles à l'appartement 1 chambre du 3e étage existant afin d'aménager un duplex deux chambres, fermeture de la baie située dans le mur mitoyen, placement des fenêtres de toit dans les pans avant et arrière de toiture, agrandissement d'une lucarne dans le pan arrière de la toiture (mise en conformité).
259	20-10-21	SIR	AUD20107	AUDERGHEM. Avenue Vandromme, 32	remplacement des châssis et de la porte d'entrée, mise en peinture d'une porte de garage d'une maison unifamiliale
260	20-10-21	SIR	IXL20647	IXELLES. Rue Lanfray, 26 / rue du Nid	mise en conformité des transformations en façade, extension du duplex vers une partie du sous-sol, rehausse de la toiture de l'annexe et mise en conformité de la fermeture de la cour
261	20-10-21	SIR	BXL22629	BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 60-62	placement de deux balcons (acier/carrelage) en façade arrière aux 2e et 3e étages.
262	20-10-21	SIR	IXL20648	IXELLES. Rue de la Paix, 31.	mise en conformité des transformations en façade avant, construction des extensions, une terrasse et une lucarne arrière et division des étages en deux logements.
263	20-10-21	SIR	UCL20371	UCCLE. Montagne de Saint-Job, 117.	rehaussement d'une maison unifamiliale sur 3 niveaux afin de s'aligner avec les maisons mitoyennes, isolation des façades et création d'une extension en toiture sur le plan arrière.
264	20-10-21	SIR	BSA20055	BERCHEM-STE-AGATHE. Rue des Chats, 58.	extension et transformation d'une maison bifamiliale.
265	20-10-21	SIR	BSA20056	BERCHEM-STE-AGATHE. Rue des Chats, 59	construction d'une maison bifamiliale
266	20-10-21	SIR	BSA20057	BERCHEM-STE-AGATHE. Rue des Chats, 63	extension et transformation d'une maison.
267	20-10-21	SIR	UCL20401	UCCLE. Chaussée de Saint-Job, 619-621	construction d'un immeuble de 4 appartements, 4 emplacements de stationnement couverts et abattage de 3 arbres à haute tige
268	10-11-21	D	SBK20356/SBK30023	SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 256.	Extension du logement au rez-de-chaussée (commercial), réaménagement des espaces intérieurs et installation d'un ascenseur, modification de la façade, ajout de lucarnes.
269	10-11-21	Rem	BXL22213 (n°23)/BXL22815 (n°21)	BRUSSEL. AV. Fr. Roosevelt, 21-23 (nr. 21, arch. R. en R. Théry, 1930, nr. 23, A. en C. Verhelle, 1928)	Fusionner et rénover les deux bâtiments scolaires.
270	10-11-21	Rem	BXL22807	BRUXELLES / LAEKEN. Rue de Vrière, 5 (arch. Fr. Van Stichel, 1913-1914)	transformer une maison unifamiliale et la diviser en 2 logements (mise en conformité), modifier la façade arrière, ajouter un escalier intérieur, aménager une terrasse dans le jardin, rénover les façades et renouveler les menuiseries extérieures.
271	10-11-21	Rem	WSP20262	WOLUWE-SAINT-PIERRE. Avenue Grandchamp, 107.	étendre et transformer une maison unifamiliale 4 façades
272	10-11-21	Rem	BSA20058	BERCHEM-STE-AGATHE. Venelle du Champ du Moulin, 25.	extension d'une maison unifamiliale
273	10-11-21	Rem	BXL22814	BRUXELLES. Boulevard de Smet de Naeyer, 547 (arch. Jo. F. Draps, 1970)	remplacer les châssis et la porte d'entrée en aluminium par des menuiseries en PVC gris basalte
274	10-11-21	FSR	BXL22330	BRUXELLEQS. Petit Sablon, 13	Rénovation d'une maison individuelle avec modification des ouvertures de la façade et création d'une terrasse (toiture arrière), remplacement d'un escalier et installation d'un ascenseur.
275	10-11-21	Rem	FRT20183	FOREST. Rue Darwin, 16 (arch. L. Hacardiaux, 1909).	Construction d'une véranda, ajout d'une terrasse, modification du nombre de logements, régularisation de la lucarne arrière et du logement dans les combles.
276	10-11-21	Rem	EVR20054	EVERE. Avenue du Cimetière de Bruxelles, 135.	démolir une maison unifamiliale avec rez-de-chaussée commercial et construction d'un immeuble de logements
277	10-11-21	Rem	BXL40189	BRUXELLES. Porte de Ninove et rue de la Poudrière	réaménagement de l'espace public (permis délivré le 31/12/2019) - plans modificatifs portant sur la conservation de 6 au lieu de 2 tilleuls
278	10-11-21	Rem	SBK20092	SCHAERBEEK. Place Colignon, 47-49.	couvrir la cour au rez-de-chaussée, étendre le logement du +02 vers les combles, rehausser la toiture arrière, modifier les façades - nouveaux plans
279	10-11-21	Rem	SBK20355	SCHAERBEEK. Rue Royale Sainte-Marie, 207 (arch. J. Baes, 1887)	Régularisation de la terrasse du 1er étage et des menuiseries de la façade.

280	10-11-21	Rem	BXL22808	BRUXELLES. Rue Haute, 181	diviser une maison de commerce en un rez-de-chaussée commercial et deux logements, créer une cour intérieure et rehausser le bâtiment arrière, placer une lucarne en façade avant et modifier la devanture
281	10-11-21	Fav	ETB20244	ETTERBEEK. Avenue des Nerviens, 69-79 /Rue du Comet, 126-128.	modifier les menuiseries extérieures de la façade donnant vers le parc du Cinquantenaire et réaffecter le rez-de-chaussée de bureau en logements
282	10-11-21	SIR	BXL22811	BRUXELLES. Rue Saint-Jean, 43	couverture partielle de la cour (mise en conformité), division en 2 logements avec maintien du rez-de-chaussée commercial, transformations intérieures, aménager un balcon au 2e étage, aménager des locaux accessoires et transformation de l'enveloppe extérieure.
283	10-11-21	SIR	BXL20650	IXELLES. Place Fernand Cocq, 28.	changer l'utilisation d'un commerce en petite restauration et modifier la vitrine
284	10-11-21	SIR	BXL20301	IXELLES. Place Fernand Cocq, 13-13A.	mise en conformité de la fermeture de la cour et des transformations en façade, changement d'utilisation du commerce avec l'installation d'un conduit de hotte
285	10-11-21	SIR	MSJ20223	MOLENBEEK-ST-JEAN. Rue Scheutbos, 127.	démolition d'une maison unifamiliale, abattage d'arbres et construction d'un immeuble à appartements - plans modifiés
286	10-11-21	SIR	FRT20184	FOREST. Chaussée de Neerstalle, 23	transformation de la façade, couverture de la cour et aménagement d'une terrasse arrière (mise en conformité).
287	1-12-21	Rem	SBK20357	SCHAERBEEK. Rue Nestor De Tière, 35-37	démolition de l'ancien "Manoir" et construction d'un immeuble à appartements
288	1-12-21	Rem	BXL30019	BRUXELLES. Square Marguerite Duras	réaménagement du square
289	1-12-21	Rem	IXL20652	IXELLES. Rue Américaine, 199 (1903, arch. inconnu)	rehausser l'immeuble et aménager 1 terrasse à l'arrière
290	1-12-21	D	BXL21329	BRUXELLES. Rue du Grand Hospice, 34a	changer la destination d'un immeuble de bureaux de 4 étages en un immeuble de 4 appartements, rehausser d'un niveau (toiture), aménager une terrasse au dernier étage, percer des baies au 1er étage, remplacer les châssis en bois par du pvc en façade avant, mise en peinture des portes en bois en gris anthracite.
291	1-12-21	Rem	IXL20653	IXELLES. Rue Alphonse Renard, 55 / angle rue Jean Baptiste Colyns	réaménager les 2 logements existants, réaffecter le rez-de-chaussée de commerce de service en bureaux, construire une extension en toiture et aménager des terrasses.
292	1-12-21	Rem	MSJ20237	MOLENBEEK-ST-JEAN. Rue De Koninck, 38 - Rue Charles Malis, 50 /Rue Van Kalck - ancien site BAT British American Tobacco (arch. J. Bijtebier, 1925, 1941, 1970)	transformer, rehausser et changer l'affectation d'un immeuble de bureaux en logements, construire un immeuble de logements attenant avec parking souterrain
293	1-12-21	D	BXL21770	BRUXELLES. Rue du Marché aux Herbes, 72	modifier la devanture commerciale (régularisation), créer un accès distinct au logement situé aux étages, aménager une terrasse arrière et apporter des transformations structurelles intérieures
294	1-12-21	Rem	FRT20186	FOREST. Avenue Besme, 101 / avenue Jupiter (arch.-entr. A. Seghers et B. DEGENDESCH, 1907)	construire un volume en fond de parcelle comprenant un garage.
295	1-12-21	Rem	BXL22812	BRUXELLES. Rue Haute, 161-163 / rue Saint-Ghislain, 69-73	mise en conformité de 3 logements et modification des façades.
296	1-12-21	Rem	BXL22813	BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 83-85	subdiviser une maison unifamiliale, changer la destination du rez-de-chaussée commercial en logement, modifier le profil de la toiture et créer un chien-assis, transformer les façades arrière (mise en conformité)
297	1-12-21	Rem	IXL20651	IXELLES. Rue Joseph Stallaert, 18 (arch. M. De Maet, 1928).	mettre en conformité les modifications volumétriques et architecturales, dont l'agrandissement de la lucarne et de la véranda et le changement de couleur des châssis en façade avant
298	1-12-21	Rem	BXL22558	BRUXELLES. Carrefour de l'Europe, 3	aménagement d'une terrasse sur le toit de l'hôtel "Hilton Grand Place", le long de la rue Infante Isabelle
299	1-12-21	Rem	BXL20764	BRUXELLES. Boulevard de Waterloo, 38-44 – The Hotel	étendre l'hôtel sur la toiture plate attenante à la tour, remplacer la verrière du restaurant donnant vers le site classé, réaménager l'entrée du parc.
300	1-12-21	FSR	JET20044	JETTE. Rue Henri Van Bortonne, 12	réaliser une fresque sur le pignon latéral de l'école du Champ des Tournesols.
301	1-12-21	Rem	WSP20069	WOLUWE-ST-PIERRE. Rue Félix Poels, 7-11.	régulariser l'utilisation du commerce comme Horeca et transformer l'immeuble de commerce en logement
302	1-12-21	Rem	WMB30037	WATERMAEL-BOITSFORT – Parc de la Héronnière	réaménagement de la partie ouest du parc
303	1-12-21	SIR	BXL22816	BRUXELLES. Rue Tielemans, 12	mise en conformité du renouvellement des menuiseries extérieures et de la construction d'annexes
304	1-12-21	SIR	AND20198 /AND20209	ANDERLECHT. Rue Van Lint, 47	régularisation du changement d'affectation d'un entrepôt en un espace associatif
305	1-12-21	SIR	AUD20108	AUDERGHEM. Avenue Pré des Agneaux, 23	mettre en conformité les transformations effectuées à une maison unifamiliale : percement de baies, fermeture de balcons, aménagement d'une terrasse, nouvelles menuiseries
306	1-12-21	SIR	AND20302	ANDERLECHT. Chaussée de Mons, 7	remplacer la vitrine du rez-de-chaussée commercial
307	1-12-21	SIR	BXL22466	BRUXELLES. Rue des Bouchers, 66 (entrée via le n°52, rue de la Montagne)	changer la destination de commerce à logement touristique (de type appart-hôtel) et mettre en conformité le remplacement du châssis en façade avant

308	1-12-21	SIR	ETB20245	ETTERBEEK. Avenue Henri Dietrich, 21 (1906).	régulariser la division en 2 unités de logements d'un immeuble comprenant un logement unifamilial aux étages et une crèche aux rez-de-chaussée et sous-sol, réaménager la zone de recul
309	15-12-21	Rem	BXL22826	BRUXELLES. Rue de Witte de Haelen, 1-3 / Rue d'Ophem 44.	Rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment (murs et fenêtres); ajouter les terrasses couvertes aux appartements (rénovation énergétique).
310	15-12-21	Rem	UCL20419	UCCLE. Avenue Adolphe Dupuich, 3	Démolition de la maison existante et de sa conciergerie et construction d'une villa unifamiliale
311	15-12-21	Rem	BXL22821	BRUXELLES. Rue de Hornes, 4-4A	rénovation complète d'un immeuble de bureaux des années 50-60
312	15-12-21	Rem	BXL22427	BRUXELLES. Rue d'Anderlecht, 186-188 (1925).	Modification des parties non exécutées du permis A367/2018 comprenant des modifications de façade avec création de terrasses aux étages 1 et 2, remplacement des escaliers en bois par des escaliers en béton et modification de murs intérieurs.
313	15-12-21	Rem	BXL22735	BRUXELLES. Rue de la Loi, 33 / Rue du Commerce 93-113 / Rue de l'Industrie 48-52	Rénover un immeuble de bureaux, démolir et reconstruire une partie des bureaux et transformer une partie en commerces
314	15-12-21	Rem	BXL40197	BRUXELLES. Rues des Halles / de la Vierge Noire / de l'Evêque / du Marché au Poulet / des Augustins et de la Place Sainte-Catherine	Réaménagement des abords dans les rues des Halles de la Vierge Noire, de l'Evêque, du Marché au Poulet, des Augustins et de la Place Sainte-Catherine
315	15-12-21	Rem	AUD30016	AUDERGHEM. Avenue Jean Van Horenbeeck 149 (arch. Willy MINNIGH)	agrandir une maison unifamiliale et abattre deux arbres
316	15-12-21	D	WSL20143	WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Jean-François Debecker, 133	démolition de la villa et construction d'un immeuble avec deux logements unifamiliaux
317	15-12-21	Rem	BXL22822	BRUXELLES. Place de la Monnaie, 4	modifier l'utilisation du commerce en restaurant et réaménager le logement existant, transformer le bâtiment: remplacer les dalles, la toiture et la façade arrière, placer un nouvel ascenseur et des escaliers et rénover les façades avant.
318	15-12-21	Rem	BXL22819	BRUXELLES. Rue Van Moer, 5 (1895).	transformer une maison unifamiliale avec rez-de-chaussée commercial en un immeuble de rapport de 3 logements et rez-de-chaussée commercial ; changer la porte de garage par un châssis vitré
319	15-12-21	Rem	SBK20358	SCHAERBEEK. Rue Quinaux, 20	régulariser le changement d'affectation du rez-de-chaussée de commerce en logement, augmentation du nombre de logements de 1 à 3 et modification de la façade avant.
320	15-12-21	Rem	IXL20654	IXELLES. Boulevard Général Jacques, 175	rehausser et étendre le bâtiment pour y aménager 5 logements
321	15-12-21	pas de Rem	BXL22820	BRUXELLES. Rue Saint-Quentin, 71	démolition des dépendances à l'arrière et construction d'un nouveau bâtiment de deux étages ; isolation de la façade arrière et remplacement des châssis en façade avant.
322	15-12-21	SIR	BXL20185	FOREST. Rue Marconi, 112	Transformation d'une maison unifamiliale avec modification de volume
323	15-12-21	SIR	BXL22825	BRUXELLES. Rue des Renards, 15.	Rénover l'immeuble principal comprenant un commerce au rez-de-chaussée, démolir et reconstruire les annexes arrières comprenant deux logements.
324	15-12-21	SIR	BXL22734	BRUXELLES. Boulevard Anspach, 1-3 - Tour Philips	Modifier ponctuellement les travaux autorisés par le permis délivré le 17/08/2018, installer trois pompes à chaleur au R+19
325	15-12-21	SIR	GHR20030	GANSHOREN. Rue Léopold Demesmaeker, 51-53	régulariser le changement de destination du bâtiment (d'habitation vers équipement d'intérêt collectif, à savoir un local scout)
326	15-12-21	SIR	BXL22824	BRUXELLES. Rue du Donjon, 64.	Rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment
327	15-12-21	SIR	AND20302	ANDERLECHT. Rue Hoorickx, 3.	mettre en conformité une maison d'habitation (transformation et prolongement d'une annexe en façade arrière et construction d'un garage).
328	15-12-21	SIR	BSA20059	BERCHEM-SAINTE-AGATHE. Rue des Chats, 71.	extension et transformation d'une maison unifamiliale (régularisation).
329	13-01-21	Rem	ETB20060	ETB. Avenue de la Chasse, 165	restauration et réparation de la façade, régularisation des dessins des châssis
330	31-03-21	Rem	FRT2020	FRT. Place de l'Altitude Cent	réaménagement des installations et des arrêts des transports en commun, renouvellement de l'éclairage public
331	1-12-21	Rem	BXL22818	BRUXELLES. Rues du Rempart des Moines, Notre-Dame du Sommeil, du Grand Serment et du Houblon, square J. Brel	reconfiguration du site du "Rempart des Moines" : démolition des bâtiments existants, création d'un complexe de logements et d'équipements collectifs avec jardins collectifs et espaces de stationnement ; aménagement d'une nouvelle place et d'une nouvelle ruelle piétonne publiques

F : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable /  
Rem : remarques et recommandations / SIR : sans incidence patrimoniale avec/sans remarques  
NIS : demande non instruite en séance / PU : permis d'urbanisme / CU : certificat d'urbanisme

## 7. TABLEAU DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME

séance avis n° dossier adresse objet de la réunion

1	31-03-21	Rem	SBK40031	SBK. Boulevard Auguste Reyers	réaménagement de l'espace public – plans amendés en vue d'une meilleure intégration des modes actifs
---	----------	-----	----------	-------------------------------	--

## 8. TABLEAU DES AVIS EMIS DANS LE CADRE DES PROCEDURES DE PROTECTION

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	3-02-21	Fav	WSL30021	WSL. Hof ten Berg	demande de la Commune d'étendre le périmètre de classement à l'ensemble des parcelles 21V et 21W
2	3-02-21	Fav	BXL21644	BXL. Av. Franklin Roosevelt, 89A – Villa Schovaers (arch. A. Geens, 1904-06)	examen des documents de fin d'enquête préalable au classement définitif : pas d'avis de la Ville, travaux de réfection de toiture annoncés par le propriétaire
3	3-02-21	Fav	SGL20032	SGL. Av. Ducpétiaux, 106. – Prison de Saint-Gilles (arch. J.-J. Dumont et F. Derre, 1878-1884)	examen des documents de fin d'enquête dans le cadre de la procédure d'extension du classement comme monument à certaines parties de la prison de Saint-Gilles, à savoir : le mur de clôture, les tourelles de contrôle, les jardins, l'avant-corps d'entrée, le noyau central, l'aile centrale (voir l'avis CRMS favorable du 14/09/2016 sur la demande d'extension du classement).
4	24-02-21	Fav	WSL20026	WSL. Rue Vervloesem, 36 – Ecole Vervloesem	demande de classement comme monument de l'école Vervloesem.
5	24-02-21	Fav	BSA20048	BSA. Rue Kasterlinden, 69 – La Villa des Hêtres	demande de classement définitif comme monument de la totalité de la villa et comme site de la totalité du parc
6	10-03-21	Fav	IXL20104	IXL. Avenue Molière, 225 (arch. A. Blomme, R. Unwin, R. Barry Parker, 1912-20)	Evaluation de l'intérêt patrimonial sur base de l'étude pilotée par la CRMS
7	10-03-21	Fav	BXL21380	BXL. Square Gutenberg, 19 (arch. A. VAN WAESBERGHE)	proposition de protection comme monument de la totalité de la maison.
8	31-03-21	Fav	UCL20407	UCL. Rue de Foestraets, 63 – maison personnelle de l'arch. P. HUMBLET	classement comme monument. Proposition émanant du propriétaire.
9	31-03-21	Fav	BXL22782	BXL. Avenue de la Reine, 266 (1876) – Hôtel Emile Bockstael	classement comme monument. Proposition émanant du propriétaire
10	12-05-21	Fav	BXL22744	BXL. Rue Haute, 81-85 / rue Blaes, 34-38 – Salle de spectacle Elisabeth	prise en considération de la protection éventuelle (voir aussi les rapports de réunion intégrés aux PV CRMS du 23/09/2020 et du 31/03/2021)
11	12-05-21	D	BXL2789	BXL. Bd du Midi, 57 / Bd Lemonnier, 219-221 - « Résidence Lemonnier ».	proposition de protection comme monument de la façade avant, émanant des co-propriétaires
12	12-05-21	Fav	WSL20047	WSL. Avenue des Iles d'Or - Hof ter Cauwerschueren	demande d'extension du classement comme site aux abords de la ferme intégrant le lit du Roodebeek
13	12-05-21	Fav	SGL20318	SGL - Rue Henri Wafelaerts, 55-55A – Ancienne école de danse « Institut Muller » (arch. J. de Ligne, 1923)	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif : pas de remarques du propriétaire, ni de la Commune
14	12-05-21	Fav	SGL20383	SGL. Chaussée d'Alseberg, 108 – Ancienne boucherie en style Art déco	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif : pas de remarques du propriétaire, ni de la Commune
15	12-05-21	Fav	BXL30008	BXL. Parc Léopold – Tour Eggevoort	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif : pas de remarques du propriétaire, ni de la Ville de Bruxelles
16	2-06-21	FSC	AND10009	AND. Avenue d'Itterbeek, 93. Chapelle Saint-Guidon et son jardin	demande de classement comme monument de la totalité de la chapelle et de classement comme site du jardin
17	14-07-21		BXL60095	Etude en vue d'une campagne de protection du patrimoine néoclassique	Réunion du Comité d'Accompagnement du 28/06/2021 – Approbation de l'état d'avancement de l'étude : 1 <sup>er</sup> sélection de biens à proposer ultérieurement au classement
18	14-07-21	Fav	UCL20356	Avenue Dolez, 580 et 586 – Maison personnelle et atelier du sculpteur Olivier Strebelle et atelier de Claude Strebelle.	fin d'enquête de la procédure de protection comme ensemble de la totalité de l'habitation et de l'atelier d'Olivier Strebelle et de la totalité de l'atelier de Claude Strebelle, et du jardin comme site
19	25-08-21		BXL60095	BRUXELLES. Etude en vue d'une campagne de protection du patrimoine néoclassique. Réunion du Comité d'Accompagnement n°3 du 26/07/2021 –	Approbation de l'état d'avancement de l'étude : dernière sélection de biens à pouvant faire l'objet d'une notice
20	8-09-21	Fav	UCL20190	UCCLE. Avenue Winston Churchill, 228 – Villa "Puy Fleuri".	Examen du dossier de fin d'enquête menée dans le cadre de la procédure de classement comme monument de la totalité du bien
21	29-09-21	Fav	WSL30007 ou 20007	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT. Avenue des Rogations 21 (arch. E. Frankinet).	demande de classement comme monument de la Maison Frankin et sise au n°21.



22	29-09-21	Fav	IXL20620	IXELLES. Rue du Viaduc, 82 – Décors Muraux de Hergé dans l'ancien local scout de l'Institut.	Clôture d'enquête de la procédure de classement comme monument de la totalité de l'ancien local scout et de ses décors muraux attribués à Hergé de l'Institut Saint-Boniface
23	29-09-21	Fav	BXL21028	BRUXELLES. Rue du Houblon, 47-47A – Anciens bâtiments de l'Echo de la Bourse (Nimifi) (arch. J.-F. COLLIN et G. CHAMBON, 1930)	Examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement définitif : des façades à rue et donnant sur cour, et du hall d'entrée principal, y compris l'ascenseur et la cage d'escalier (pas de remarques de la Ville, ni des propriétaires).
24	29-09-21	Fav	BXL22299	BRUXELLES. Boulevard Maurice Lemonnier, 117	Examen du dossier de fin d'enquête préalable à la demande de classement comme monument de la totalité du bien
25	20-10-21	D	WMB20046	WATERMAEL-BOITSFORT. Chaussée de La Hulpe, 166 - Ancien siège de Glaverbel.	proposition de classement des façades, émanant du propriétaire
26	20-10-21	Fav	SBK20354	SCHAERBEEK. Av. Paul Deschanel, 20 (arch. E. VANLERBERGHE, 1927).	examen du dossier de fin d'enquête préalable au classement comme monument en totalité de l'immeuble, à l'initiative du Gouvernement bruxellois.
27	10-11-21	Fav	FRT20123	FOREST. Rue Meyerbeer, 35 - Hôtel Danckaert et jardin	Proposition d'étendre le classement comme site à l'ensemble du jardin.
28	1-12-21	Fav	IXL20649	IXELLES. Avenue Armand Huysmans, 198 – Immeuble intégrant l'habitation personnelle de l'architecte Henri Montois (arch H. Montois et R. Courtois, 1952)	proposition de classement comme monument émanant de la Commune.
29	15-12-21	Fav	SJN20127	SAINT-JOSSE-TEN-NODE. Place Saint-Lazare, 1 - Miramar (arch. Claude LAURENS, 1957)	fin d'enquête de la procédure de protection.

Fav : avis favorable / FSC : avis favorable sous conditions / D : avis défavorable / DOC : à documenter

## 9. TABLEAU DES AVIS ÉMIS SUR DES PLANS URBANISTIQUES ET DES ASPECTS LÉGISLATIFS

	séance	avis	n° dossier	adresse	objet de la réunion
1	23-06-21	Rem	BXL60033	Région Bruxelloise	projet d'arrêté du GRBC déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du Fonctionnaire délégué, de la Commune, de la Commission royale des Monuments et des Sites, de la Commission de concertation ainsi que des mesures particulières de publicité ou de l'intervention d'un architecte
2	13-01-21	Rem	BXL60033	BXL. Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire	Evaluation de la mise en œuvre de la dernière réforme du CoBAT
3	13-01-21	Rem	EVR40004	EVR. Plan communal de développement	examen du projet de PCD
4	20-10-21	Rem	SGL40022	SAINT-GILLES. Projet du 'Plan d'Aménagement Directeur' (PAD) « Bruxelles-Midi ». Ilots situés de part et d'autre du faisceau ferré autour de la gare du Midi, entre la petite ceinture et la ligne de chemin de fer L 28	Examen du projet de Plan d'aménagement directeur (PAD) et du rapport d'incidences environnementales
5	10-11-21	Rem	SBK40040	SCHAERBEEK - EVERE. Site ferroviaire délimité par les rue A. De Boeck, bd Général Wahis, av. Ch. Gilisquet, av. H. Conscience	examen du projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) « Josaphat » et de son RIE amendés

## 10. TABLEAU DES RÉUNIONS AVEC REPRÉSENTATION DE LA CRMS

(les réunions précédées d'un \* concernent les comités d'accompagnement et les groupes de travail ; celles précédées d'un ° concernent des séances de la CRD)

	DATE	RENDEZ-VOUS	OBJET DE LA REUNION
1	7-1	Cabinet P. Smet	BXL - Couvent des Riches Claires - Adaptation de l'arrêté de classement
2	8-1	Sur place	FRT - Rue Marconi - La Magnéto Belge - Évaluation in situ du projet
3	12-1	Sur place	AND - Projet « Key West », rue du Gouverneur Nens, rue du Sel, Digue du Canal
4	13-1	Sur place	BXL - Rue Royale - Hotel Astoria (1/2 j.)
5	14-1	Sur place	SBK - Rue Chaumontel - Institut de la Ste-Famille - préau - Evaluation in situ du projet
6	14-1	Sur place	WMB - Chée de la Hulpe, 185 - CBR
7	14-1	Sur place	SGL - Rue Américaine, 19 - Évaluation in situ du projet
8	15-1	Arcadia	FRT - Parcs Duden et Jupiter
9	17-1	Sur place	MSJ - Rue de la Colonne, 30 - Evaluation de la valeur patrimoniale du café "La Rue"
10	20-1	Sur place	WMB - International School of Brussels
11	21-1	Régie des bâtiments	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
12	22-1	Maison communale	IXL - Square de Meeûs - statuaire
13	29-1	Arcadia	WMB - Chée de la Hulpe, 185 - CBR - préparation de l'avis
14	29-1	Arcadia	WMB - Château Jolymont
15	29-1	Beliris	FRT - Parcs Duden et Jupiter
16	30-1	Arcadia	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains"
17	4-2	Sur place	SJN - Jardin Botanique - nouvelle entrée PMR - Évaluation in situ du projet
18	4-2	Sur place	SBK - Place Colignon, 47-49 et 56 - Évaluation in situ du projet
19	4-2	Sur place	SGL - Place Marie Janson - Évaluation in situ du projet de réaménagement
20	5-2	Arcadia	ETB - Rue Père De Dekenstraat - Maison Verhaegen
21	5-2	Arcadia	° WSP - Bovenberg (RP)
22	5-2	Arcadia	° IXL - Ancien presbytère de Boondaël (RP)
23	7-2	Arcadia	° BXL - Bd Pacheco, 32 - Bâtiment de la Monnaie de la Banque nationale de Belgique (RP)
24	7-2	Arcadia	° BXL - Site de Tour et Taxis - Projet "Lake side development" (RP)
25	11-2	Arcadia	SBK - Av. Huart Hamoir
26	12-2	Arcadia	° SGL - Chée de Charleroi, 233 - Anc. Garage Cousin (RP)
27	14-2	Arcadia	°AND - Site de l'Ecole Vétérinaire (RP)
28	15-2	Sur place	BXL - Av. Fr. Roosevelt, 56 - Evaluation in situ du projet
29	17-2	Régie des bâtiments	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
30	17-2	Sur place	SJN - Jardin Botanique - nouvelle entrée PMR - Évaluation in situ du projet
31	19-2	Sur place	SGL - Rue Américaine, 19 - réunion avec Comm de Concertation
32	19-2	Arcadia	° BXL - Rue des Palais Outre-Ponts - Ancienne carrosserie Van Damme (RP)
33	20-2	Chée de Charleroi	WMB - Chant des Cailles - projet SAULE
34	21-2	Sur place	BXL - Rue Chair et Pain, 1
35	5-3	Ixelles	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains" rencontre avec orateur du 6/03
36	6-3	Arcadia	° BXL - Rue des Bogards, 36-40 – Reconversion de l'anc. 'Stock américain' (RP)
37	6-3	Maison des cultures	CRMS - Cycle "Patrimoine et Défis urbains" 1 : Introduction
38	9-3	Sur place	BSA - Cité Moderne - Place de l'Initiative 1-5 - Évaluation in situ du projet
39	10-3	Sur place	BXL - Rue Lebeau / de la Paille - Évaluation in situ du projet
40	10-3	Sur place	UCL - Rue du Doyenné - évaluation in situ

41	10-3	Arcadia	* FRT - Parcs Duden et parc Jupiter (CA) (1/2 j)
42	10-3	Sur place	BXL - Place des Martyrs - Mise en couleurs de façades
43	7-4	Online	BXL - Rue de la Régence - Réaménagement de l'espace public (projet STIB)
44	7-4	Sur place	BXL - Rue des Fripiers, 23 - Évaluation in situ du projet
45	7-4	Sur place	BXL - Bd Lemonnier, 4 - Évaluation in situ du projet
46	17-4	Online	CRMS - Statut juridique des membres
47	24-4	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique (CA)
48	27-4	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
49	5-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: rue aux Laines (CA)
50	6-5	Online	* WMB - Square des Archiducs - Construction de logements (RP)
51	7-5	Online	CRMS - Gestion des archives
52	8-5	Sur place	BXL - Rue Haute, 233 - "Le Renard" - Evaluation du projet
53	12-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: bâtiment Cluysenaer (CA)
54	13-5	Online	BXL - Site de Tour et Taxis - Projet "Lake side development"
55	15-5	Online	° WMB - Bd du Souverain, 25 - Royale belge (RP)
56	15-5	Online	° BXL - Réaménagement de la place de la Liberté (RP)
57	18-5	Online	REGION - Atlas dynamique des paysages - entretien exploratoire CRMS
58	19-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: raccord nouveau bâtiment (CA)
59	25-5	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
60	26-5	Online	* BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique: salle de concert (CA)
61	29-5	Online	° WMB - Av. Deleur - Réaffectation de l'église Saint-Hubert (RP)
62	29-5	Online	AND - Plan Opérationnel Neerpede
63	2-6	Sur place	FRT - Abbaye de Forest - Evaluation in situ du projet de réhabilitation
64	3-6	Arcadia	BXL - Eglise Notre-Dame du Sablon - Réaménagement des abords
65	5-6	Online	* WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge (RP)
66	8-6	Arcadia	BXL - Rue Montagne du Parc - nouvel accès à la station Métro Parc
67	9-6	Online	FRT - Abbaye de Forest - Préparation présentation, partie paysage
68	9-6	Online	FRT - Abbaye de Forest - Préparation présentation, partie bâtiments
69	10-6	Sur place	MSJ - Place des Comtes de Flandre - Maison communale, rest d'éclairage (1/2 j.)
70	16-6	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge
71	22-6	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge
72	22-6	Sur place	UCL - Kawberg - Évaluation in situ du projet
73	22-6	Sur place	FRT - Maison communale - Compartimentage RP
74	22-6	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
75	23-6	Online	* REGION - Installation du groupe de travail PROSPECT (GT)
76	26-6	Online	° BXL - Banque nationale de Belgique - Rénovation de l'îlot (RP)
77	29-6	Sur place	SBK - Parc Josaphat - Parc de la Jeunesse (1/2 j.)
78	30-6	Sur place	WMB - Av. Deleur - Eglise St-Hubert - Visite des lieux en vue du concours
79	30-6	Online	REGION - Atlas dynamique des paysages - présentation de l'avancement du projet
80	3-7	Online	° BXL - Rue Archimède, 11 (RP)
81	3-7	Online	° IXL - Rue des Mélèzes, 73-93 - Reconversion de la Centrale Américaine (RP)
82	8-7	Sur place	IXL - Av. Molière, 225 - Maison due à Blomme, Unwin et Parker
83	10-7	Online	° BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de Musique (RP)
84	14-7	Sur place	SGL - Chée de Charleroi, 216
85	14-7	Sur place	AND - Marché couvert des abattoirs - Mock-up des mises en couleur
86	20-7	Sur place	JET - Chée de Wemmel, 162 - Ferme du Wilg, stabilisation de la charpente

87	22-7	Sur place	BXL - Rue de la Buanderie, 38 - Evaluation in situ de l'intérêt patrimonial
88	27-7	Arcadia	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public
89	3-8	Sur place	BXL - Rue Ravenstein - Mise en lumière du Palais des Beaux-Arts
90	12-8	Sur place	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
91	16-8	Sur place	MSJ - Rue du Scheutbos, 127
92	1-9	Sur place	IXL - Rue du Châtelain, 63 - Evaluation in situ du projet de transformation
93	1-9	Sur place	BXL - Rue de la Régence - Conservatoire royal de musique : visite des lieux
94	2-9	Online	FRT - Altitude Cent – Eglise Saint-Augustin, présentation du projet d'éclairage
95	9-9	Sur place	WSP - Av. de Tervueren, 361 (arch. J. Hendrickx-Van den Bossche, 1937) - Proposition de classement
96	9-9	Sur place	BXL - Place Jean Jacobs, 17
97	11-9	Online	° SJN - Rue Royale, 288 – Anc. hôtel Boël (RP)
98	16-9	Online	° ETB - Collège Saint-Michel - Réaménagement du site (RP)
99	16-9	Online	° BXL - Rue Haute 81-85 / Rue Blaes. Ensemble comprenant la salle de spectacle Elisabeth (RP)
100	18-9	Sur place	BXL - Rue Ravenstein – Old England : préparation des tests d'éclairage du MIM
101	18-9	Sur place	IXL - Av. Guillaume Macau, 33. Visite sur place
102	18-9	Sur place	BXL - Rue de la Régence - Mise en lumière des MRBA
103	18-9	Arcadia	REGION - Prix du Paysage -Jury
104	18-9	Online + Beliris	BXL - Rue de la Régence - Restauration de l'orgue du Conservatoire royal de musique
105	21-9	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
106	21-9	Sur place	WSP - Parc de Woluwe - Gestion des massifs boisés. Visite de terrain de la parcelle 7 en coupe 2
107	23-9	Online	° BXL - Grand-Place, 5-6 / rue de la Tête d'Or, 3 / rue du Midi, 8-10 et 16-18. Projet d'hôtel (RP)
108	24-9	Online + Arcadia	JET - Av. de l'Exposition, 341 – Château de Dieleghem appartenant au parc Titeca
109	24-9	Sur place	SGL - Rue de Parme – Maison Pelgrims, rehausse des garde-corps
110	24-9	Sur place	UCL - Rue de l'Échevinage, 16 (arch. R. Delville), Évaluation in situ de la valeur patrimoniale
111	24-9	Beliris	BXL - Projet global pour l'ensemble de la place Royale (aménagement et lumière)
112	25-9	Online	° BXL - Anc. établissements Absalon (RP)
113	29-9	Sur place	FRT - Altitude Cent – Eglise Saint-Augustin, test d'éclairage
114	30-9	Online	° AUD - Chée de Wavre - Aménagement et construction d'une brigade forestière (RP)
115	2-10	Online	° BXL - Rue des Bogards, 36-40. Maisons néoclassiques, reconversion de l'anc. 'Stock américain' (RP)
116	4-10	Online	BXL - Rue Ravenstein - Mise en lumière du Palais des Beaux-Arts
117	5-10	Sur place	AND - Marché couvert des abattoirs - Mock-up panneaux photovoltaïques
118	6-10	Arcadia	* REGION - Groupe de travail sur la question des rehausses (GT)
119	7-10	Online	° UCL - Rue de la Chênaie, 143. Projet de construction (RP)
120	7-10	Sur place	IXL - Av. du Général de Gaulle, 38
121	8-10	Sur place	BXL - Rue Haute, 81-85 / rue Blaes, 34-38. Visite de la salle de spectacle Elisabeth
122	8-10	Sur place	IXL - Rue de la Natation - Piscine d'Ixelles, stabilité de la coursive et ses cabines
123	9-10	Online	° MSJ - Sippelberg. Site de l'anc. gazomètre (RP)
124	9-10	Sur place	BXL - Rue de la Bourse, 30-32
125	11-10	Sur place	BXL - Av. J. Sobieski - Parc Sobieski
126	13-10	Sur place	BXL - Place de Brouckère - Evaluation in situ du panneaux publicitaire Coca-Cola
127	16-10	Online	° BXL - Réaménagement du boulevard Adolphe Max (RP)
128	19-10	Sur place	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
129	20-10	Arcadia	REGION - Campagne de protection du patrimoine néo-classique
130	22-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
131	22-10	Sur place	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
132	23-10	Sur place	BXL - Rue du Marché aux Fromages, 15

133	26-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
134	26-10	Online	BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert
135	28-10	Sur place	BXL - Place de la Vieille Halle aux Blés, Relais Postal
136	3-11	Online	BXL - Rue Ravenstein – Old England : éclairage du MIM problématique UV
137	9-11	Sur place	SJN - Place St-Lazare - Résidence Miramar
138	9-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout (site inaccessible)
139	12-11	Online	BXL - Av. Louise, 224 - Problèmes de stabilité maison Solvay
140	13-11	Online	° BXL - Rue Joseph II - Rue de la Loi (RP)
141	16-11	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
142	19-11	Online	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public
143	20-11	Online	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes
144	23-11	Sur place	WMB - Bd du Souverain, 25 - AXA Royale belge - mock-up des châssis
145	23-11	Sur place	BXL - Hôtel de Ville - Eclairage intérieur
146	25-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout
147	25-11	Sur place	WSL - Domaine de Linthout
148	25-11	Online	BXL - Plan de gestion du parc d'Osseghem
149	28-10	Sur place	BXL - Rue aux Laines, 12
150	20-11	Online	°BXL - Av. Palmerston 20, 22 en 26. Project LIG HAMBURG (RP)
151	20-11	Online	SGL - Av. Fonsny, 47-49 - Gare de Bruxelles-Midi et bâtiments annexes, sécurisation
152	25-11	Online	CRMS - Réunion préparatoire à l'entrevue avec le secrétaire d'Etat P. Smet
153	25-11	Online	CRMS - Rencontre/réunion avec le cabinet de P. Smet au sujet de l'avenue L. Bertrand.
154	1-12	Online	REGION - Comité d'accompagnement pour la procédure de modification du PRAS (CA)
155	3-12	Online	REGION - Comité d'accompagnement pour la procédure de modification du PRAS (CA)
156	3-12	Online	* REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public, réunion du Groupe de travail (GT)
157	4-12	Online	°AUD - Av. J.-Fr. Leemans, 58 - Démolition / reconstruction du pavillon 'Collin' (RP)
158	4-12	Online	° BXL - Rue Ste-Catherine / Abords Brucity / Parvis de l'école Klavertje Vier (RP)
159	8-12	Sur place	WSL - Chée de Roodebeek, 388 - Classement du site dit de <i>La Ferme aux Oies</i>
160	9-12	Online	°BXL - Av. Franklin Roosevelt, 65. Fondation Boghossian – Villa Bernheim (RP)
161	9-12	Online	REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public
162	9-12	Online	°SJN - Rue des deux Tours, 69-71 / rue Braemt, 76-80 - Anc.brasseries Aerts (RP)
163	11-12	Online	* WSP - Bovenberg. Réaffectation du site Blaton (RP)
164	11-12	Online	° BXL - Bd Marnix, 24 - Banque Brussel Lambert (RP)
165	14-12	Online	* BXL - Place Poelaert - Restauration / rénovation du Palais de Justice (CA)
166	15-12	IRPA	BXL - Rue Philippe Le Bon, 70 - Restauration de la frise décorative.
167	16-12	Online	BXL - Parc Osseghem
168	18-12	Online	°EVR - Av. du Cimetière de Bruxelles - Site du marbrier L. Latour (RP)
169	18-12	Online	AND - Rue du Libre Examen - Réaffectation des brasseries Atlas
170	18-12	Online	* REGION - Présence de symboles coloniaux dans l'espace public, réunion du Groupe de travail (GT)